

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Questions au Gouvernement (p. 2).

#### PLAN DE RESTRUCTURATION DE MOULINEX (p. 2)

MM. Yves Deniaud, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

#### RÉFORME DE LA FILIÈRE BOVINE (p. 3)

MM. Serge Lepeltier, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

#### EMPLOI DES JEUNES (p. 4)

M. Alain Cousin, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

#### LOGEMENT SOCIAL (p. 4)

MM. Maurice Depaix, Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.

#### SITUATION DE L'ENTREPRISE MOULINEX (p. 5)

MM. Louis Mexandeau, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

#### AVENIR DE LA SNECMA (p. 6)

MM. Jean-Pierre Abelin, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

#### IMMIGRATION CLANDESTINE (p. 6)

MM. Daniel Colin, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

#### CRISE DE LA VACHE FOLLE (p. 7)

Mme Emmanuelle Bouquillon, M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

#### EUROCORPS (p. 8)

MM. Aloyse Warhouver, Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

#### PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT (p. 8)

MM. Bernard Charles, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

#### SURLOYER (p. 9)

MM. Patrick Braouezec, Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.

#### SALAIRE PARENTAL (p. 10)

MM. Thierry Cornillet, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

#### TRAITEMENT DU SIDA (p. 10)

Mme Martine Aurillac, M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

#### PROCÉDURES JUDICIAIRES (p. 11)

MM. Michel Berson, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 12)*

### 2. Commerce et artisanat. – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 12).

M. Laurent Fabius.

M. Alain Juppé, Premier ministre.

MM. Alain Bocquet,  
Jean-Pierre Chevènement,  
Renaud Muselier,  
Hervé Mariton.

M. le Premier ministre.

Clôture de la discussion.

#### VOTE PAR SCRUTIN PUBLIC À LA TRIBUNE (p. 12)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 35)*

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

### 4. Pacte de relance pour la ville. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 35).

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 35)

MM. Bernard Derosier,  
Jean-François Copé,  
Georges Sarre,  
André Gérin,  
Raymond Lamontagne,  
Pierre Garmendia,  
Pierre Cardo,  
Michel Ghysel,  
Julien Dray,  
Rudy Salles,  
Christian Vanneste,  
Didier Bariani.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

### 5. Déclaration d'urgence d'un projet de loi (p. 54).

### 6. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 54).

### 7. Dépôt d'un rapport (p. 54).

### 8. Dépôt d'un rapport sur une proposition de résolution (p. 54).

### 9. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 54).

### 10. Ordre du jour (p. 54).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par celles du groupe du Rassemblement pour la République.

### PLAN DE RESTRUCTURATION DE MOULINEX

**M. le président.** La parole est à M. Yves Deniaud.

**M. Yves Deniaud.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, mais aussi à ses collègues le ministre du travail et le ministre de l'aménagement du territoire.

La direction de Moulinex a annoncé hier un plan de restructuration ou plan social, comme on voudra, qui prévoit la fermeture de plusieurs sites et 2 600 suppressions d'emplois dont plus de 2 000 en Basse-Normandie et dans le nord des pays de la Loire.

Que compte faire le Gouvernement pour aider cette grande entreprise nationale, qui est certes victime de ses problèmes internes mais également des dévaluations compétitives de plusieurs pays qui comptent dans ses marchés les plus importants, comme la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne ?

Que compte-t-il faire surtout pour éviter au maximum les licenciements secs et privilégier les mesures d'âge, le travail à temps partiel et toutes les formes de reclassement social ?

Il est nécessaire, par ailleurs, que des mesures très fortes soient prises, comme ce fut le cas en Lorraine ou à Caen, en Normandie, pour reconverter les sites et reclasser les personnels, pour, en particulier, que tous les sites concernés, comme Alençon, Argentan ou le nord-Sarthe qui ne sont pas actuellement classés dans les zones européennes de reconversion industrielle, puissent l'être de façon à garantir aux aides européennes, aux aides nationales et aux aides des collectivités territoriales leur efficacité maximale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

**M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** Monsieur le député, la situation de Moulinex est en effet grave.

Ses pertes d'exploitation nette en trois ans s'élèvent à 900 millions de francs. Son endettement représente deux fois ses fonds propres. Son manque de compétitivité par rapport à ses concurrents est grave.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur les raisons de cette situation, mais il faut bien constater que ce sont les salariés qui vont payer pour partie l'instabilité des actionnaires et de la direction précédente.

**M. Louis Mexandeau.** Une fois de plus !

**M. Christian Bataille.** Les salariés payent toujours !

**M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** L'objectif est de sauver l'entreprise. Si une restructuration est nécessaire, le plan présenté ne paraît pas acceptable en l'état par les pouvoirs publics. En effet, 2 600 emplois supprimés, dont 2 100 en France, pour un groupe qui en compte 11 500, deux usines fermées, c'est à nos yeux excessif.

L'Etat est décidé à jouer un rôle dans cette affaire. C'est la raison pour laquelle nous avons reçu ce matin, pour un premier contact, le président de Moulinex. Il faudra respecter trois conditions.

Il faut d'abord accepter de discuter un plan qui doit, en tout état de cause, être différent du plan proposé. Il nous appartient d'étudier attentivement les conditions économiques et sociales de ce plan de redressement. L'Etat est fondé de le faire, car c'est sur des crédits publics, qui devront être mobilisés, que se fondera le plan social. Il doit y avoir une discussion avec les partenaires sociaux. C'est la première condition à laquelle le président s'est engagé.

Il faut ensuite ouvrir des discussions sur la réduction du temps de travail et sur l'aménagement du temps de travail...

**M. Jean-Yves Chamard.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** ... de telle manière qu'on puisse limiter les départs, les suppressions de postes et éviter les licenciements secs.

Enfin, à notre demande, le président a confirmé l'engagement ferme de l'entreprise de maintenir une forte production en France, ce qui exige un effort très important d'investissements. Le président de Moulinex s'est engagé à tripler le niveau de l'investissement à hauteur de 400 millions dans les années qui viennent.

Il faut éviter à tout prix la tentation de la délocalisation, qui menace cette entreprise au niveau de ses activités. Au plan tant national que local, les services de l'Etat seront mobilisés pour aider, là où elle sera nécessaire, la reconversion des sites les plus touchés. L'intervention de la Sodie est d'ores et déjà actée et une partie des provisions pourra être utilisée à cette fin. Il faudra que l'entreprise maintienne l'engagement qu'elle a pris à notre égard de développer la sous-traitance, en particulier dans la plasturgie sur les sites les plus menacés.

Monsieur le député, je peux vous confirmer que le ministère de l'industrie n'abandonnera pas la Normandie...

**M. Louis Mexandeu.** C'est déjà fait !

**M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** ... et qu'il sera un interlocuteur exigeant pour Moulinex, dans le respect des contraintes économiques de l'entreprise, mais aussi en prenant en compte les exigences sociales et d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### RÉFORME DE LA FILIÈRE BOVINE

**M. le président.** La parole est à M. Serge Lepeltier.

**M. Serge Lepeltier.** Monsieur le ministre de l'agriculture, depuis le 20 mars dernier, début de la crise de la vache folle, les éleveurs et l'ensemble de la filière bovine française subissent les conséquences de la baisse de la consommation et de nos exportations. En deux ans, les cours ont parfois chuté de 1 500 à plus de 2 000 francs par bête ; cette baisse est due pour moitié à la dévaluation de certaines monnaies européennes et pour moitié à la crise de la vache folle proprement dite.

Les conséquences financières sont très importantes. Pour faire face aux échéances – remboursement des emprunts, paiement des charges sociales, paiement des impôts –, il n'y a quelquefois qu'une solution : vendre les bêtes, et parfois à perte.

Il faut donc, monsieur le ministre, prendre des mesures d'urgence et débloquer des aides pour maintenir le revenu des agriculteurs puisque, dans certaines régions, on le sait bien, l'élevage est la seule activité économique envisageable.

**M. Jean Auclair.** Très bien !

**M. Serge Lepeltier.** Il faut aussi envisager une réforme de la filière bovine française.

Monsieur le ministre, je vous pose deux questions.

Premièrement, quelles mesures d'urgence nationales ont été décidées ce matin en conseil des ministres et quelles mesures d'urgence européennes pourraient être prises à terme ?

Deuxièmement, envisagez-vous une réforme globale de la filière bovine française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

**M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Monsieur le député, je ne peux qu'être d'accord avec nous : nous devons de toute urgence apporter une aide au revenu des producteurs qui, aujourd'hui, se trouvent dans une situation dramatique. La solution doit être trouvée conjointement entre l'Europe et la France. C'est pourquoi, dès lundi prochain à Luxembourg, nous poserons ce problème avec la ferme intention de ne revenir que lorsqu'il sera résolu.

Que devons-nous faire pour l'immédiat, c'est-à-dire pour la compensation des pertes de revenu ?

Premièrement, la somme qui doit être consacrée par l'Europe à l'indemnisation est insuffisante. La France demande de la revaloriser et de la porter à 850 millions d'écus, c'est-à-dire à 5,5 milliards de francs.

Deuxièmement, il est tout à fait clair que nous entendons obtenir le droit d'apporter des compléments nationaux qui proviendront de la solidarité nationale, mais aussi de la solidarité professionnelle.

Sur le plan strictement intérieur, il a été décidé de reconduire les mesures d'allégement des charges, c'est-à-dire reports d'échéance de cotisations sociales, délais et remises de pénalités pour les impôts et pour les taxes. Ce dispositif est reconduit aussi bien pour les éleveurs que pour les entreprises de la filière.

Enfin il a été décidé d'examiner les dossiers des éleveurs spécialisés, qui se trouvent en difficulté, et de procéder à un report d'échéance pour les prêts : une année sera neutralisée et reportée en fin de prêt. C'est une mesure très importante qui représente d'ailleurs un engagement financier considérable de la part de l'Etat.

Cependant, monsieur le député, nous ne réglerons pas le problème posé par de simples mesures de compensation des pertes de revenus. Il y a aussi un problème de fond que nous devons résoudre dans les semaines ou dans les mois qui viennent, en tout cas avant la fin de l'année.

Que faut-il faire ?

Premièrement, il faut revoir l'organisation commune de marché. Pour cela, il est clair que l'on doit aller vers une production plus extensive, revaloriser la prime à l'herbe, limiter le nombre de vaches allaitantes en revalorisant la prime, limiter le poids de carcasses des jeunes bovins en revalorisant la prime, et éviter que des veaux issus du cheptel laitier ne viennent pas grossir exagérément le marché de la viande bovine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Deuxièmement, nous devons mettre en place un plan social pour les éleveurs, c'est-à-dire favoriser la cessation d'activité pour les éleveurs de plus de cinquante-cinq ans qui le souhaitent, en les indemnisant pour les droits à produire qui reviendront à l'Etat et qui nous permettront de mieux gérer le marché.

Troisièmement, nous devons arrêter un plan d'adaptation de toute la filière. Je le dis très clairement, cela posera des problèmes parce que nous avons aujourd'hui des surcapacités pour traiter ce qui sera, demain, le volume de production.

Enfin, il faut relancer la consommation. Comment peut-on y parvenir ?

Premièrement, le différentiel de prix qui existe aujourd'hui entre la viande blanche et la viande rouge doit être réduit. Il faut que le consommateur trouve de la viande à un prix plus raisonnable aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Deuxièmement, il faut, au niveau européen et très vite, procéder à un étiquetage généralisé de la viande.

Troisièmement, il faut que nous mettions en place dans les semaines qui viennent la certification pour les produits bovins, qui donnera au consommateur la garantie de la naissance, de l'élevage et de l'abattage de la bête, les conditions dans lesquelles elle a été élevée et nourrie. Nous devons faire en sorte que la garantie de la qualité aille jusqu'à la maturation des viandes. C'est de cette façon que nous parviendrons à reconquérir le marché de la consommation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le député, comme vous pourrez le constater, il s'agit là d'un plan d'une grande ampleur, qui nécessite des moyens considérables de la part de la collectivité publique et aussi du courage du côté du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### EMPLOI DES JEUNES

**M. le président.** La parole est à M. Alain Cousin.

**M. Alain Cousin.** Madame le ministre délégué pour l'emploi, conformément aux conclusions du sommet du 21 décembre, la quasi-totalité des régions auront élaboré un programme régional pour l'emploi des jeunes au cours des tout prochains jours.

L'apport espéré de ces programmes a été souligné à l'occasion de la rencontre avec les différents partenaires sociaux du 13 juin dernier sur l'emploi des jeunes.

J'ai, pour ma part, attaché la plus grande importance à celui de ma région, la Basse-Normandie, signé en votre présence, madame, le 14 juin dernier à Caen.

Compte tenu de l'importance du problème lié au chômage des jeunes, je suis convaincu que nous devons tous nous mobiliser pour les aider à accéder à un emploi.

C'est une condition essentielle autant d'exercice de leur citoyenneté que de leur insertion sociale.

Madame le ministre, pouvez-vous nous préciser les objectifs des programmes régionaux et les modalités selon lesquelles les élus pourront y participer ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué pour l'emploi.

**Mme Anne-Marie Couderc, secrétaire d'Etat pour l'emploi.** Monsieur le député, l'emploi des jeunes, comme vous l'avez rappelé à l'instant, est bien évidemment une priorité pour le Gouvernement et était le thème prioritaire du sommet social du 21 décembre dernier, qui a été repris lors de la rencontre du 13 juin, laquelle sera d'ailleurs suivie par d'autres, notamment en fin d'année. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** Il est regrettable que l'emploi des jeunes suscite aussi peu d'attention ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Alain Le Vern.** De la part du Gouvernement !

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** Comme vous le savez, monsieur Cousin, l'Etat n'est pas seul à assumer une responsabilité en matière d'emploi des jeunes.

**M. Jean Glavany.** On a remarqué !

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** Les conseils régionaux notamment ont leur part de responsabilité s'agissant de la formation professionnelle, sans oublier les partenaires sociaux qui gèrent les fonds de l'alternance.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que toutes les régions de France s'engagent et signent des programmes régionaux pour l'emploi des jeunes d'ici à la fin du mois de juin.

**M. Christian Bataille.** C'est jamais vous !

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** Cet objectif sera atteint puisque, à ce jour, douze contrats ont été signés et que la totalité le sera d'ici à la fin du mois.

Le premier enseignement que l'on peut tirer de ces programmes régionaux pour l'emploi des jeunes est celui d'une mobilisation. Depuis un an déjà que nous avons développé sur l'ensemble du territoire, à l'échelon départemental ou régional, les contrats initiative-emploi, nous avons en effet réussi à insuffler cette volonté partenariale de tout faire pour l'emploi, notamment pour l'emploi des jeunes.

Un autre enseignement est fourni par ce mode nouveau de fonctionnement entre tous les partenaires concernés à la fois par leurs capacités, mais aussi par leur volonté.

Dernier enseignement, il faut, plus que partout ailleurs, coordonner l'ensemble des mesures qui existent de manière à leur donner le plus d'efficacité.

Ces programmes procèdent de la volonté de s'inscrire dans la décentralisation, dans une logique de proximité et rendre plus cohérentes et plus efficaces certaines mesures.

Nous arriverons à atteindre l'objectif quantitatif que nous nous étions fixé, à savoir 250 000 emplois nouveaux pour les jeunes. En effet, l'addition des programmes actuels donne à peu près 180 000 emplois aidés nouveaux.

L'objectif qualitatif sera également atteint par le rapprochement de la formation avec l'emploi, comme le démontre la démarche initiée par le ministre de l'éducation nationale sur la réforme qu'il a présentée hier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Didier Boulaud.** Bla, bla, bla !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### LOGEMENT SOCIAL

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Depaix.

**M. Maurice Depaix.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

A l'heure où s'ouvre à Bordeaux le congrès des organismes HLM, à l'heure où les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont économiquement sinistrées, on annonce la diminution des mises en chantier de logements sociaux...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Encore !

**M. Maurice Depaix.** ... et l'augmentation de l'insolvabilité des locataires par réduction de leurs aides. On constate l'insuffisance du 1 p. 100 patronal, le manque de crédits pour les logements PLA.

Il y a donc diminution réelle des programmes de construction, régression du logement social, paupérisation des locataires les plus démunis alors que d'autres, qui ne devraient pas être dans le parc HLM, y obtiennent des logements par relations politiques ou familiales. *(Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*



Commen comptez-vous répondre, monsieur le ministre, à l'inquiétude des responsables HLM, à l'angoisse de leurs locataires et au désespoir des entrepreneurs du bâtiment ? La relance de l'économie ne passe-t-elle pas d'abord par une véritable politique du logement, en particulier du logement social ? (*Aplaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au logement.

**M. Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.** Monsieur le député, c'est vous qui annoncez – je reprends vos termes – une réduction des mises en chantier et la régression des aides à la personne ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** Périssol ou la voix de l'administration !

**M. le président.** Laissez M. le ministre répondre !

**M. le ministre délégué au logement.** Or, en 1995, nous avons ajouté 5 milliards au budget pour assurer les aides à la personne. 5 milliards de plus, c'est ce que vous appelez une régression ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour les aides à la pierre, en 1996, le programme a été maintenu à hauteur de 60 000 PLA, 20 000 PLA très sociaux !...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce n'est pas ce que disent les artisans !

**M. le ministre délégué au logement.** Le Gouvernement d'Alain Juppé a lancé la réalisation d'un programme de 20 000 logements d'urgence et d'insertion, auquel nous avons (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)... Ecoutez, même si c'est difficile à entendre ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Pour ne prendre qu'un exemple, la prime d'amélioration à l'habitat a bénéficié en 1996 d'une dotation double de ce qu'elle était en 1992.

**M. Charles Ehrmann.** Oui !

**M. Jean Le Déaut.** C'est n'importe quoi !

**M. le ministre délégué au logement.** Messieurs les députés, depuis un an, en matière de logement, le Gouvernement poursuit deux objectifs : construire le droit au logement et soutenir la construction mise à mal par la baisse des équipements.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une contrainte budgétaire qui s'impose à tous, au ministère du logement comme aux autres, le Gouvernement poursuivra de tels objectifs, que vous auriez été bien inspirés, messieurs les députés socialistes, de poursuivre en votre temps ! (*Aplaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### SITUATION DE L'ENTREPRISE MOULINEX

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mexandeau. (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je vous en prie !

Seul M. Mexandeau a la parole.

**M. Louis Mexandeau.** Il y a quelques semaines, je posais à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications ici présent, une question simple : le Gouvernement français peut-il assister sans réagir et sans intervenir à l'évolution inquiétante de l'entreprise Moulinex et de ses sites situés en Basse-Normandie et dans l'Ouest ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Car au cœur des préoccupations du personnel, il y avait d'abord l'emploi.

Détail cruel : le 15 février, M. Fillon m'avait fait une réponse rassurante. Il doit savoir aujourd'hui de quoi je parlais lorsque j'évoquais l'inquiétude des salariés et la nécessité de sauvegarder les sites, éléments indispensables de l'aménagement du territoire.

La réponse, préparée dans le plus grand secret, vient de nous être assenée, brutale, inacceptable : trois sites fermés, Argentan, Mamers, Mondeville, 1 800 emplois supprimés dans l'Ouest. Bref, une restructuration à l'américaine, au nom de la seule rentabilité financière, qui ne tient pas compte de l'immense drame humain provoqué par cette chirurgie sauvage.

Toute une population est en état de choc. Combien de femmes parmi ces futurs licenciés qui, parfois, sont seules à rapporter un salaire, soit parce qu'elles sont seules au foyer, soit parce que le mari est au chômage ? Sait-on que leur salaire dépasse à peine 6 000 francs par mois, après quinze ou vingt ans à l'usine ? Pas de quoi garnir sa cuisine de comblanchien !

Alors, monsieur le ministre de l'industrie, si l'on refuse que Moulinex ne libère la femme que pour la conduire à l'ANPE, allez-vous, comme votre ministre délégué M. Fillon le demande, refuser ce plan de licenciement et contraindre la direction de Moulinex à faire de nouvelles propositions ? (*Aplaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

**M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** Monsieur le député, je crois avoir déjà répondu clairement à la question que vous avez posée : dans l'état actuel des choses, le plan annoncé par Moulinex n'est pas acceptable pour les pouvoirs publics. (*Aplaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

En toute honnêteté, messieurs les socialistes, vous auriez pu applaudir tout à l'heure quand j'ai répondu à la première question qui m'a été posée. Je trouve dommage que vous ayez l'applaudissement sélectif... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Véronique Neiertz et M. Alain Le Vern.** Passez aux actes !

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** J'ai bien entendu ce qu'a dit M. Mexandeau sur les conséquences de nature sociale et en termes d'aménagement du territoire qu'entraînent de telles restructurations dans des régions industriellement peu riches.

C'est la raison pour laquelle l'Etat ne peut être absent de la négociation qui s'engage. Ce matin, nous avons reçu pour la première fois le président de Moulinex. Nous sommes décidés à mener cette négociation, en liai-

son permanente avec M. Barrot, pour que la restructuration qui s'impose, malheureusement, permette de sauver l'entreprise et d'éviter des conséquences trop dommageables au plan social et sur l'aménagement du territoire.

Le ministère de l'industrie va analyser, de manière très précise et concrète, le plan de redressement. Avec le ministre des affaires sociales, nous allons examiner, ligne à ligne, le plan social. En particulier, nous tenons à ce que soient pris en compte la réduction et l'aménagement du temps de travail pour limiter le nombre d'emplois touchés et faire en sorte qu'il n'y ait pas de licenciements secs.

Enfin, compte tenu de l'importance de cette région, nous sommes disposés à mettre en place des moyens importants en termes de reconversion en impliquant la Sodie, d'un côté, et en obligeant, de l'autre, l'entreprise à créer des emplois en développant la sous-traitance, pour éviter la désertification industrielle.

Nous sommes décidés à aller dans ce sens. Je le répète, nous serons un interlocuteur très exigeant pour la direction de Moulinex. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### AVENIR DE LA SNECMA

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

**M. Jean-Pierre Abelin.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Le départ forcé, il y a maintenant un mois, de M. Bernard Dufour, président du groupe SNECMA, notre motoriste aéronautique national, l'importance des besoins en fonds propres de cette société, les discussions difficiles qui ont trait à l'avenir du futur avion de transport à grande capacité ont suscité et suscitent interrogations, voire inquiétude, notamment au sein du personnel de cette importante entreprise et de ses sous-traitants.

Des bruits divers circulent. Pouvez-vous, monsieur le ministre, préciser le sens du départ de M. Dufour et la mission que vous assignez au nouveau président de la SNECMA, M. Béchat ?

Quelle stratégie souhaitez-vous lui voir adopter pour la maison mère comme pour ses filiales ? Enfin, comment le Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre les orientations fixées à Dijon par le Président Chirac et le chancelier Kohl concernant l'avenir de l'avion de transport futur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

**M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** Monsieur le député, je vous demande de bien vouloir excuser le ministre de la défense qui est actuellement au Sénat pour le débat sur la loi de programmation militaire.

Vous avez posé deux questions.

Concernant l'avion de transport de nouvelle génération, le Président de la République française et le chancelier Kohl sont convenus que l'Allemagne et la France

seront les pays leaders pour promouvoir ce programme européen afin qu'un avion européen réponde à la demande et équipe nos armées. En face de cet engagement qui concerne les Etats européens, dont la France et l'Allemagne, les industriels devront assumer, comme c'est le cas dans les marchés civils, la responsabilité du développement.

Concernant la deuxième question, le mandat qui a été donné au président de la SNECMA répond aux orientations qui ont déjà été précisées : premièrement, présentation d'un plan stratégique clair ; deuxièmement, retour à l'équilibre financier de cette entreprise ; troisièmement, mise en place d'une stratégie d'alliance qui permette d'assurer l'avenir et la pérennité de la société ; quatrième, préservation des actifs stratégiques pour l'ensemble de la chaîne aéronautique.

Le cas du pôle de maintenance fait partie d'une réflexion générale sur l'avenir de la société et du secteur aéronautique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Alain Rodet.** Vous n'avez pas répondu sur la démission de M. Dufour !

#### IMMIGRATION CLANDESTINE

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colin.

**M. Daniel Colin.** Constituée à l'initiative d'un des groupes de la majorité, une commission d'enquête parlementaire a révélé les dysfonctionnements de notre dispositif de lutte contre l'immigration clandestine, et ce malgré les avancées significatives des lois Pasqua de 1993. Celles-ci, en effet, ne s'appliquent pas ou s'appliquent difficilement.

Le Gouvernement, lors de la publication du rapport, avait souhaité prendre le temps de la réflexion, ce que nous comprenons parfaitement.

Le Premier ministre a régulièrement réuni les ministres concernés par ce dossier. Mais, à l'issue de la dernière de ces réunions, un grand journal du soir a titré que le Gouvernement n'entendait pas renforcer les lois Pasqua. Nous reconnaissons que le Premier ministre a lui-même démenti cette information.

Ma question est simple : pouvez-vous, monsieur le ministre de l'intérieur, confirmer que le Gouvernement nous proposera de légiférer afin de corriger les dysfonctionnements observés, et pourriez-vous préciser le calendrier prévisionnel de ces travaux législatifs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous connaissez mon action dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine. Ce ne sont pas quelques manifestants professionnels qui me feront changer de cap ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et je ne changerai pas de cap parce que je sais que, dans le respect de la loi et du droit, cette politique est approuvée par vous et par l'ensemble des Français. C'est ce qui est important en démocratie. (*Mêmes mouvements.*)

En outre, je ne sais pas pourquoi l'immigration dans ce pays serait un sujet tabou. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je ne sais pas pourquoi et en vertu de quel diktat les représentants de la nation ne pourraient pas évoquer ce sujet de société. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le Gouvernement entend y travailler avec sérénité et avec sérieux... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs les socialistes, quand vous étiez au pouvoir, vous étiez incapables, mais maintenant que vous êtes dans l'opposition, cessez d'être des braillards ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous, vous êtes nuls sur le plein-emploi !

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le Gouvernement entend travailler avec sérieux et faire des propositions précises. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le travail interministériel, comme c'est normal, se poursuit. Plusieurs réunions ont eu lieu, elles continuent et, dans les prochains jours, le Gouvernement traduira concrètement dans des actes sa volonté d'être plus efficace dans la lutte contre l'immigration clandestine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### CRISE DE LA VACHE FOLLE

**M. le président.** La parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

**Mme Emmanuelle Bouquillon.** Ma question s'adresse à M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Elle concerne les problèmes de santé publique relatifs à la crise dite de la vache folle, qui fait couler beaucoup d'encre.

M. le ministre de l'agriculture a immédiatement pris conscience de la gravité de cette crise sur le plan économique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il a pris ses responsabilités et s'est attaché à défendre fermement les éleveurs à Bruxelles.

Les mesures qu'il a annoncées sont satisfaisantes. Nous savons que d'autres sont en cours de discussion. Mais le problème n'est pas seulement d'ordre économique et, lorsqu'il s'agit de santé publique, ce ne sont pas les polémiques ou les querelles de clocher, auxquelles on assiste ici ou là, à tort et à travers, parfois même sur ces bancs, qui rassureront les Français. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Il est inutile, voire dangereux, de plonger la France dans la psychose générale. Bien au contraire, il nous faut informer, faire passer un message clair et rassurant, annoncer des mesures concrètes. Face à cette crise, nous devons être adultes. Car c'est à juste titre que tous les Français s'interrogent sur les risques de transmission de cette maladie à l'homme.

Les inquiétudes sont grandes et les réponses des scientifiques sont parfois évasives, incomplètes et rarement accessibles à tous.

D'une part, le Gouvernement envisage-t-il de mettre en place une cellule d'urgence, voire une commission d'enquête, sur la sûreté alimentaire et, si tel est le cas, dans quel délai, dans quelles conditions et quels en seront les moyens ?

D'autre part – et j'insiste particulièrement sur ce point –, il faut que les données scientifiques soient traduites dans un langage moins technique, clair et compréhensible par tous, médecins ou non, afin d'apporter des réponses simples et vraies aux questions que chaque Français est en droit de se poser sur cette grave menace qui pèse sur la santé publique, sur la consommation et donc sur l'économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

**M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** Madame le député, depuis le début de la crise toute l'action du Gouvernement a été placée sous le signe de la santé publique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Toutes les décisions que nous avons prises sous l'autorité du Premier ministre, avec Jacques Barrot, Philippe Vasseur, Yves Galland et François d'Aubert ont été animées par ce seul souci.

C'est ainsi que nous avons, dès le 21 mars dernier, mis en place l'embargo sur la viande bovine et les dérivés bovins en provenance de Grande-Bretagne. S'agissant des médicaments, des dispositifs médicaux, des cosmétiques, des incréments de l'industrie alimentaire, nous avons pris les mesures de précaution qui étaient nécessaires.

Votre seconde question, madame le député, touche à la communication en temps de crise, surgissent lorsque des problèmes scientifiques compliqués. Elle se pose avec la crise de la vache folle, elle s'est posée, il y a quelques mois, avec l'affaire des trithérapies pour vaincre le sida et, il y a dix ans, avec Tchernobyl. Il est exact que l'opinion publique attend des réponses simples à des questions claires et que les scientifiques ne sont pas toujours en mesure de répondre par oui ou par non.

Dans une telle hypothèse, que faut-il faire ?

D'abord, appliquer le principe de précaution. On ne fait jamais trop pour la santé publique et en cette matière, les mesures de précaution s'imposent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ensuite, appliquer le principe de la transparence de l'information. Avec François d'Aubert et Philippe Vasseur, nous avons désigné, dès le 17 avril dernier, une commission de scientifiques. Le rapport nous a été remis le 4 juin. Le 6 juin, le Premier ministre nous réunissait et le 7 juin, ce rapport était distribué à la presse et à l'opinion publique à l'occasion d'une conférence de presse.

Cela étant, la crise de la vache folle nous pose deux questions.

**M. Christian Bataille.** On vous demande des réponses !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** La première question concerne la chaîne et l'identification de la sécurité sanitaire et alimentaire dans notre pays. Dans le cadre de la réforme de l'Etat, c'est un sujet sur lequel nous allons devoir prendre des décisions dans les semaines à venir.

La seconde question est la suivante : faut-il ou non organiser une cellule de communication de crise, notamment au ministère de la santé ? Avec Jacques Barrot, nous



y réfléchissons, dans le cadre de la réorganisation de notre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

#### EUROCORPS

**M. le président.** La parole est à M. Aloyse Warhouver.

**M. Aloyse Warhouver.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question, qui s'adresse à M. le ministre de la défense, concerne l'Eurocorps, le corps européen de défense.

Devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, le Président de la République déplorait récemment l'absence d'une défense européenne et réclamait sa création. C'était faire l'impasse sur le corps européen créé, en 1993, avec une volonté politique très forte, par le Président François Mitterrand et le Chancelier Helmut Kohl (« Bravo ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Basé en partie à Strasbourg, l'Eurocorps a toute l'ossature d'une défense européenne, avec son état-major et ses unités combattantes, même s'il faut encore harmoniser les armements, les mesures sanitaires et, peut-être aussi, la langue de commandement. Les hauts responsables de la République ont rendu visite au corps européen. Monsieur le ministre, envisagez-vous de le faire aussi ?

Le 14 juillet, l'Eurocorps a défilé à Paris, ensuite à Bruxelles, ce qui avait fait dire au roi des Belges : « L'Eurocorps a défilé ; pourvu qu'il ne se défile pas ! » Depuis quelques mois, nous autres pro-européens, avons l'impression que ce n'est pas l'Eurocorps qui se défile mais certains pays qui l'ont créé.

D'où ma question, monsieur le ministre de la défense : l'Eurocorps est-il le format réduit de la future défense européenne ou n'est-il qu'un gadget pour défilés de fêtes nationales ? Pensez-vous lui confier, avec l'accord des autres nations, des missions sur des théâtres extérieurs ou restera-t-il confiné sur les bords du Rhin ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur le député, au nom de Charles Millon retenu au Sénat, je voudrais vous dire quelle est l'intention du Gouvernement. L'Eurocorps n'est pas un gadget et aucun des pays qui l'ont fondé n'entend « se défiler ». L'intention très claire du Gouvernement est de préserver intégralement la qualité et le volume de notre engagement national dans l'Eurocorps. Et si vous deviez être rassuré davantage encore, je vous renverrais aux propos du Président de la République qui, présentant il y a quelques semaines ses orientations sur le nouveau modèle de défense pour la France, indiquait que la France tiendrait ses engagements et garderait sa place au sein du corps européen.

Mais au-delà du corps européen, il existe d'autres forces multinationales : les forces méditerranéennes, avec l'Espagne et l'Italie et la brigade – groupe aérien – franco-britannique. Voilà des éléments qui constituent, avec l'Eurocorps, les bases de la coopération militaire entre les pays de l'Union européenne.

En outre, car tout est lié, monsieur le député, il y a la réforme de l'OTAN (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) que la France a souhaitée, et qui est engagée depuis la réunion ministérielle de Berlin, afin de permettre la création au sein de l'Alliance atlantique d'une véritable identité européenne de défense.

Telles sont les orientations du chef de l'Etat, chef des armées.

Il nous faut maintenant mettre en œuvre ces orientations dans l'OTAN précisément, au sein de l'Union de l'Europe occidentale, dans notre propre pays pour ce qui concerne l'armée française, avec les Allemands en ce qui concerne l'armement et les satellites, et également dans le traité de l'Union européenne lui-même. C'est un des sujets que j'ai soumis au nom du Gouvernement et un des débats que nous avons ouvert lors de la négociation de la conférence intergouvernementale, sur lequel les chefs d'Etat et de gouvernement feront le point à la fin de cette semaine, à Florence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Charles.

**M. Bernard Charles.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le processus de paix entre Israël et les pays arabes est long et difficile. Il a été marqué par la volonté et la ténacité de fortes personnalités comme Itzhak Rabin, qui l'a payé de sa vie. Depuis la signature des accords de Washington, de nombreux événements ont failli mettre en péril une situation toujours fragile.

Hier, le nouveau Premier ministre israélien présentait son gouvernement et son programme. Des craintes peuvent apparaître sur la pérennité d'une action soutenue depuis toujours par la France. En effet, dès l'origine du processus, la France en a été partie prenante par la voix de François Mitterrand. Plus tard, le président de la République, Jacques Chirac, était présent en Egypte au sommet mondial contre le terrorisme pour affirmer la continuité de la politique française. Les Etats-Unis, entrant bientôt en campagne présidentielle, ne pourront être aussi présents en cas d'éventuelles tensions.

Devant cette situation, il revient à l'Europe d'affirmer sa place et son rôle pour la paix. Quelle sera donc la politique de la France face à cette nouvelle situation ? Va-t-elle proposer, lors du prochain sommet européen, une initiative significative de l'Union européenne en direction des parties prenantes, Israël et les Palestiniens pour, sinon développer le processus de paix, du moins pour en conserver les acquis ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

**M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.** Monsieur le député, la France a plusieurs préoccupations au Moyen-Orient. Elle souhaite notamment approfondir les relations d'amitié et de coopération pour les développer, et voir le processus de paix se poursuivre sur la voie tracée à Oslo. Seul, celui-ci permettra à Israël et à ses voisins arabes de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et au peuple palestinien de voir reconnaître ses aspirations légitimes, y compris celle à disposer d'un Etat.



Le rôle de la France dans cette période particulièrement cruciale est de rappeler qu'il n'y a pas d'alternative à ce processus de paix, que les accords déjà conclus doivent être appliqués et respectés et que les négociations doivent reprendre, sans tarder, sur les bases déjà convenues.

S'agissant des relations entre Israël et les Palestiniens, les négociations avec l'Autorité palestinienne, ouvertes le 5 mai dernier et incluant l'avenir de Jérusalem et le statut futur de la Palestine, doivent reprendre sur la base du principe de l'autodétermination des Palestiniens. Dans l'immédiat, il nous paraît nécessaire que les dispositions concernant Hébron soient mises en œuvre.

Pour ce qui est de la Syrie et du Liban, le principe de l'échange des territoires contre la paix, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, reste à nos yeux l'élément fondamental du règlement avec Israël. En ce qui concerne le Liban, la France souhaite la mise en place sans délai du groupe de surveillance institué par l'arrangement du 26 avril.

Ainsi, la France apportera son soutien à toutes les parties désireuses de poursuivre l'œuvre de paix dans laquelle elles se sont courageusement engagées. Elle entend bien rester à leurs côtés dans cette entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons à la question du groupe communiste.

#### SURLOYER

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Braouezec.

**M. Patrick Braouezec.** Ma question s'adresse au ministre délégué au logement.

Je veux aborder un problème qui sera sans doute l'objet des travaux du congrès des HLM et qui a déjà été évoqué par un orateur précédent, celui du surloyer.

Lors des débats qui ont précédé l'adoption de la loi instituant un surloyer dit de solidarité, vous aviez, monsieur le ministre, reconnu implicitement le caractère pervers de cette mesure. Vous plaidez, en effet, pour que les ensembles situés dans des quartiers en difficulté en soient exonérés afin d'y préserver une certaine mixité sociale. Les zones urbaines sensibles ont donc été exclues du champ de son application. Le supplément de loyer ne peut, en effet, qu'inciter les personnes qui y sont assujetties à quitter le parc social pour se tourner vers le parc privé. Je pense notamment aux retraités, aux célibataires et aux jeunes couples.

Dans cette logique, le surloyer signifie que l'on réserve l'habitat social, auquel on consacre de moins en moins d'argent, je le confirme, à une population de plus en plus homogène et de plus en plus pauvre. Il va à l'encontre de la fonction de creuset social de la ville où devraient pouvoir vivre ensemble les différentes composantes de la population.

Je déplore que le raisonnement qui reconnaît le surloyer comme incompatible avec une certaine mixité sociale n'ait été poussé à son terme. Car s'il compromet la mixité sociale dans les zones urbaines sensibles, j'ai du mal à comprendre comment il pourrait être neutre sur celle des autres quartiers et des villes qui comptent une forte proportion de logements sociaux.

Si exception il doit y avoir au surloyer – bien que, à mon sens, il faille le supprimer –, elle doit concerner l'ensemble des villes qui ont consenti un véritable effort en matière de logement social et dans lesquelles celui-ci représente plus de 50 p. 100 du total des logements.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Patrick Braouezec.** Comptez-vous, monsieur le ministre, donner suite à cette proposition ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au logement.

**M. Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.** Décidément, les élus communistes n'arriveront jamais à accepter cet élément de justice sociale qu'est le surloyer ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est inadmissible !

**M. le président.** Monsieur Lefort !

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais il polémique toujours !

**M. le ministre délégué au logement.** La représentation nationale, après un long débat dans cette assemblée et au Sénat, a voté une loi instaurant le surloyer.

**M. Patrick Braouezec.** 1 p. 100 de logement social à Neuilly, 4 p. 100 au Raincy, 4 p. 100 au Vésinet !

**M. le ministre délégué au logement.** Dois-je vous rappeler, monsieur le député, que, dans une commune de Seine-Saint-Denis comme la vôtre, pour être redevable du surloyer, il faudra avoir des revenus qui, pour un ménage ayant deux enfants, dépasseront 25 000 francs par mois...

**M. Jacques Brunhes.** Et les retraités ?

**M. le ministre délégué au logement.** Laissez-moi finir ! ... et que le montant du surloyer qui leur sera demandé sera de 182 francs par mois. (« *C'est faux !* » *sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Vous voulez faire croire qu'il n'est pas compatible avec la mixité sociale ; j'affirme au contraire qu'il y est tout à fait nécessaire ainsi qu'à la justice sociale. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Laissez le ministre s'exprimer !

**M. Jean-Claude Lefort.** Il ne s'exprime pas, il éructe !

**M. le président.** Il dit ce qu'il souhaite dire !

Poursuivez, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué au logement.** En tout état de cause, monsieur le député, vous l'avez vous-même rappelé, dans les zones urbaines sensibles, le surloyer n'est plus applicable alors qu'il était possible auparavant.

**Un député du groupe communiste.** Il ne sait pas ce que c'est qu'un HLM !

**M. le ministre délégué au logement.** Par ailleurs, vous avez toute liberté, à l'intérieur des organismes d'HLM, de moduler le surloyer selon une grille, en fonction de la situation et de la qualité du logement.

Vous souhaitez supprimer le surloyer...

**M. Patrick Braouezec.** Vous ne répondez pas à la question que je vous ai posée !

**M. le ministre délégué au logement.** ... alors que le Parlement vient seulement de l'adopter. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. le ministre délégué au logement.** Vous considérez qu'il va à l'encontre de la mixité sociale. Dans notre conception, il constitue, au contraire, le moyen de concilier deux objectifs qui nous tiennent autant à cœur : ceux de la mixité sociale et de la justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous en revenons à une question du groupe UDF.

#### SALAIRE PARENTAL

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Cornillet.

**M. Thierry Cornillet.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Dans sa déclaration de politique générale du 23 mai 1995, M. le Premier ministre avait souligné l'importance d'une politique familiale ambitieuse, susceptible de constituer un rempart efficace contre l'exclusion et la désintégration sociale. Dans cette perspective, la mise en place d'une allocation parentale de libre choix avait été évoquée. Cette allocation serait accordée à terme, dès le premier enfant, aux parents, qu'ils travaillent ou qu'ils ne travaillent pas, afin de compenser les frais de garde pour les premiers et l'absence de revenus pour les seconds.

Cette mesure permettrait, d'une part, de soutenir efficacement les neuf millions de familles que compte notre pays et pourrait judicieusement dynamiser une natalité qui stagne depuis dix ans autour de 760 000 naissances par an. D'autre part, et surtout, elle assurerait une revalorisation du statut social de la mère de famille et permettrait aux parents, libérés d'un souci financier, de tenir pleinement leur rôle dans l'éducation et l'entretien de leurs enfants.

Connaissant votre attachement personnel, monsieur le ministre, à une politique familiale volontaire et ambitieuse, je voudrais que vous m'indiquiez si la création d'un salaire parental de libre choix est toujours envisagée et si un calendrier de mise en œuvre a été défini ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

**M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.** Monsieur Cornillet, nous avons franchi une étape importante avec la loi du 25 juillet 1994 et je voudrais donner, aujourd'hui, un nouveau chiffre à l'Assemblée. Cette loi a étendu le bénéfice de l'allocation parentale d'éducation aux familles qui ont seulement deux enfants et aux femmes qui ont accepté de passer d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel.

Nous avons prévu, dans l'application de la loi, que cette mesure bénéficierait à environ 40 000 femmes. En réalité, il y a eu 96 500 bénéficiaires ! Ce qui prouve que cette loi, que vous n'avez pas votée, mesdames et messieurs du groupe socialiste, remporte un réel succès. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement par la République.*)

Mais cette mesure a un coût. Alors que les prévisions l'avaient évalué à 1,4 milliard de francs, il a atteint 2,5 milliards en 1995 et dépassera probablement, en 1996, 3 milliards de francs.

Nous souhaitons maintenant réaliser une bonne évaluation. Après quoi, le groupe de travail chargé d'étudier les prestations pourra chercher comment franchir d'autres étapes dans le sens du libre choix. Mais celui-ci n'est pas seulement affaire de prestations mais aussi d'organisation du temps – aménagement du temps de travail et des rythmes scolaires – et d'environnement de la famille. Deux autres groupes de travail vont s'occuper des ces deux points et je serai amené à informer l'Assemblée nationale du déroulement de leurs travaux.

Ce qu'il faut, c'est que nous gagnions à la fois la bataille de l'aménagement du temps de travail et que nous relançons une vraie politique en faveur du libre choix des parents pour l'éducation de leurs enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en revenons à une question du groupe du Rassemblement pour la République. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, si vous pensez qu'une question est particulièrement importante, il faut la mettre en tête de liste. Pour ma part, vous pourrez le vérifier, je donne la parole en fonction des temps impartis. Tenez-en compte pour la prochaine fois !

**Mme Frédérique Bredin.** C'est du favoritisme !

**M. Henri Emmanuelli.** C'est scandaleux !

#### TRAITEMENT DU SIDA

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Aurillac.

**Mme Martine Aurillac.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État auprès du ministre du travail et des affaires sociales, chargé de la santé et de la sécurité sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Soyez au moins galants !

**M. le président.** Poursuivez, madame !

**Mme Martine Aurillac.** Je voudrais évoquer un problème grave, qui a parfois fait l'objet d'une polémique aussi démagogique qu'indécente puisqu'elle concerne la mise à la disposition des madales du sida des anti-protéases.

La France compte aujourd'hui près de 30 000 personnes victimes du sida déclaré et on estime à environ 20 000 le nombre de celles concernées par la trithérapie. Le 5 mars dernier, M. le secrétaire d'État chargé de la santé a bien voulu indiquer devant la représentation nationale que des mesures seraient prises afin d'assurer toutes les quantités de traitement nécessaires et qu'aucun refus de prescription ne pourrait être opposé pour des motifs budgétaires.

Au moment où l'opération Sidaction se termine, peut-on nous confirmer, même si en la matière la plus grande prudence est requise, si tout risque de pénurie est bel et bien écarté, comme M. Gaymard s'y était engagé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

**M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.** Madame, vous avez tout à fait raison de nous rappeler à cet impérieux devoir de permettre à tous les malades qui en relèvent, l'accès à cette thérapie – anti-protéases dans le cadre de la trithérapie – que nous assurons, en effet, grâce au budget public, je vous le confirme. Et si nous pouvons espérer qu'à l'avenir les appels à la générosité pourront amplifier encore l'effort de recherche, pour ce qui concerne les nouvelles thérapies, comme l'a dit Hervé Gaymard, et comme nous n'avons cessé avec M. le Premier ministre d'y veiller, elles sont bien à la disposition des malades qui en relèvent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Nous en revenons à une question du groupe socialiste.

#### PROCÉDURES JUDICIAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson.** Depuis plusieurs semaines, des faits nouveaux, confirmés par des témoins, rendent de moins en moins opaque la gestion des HLM de la ville de Paris. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

A ce niveau de la procédure, monsieur le garde des sceaux, l'opinion publique ne comprendrait pas que cette affaire subisse le même sort que toutes les autres, c'est-à-dire la transmission du dossier à votre procureur de Paris pour un classement sans suite.

Rappelez-vous : appartement HLM de M. Chirac, classement sans suite ! appartement HLM de M. Juppé, classement sans suite ! appartement HLM de M. Tiberi, classement sans suite ! *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. Michel Berson.** Sans parler de l'affaire, elle aussi classée sans suite, des employés de mairie transformés en employés de maison de M. Pandraud et de M. Cabana. *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Mazarine !

**M. Michel Berson.** Monsieur le garde des sceaux, quand accepterez-vous que les procédures judiciaires se déroulent en toute liberté ?

Quand laisserez-vous passer la justice ?

Quand vous comporterez-vous en homme de droit, et non en homme de parti ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, je vous répondrai en faisant quatre observations.

La première, c'est que, dans les affaires judiciaires, celui qui a la charge du ministère de la justice – moi, en l'occurrence – est très désavantagé.

**M. Christian Bataille.** On vous plaint !

**M. le garde des sceaux.** Tous les autres peuvent dire n'importe quoi mais le garde des sceaux ne peut rien dire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean Glavany.** Quel aveu !

**M. Charles Ehrmann.** Les socialistes ont la mémoire courte !

**M. le garde des sceaux.** Evidemment, dans le monde médiatique qui est le nôtre, c'est une faiblesse, mais cette faiblesse fait aussi ma force car, de cette façon, les juges peuvent travailler tranquilles, en tout cas vis-à-vis de moi. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est du grand Guignol !

**M. le garde des sceaux.** J'en viens à la deuxième observation. Dans l'affaire que vous avez évoquée.

**M. Christian Bataille.** Nous en avons évoqué cinq !

**M. le garde des sceaux.** Le juge d'instruction a transmis le lundi 17 juin au procureur de la République de Créteil une ordonnance de soit-communiqué demandant un réquisitoire supplétif.

**M. Daniel Picotin.** Ils ne savent même pas ce que c'est !

**M. le garde des sceaux.** Le procureur de la République de Créteil a saisi immédiatement le procureur général de Paris, qui est compétent en la matière et qui est son supérieur hiérarchique ; nous en sommes là. Les décisions seront prises par le Parquet, en particulier en application des règles légales de compétence territoriale.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Après avoir téléphoné !

**M. le garde des sceaux.** J'en viens à ma troisième observation. Tout le monde dit, et je le vois écrit partout, que le juge dont vous parlez a été, ou va être, dessaisi, qu'il va être privé du dossier.

Je tiens à bien préciser qu'il ne peut pas être dessaisi car il n'est saisi de rien *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste),...*

**M. Jean Glavany et M. Didier Boulaud.** Quel aveu !

**M. le président.** Laissez le garde des sceaux terminer !

**M. le garde des sceaux.** ... tout simplement parce que, en application des règles de la procédure pénale, il n'y a pas de procédure judiciaire concernant les faits dont vous parlez.

J'en arrive à ma dernière observation, car j'ai lu beaucoup de choses à ce sujet. Ce même juge ferait, paraît-il, l'objet d'une promotion. Je voudrais dire à ce propos à la représentation nationale, qui n'est peut-être pas au fait de tous les détails du statut de la magistrature,...

**M. Yves Nicolin.** Ils découvrent la justice !

**M. le garde des sceaux.** ... comment les choses se passent.

Ce juge, dont la carrière a débuté en 1983, et qui a donc aujourd'hui quatorze ans dans la profession...

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous le suivez de près !



**M. le garde des sceaux.** ... vient d'être inscrit au tableau d'avancement.

**Mme Véronique Neiertz.** Tout à fait par hasard !

**M. Christian Bataille.** C'est quelqu'un d'intéressant !

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. le garde des sceaux.** Il a été inscrit à ce tableau par une commission d'avancement, qui n'est composée que de magistrats, dont la majorité sont élus par leurs pairs.

**M. Didier Boulaud.** C'est le grand tableau en comblanchien !

**M. le garde des sceaux.** Ce tableau permet à un magistrat d'accéder aux fonctions du second groupe du premier grade...

**M. Alain Le Vern.** C'est la promotion au mérite !

**M. le garde des sceaux.** ... comme les fonctions de vice-président ou de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, de Versailles, de Nanterre, de Bobigny ou de Créteil.

**M. Didier Boulaud.** De Hazebrouck !

**M. le garde des sceaux.** Lorsqu'on est inscrit, il faut ensuite – c'est le terme employé dans la magistrature – « réaliser » le tableau, c'est-à-dire être effectivement promu sur l'un des postes autorisés par ce tableau d'avancement.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Et si vous répondiez à la question ?

**M. le garde des sceaux.** En général, cette promotion, cette réalisation, intervient à peu près deux ans après l'inscription au tableau d'avancement.

**M. Claude Bartolone.** Cette réponse nous laisse de marbre !

**M. le garde des sceaux.** Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je voulais dire. Je suis heureux de pouvoir, semaine après semaine, par l'intermédiaire de l'Assemblée nationale et de la télévision, informer un peu mieux les Français sur le fonctionnement de la justice. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

2

## COMMERCE ET ARTISANAT

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 19 juin 1996,  
« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

3

## MOTION DE CENSURE

### Discussion et vote

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Laurent Fabius, M. Alain Bocquet et quatre-vingt-treize membres de l'assemblée (1).

Je donne lecture de ce document :

« Considérant que les services publics font partie des atouts majeurs de la France, de son équilibre et de son indépendance ; que, s'ils doivent être en permanence modernisés, il n'est pas acceptable qu'ils soient peu à peu démantelés au détriment de l'emploi, de l'égalité d'accès des usagers, de l'innovation technologique et de l'aménagement du territoire ; que les menaces et atteintes aux services

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-quinze signatures suivantes : MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement, Roger-Gérard Schwartzberg, Gilbert Annette, Léo Andy, François Asensi, Rémy Auchedé, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Gilbert Biessy, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Mme Frédérique Bredin, MM. Jacques Brunhes, Pierre Carassus, René Carpentier, Laurent Cathala, Bernard Charles, Daniel Colliard, Camille Darsières, Henri D'Attilio, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Maurice Depaix, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Régis Fauchoit, Jean-Jacques Filleul, Jacques Floch, Pierre Forgues, Michel Fromet, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean-Claude Gaysot, André Gerin, Jean Glavany, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Jacques Guyard, Georges Hage, Guy Hermier, Jean-Louis Idiart, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Maurice Janetti, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Claude Lefort, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Georges Marchais, Marius Masse, Didier Mathus, Paul Mercieca, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Ernest Moutoussamy, Mme Véronique Neiertz, MM. Michel Pajon, Paul Quilès, Louis Pierna, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Jean-Marc Salignier, Georges Sarre, Gérard Saumade, Henri Sicre, Bernard Seux, Jean Tardito, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Patrice Tirolien, Daniel Vaillant, Emile Zuccarelli.

publics se multiplient, notamment dans les domaines des télécommunications, des transports, de l'école et des hôpitaux ;

« Considérant en particulier qu'en s'appropriant à approuver au niveau européen l'éclatement des règles régissant Electricité de France le Gouvernement entérine une déréglementation dangereuse ; qu'il compromet à terme non seulement l'avenir industriel et social de cette entreprise, une des meilleures du monde, mais qu'il met en cause l'égalité d'accès des usagers au service public de l'énergie ;

« Considérant que la même attitude faite d'atteintes à la cohésion nationale et de désinvolture envers le Parlement caractérise les pouvoirs publics dans des domaines aussi essentiels que la politique économique et sociale ou la défense, qu'il s'agisse de la suppression du service national ou de la réintégration dans l'organisation militaire de l'OTAN ;

« Considérant qu'un an après l'élection du Président de la République et trois ans après celle d'une majorité parlementaire de droite, le bilan du Gouvernement se résume essentiellement à un accroissement du chômage, des prélèvements et des dettes, c'est-à-dire à l'addition de l'inefficacité économique et de l'injustice sociale ;

« Considérant enfin combien est nécessaire et urgente une politique alternative qui donne réellement la priorité à la lutte contre le chômage, qui permette une revalorisation des salaires et des pensions, qui s'appuie notamment sur les entreprises et les services publics pour favoriser l'investissement et l'emploi, conditions d'un équilibre durable de la sécurité sociale et du plein respect des droits sociaux ;

« Pour ces motifs censurent le Gouvernement en application de l'article 49-2 de la Constitution. »

La parole est à M. Laurent Fabius, premier orateur inscrit.

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le président, mes chers collègues, depuis les débuts de la V<sup>e</sup> République, une fois seulement, en 1962, une motion de censure a obtenu la majorité des suffrages.

**M. Jean-Claude Thomas.** Ce ne sera pas le cas !

**M. Laurent Fabius.** Nous ne prétendons pas aujourd'hui à ce résultat.

Nous savons, monsieur le Premier ministre, que vous disposez d'une chambre qualifiée – serait-ce en référence à la situation de cet après-midi ? – d'« introuvable ». *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Sauf imprévu, c'est donc toujours vous qui siégerez à l'automne au banc du Gouvernement, tel que nous avons appris à vous connaître : jovial, mesuré quant à l'analyse des résultats obtenus,...

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** C'est un auto-portrait !

**M. Laurent Fabius.** ... et toujours soucieux d'écouter le Parlement. *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je lis cependant, et j'entends ici ou là, que ce serait un crime de lèse-majorité que de déposer une motion de censure. Or nous nous bornons à utiliser les moyens offerts par la Constitution et à remplir, comme chacun ici, notre rôle de député.

L'Assemblée, je le rappelle, n'a été consultée ni sur la reprise des essais nucléaires, ni sur le service national, ni sur la réintégration dans l'OTAN, ni en détail sur la pro-

tection sociale. Les mesures qu'annoncent vos ministres sont en général présentées en dehors de cette enceinte. Il serait tout de même excessif qu'on veuille en plus que l'opposition se taise et renonce à ses droits ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Sous la V<sup>e</sup> République, une motion de censure sert moins à renverser un gouvernement qu'à exprimer un refus quand le pays va mal. Elle sert à prendre date pour indiquer comment la situation pourrait être redressée. Tel est le cas : trois années après l'installation d'une majorité parlementaire de droite et un peu plus d'un an après l'élection présidentielle, chacun constate qu'en France les choses vont plutôt mal. Le pays le ressent, beaucoup de gens dans nos départements vivent de plus en plus difficilement, inquiets pour le présent et pour l'avenir, inquiets pour leurs enfants. Les événements de décembre dernier ne sont pas si loin. Une tension réelle existe dans beaucoup de nos villes. Le fait qu'à l'issue de ce vote vous ne serez pas renversé ne rend pas moins pertinente notre démarche. Il souligne seulement combien cette assemblée juridiquement légitime est devenue très peu représentative de l'opinion profonde du pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Charles Ehrmann.** C'est déjà arrivé !

**M. Pascal Clément.** Il ne faut pas vendre la peau de l'ours...

**M. Jean-Claude Thomas.** Vous remettez en cause le suffrage universel ! C'est incroyable !

**M. Laurent Fabius.** Dans quelques minutes, monsieur le Premier ministre, vous nous répondrez sans doute aux uns et aux autres, comme c'est la coutume. Nous vous écouterons avec attention, espérant qu'à la polémique des dernières semaines succédera un débat de fond. Mais avant même de vous entendre, je crois sentir votre argumentation : quant à la situation du pays, vous n'y seriez quasiment pour rien ; elle serait – pour les mauvais côtés s'entend – l'héritage de l'opposition. *(« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**M. Laurent Fabius.** Mesdames et messieurs de la droite, monsieur le Premier ministre, êtes-vous à ce point sans illusions sur votre propre efficacité que vous ne comptiez strictement pour rien les trois années déjà passées pendant lesquelles vous étiez au pouvoir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Charles Ehrmann.** Il est difficile de remonter certaines pentes !

**M. Laurent Fabius.** Vous êtes-vous rendu compte que, depuis que vous contrôlez cette assemblée et que vous appliquez votre politique, vos gouvernements successifs ont déjà présenté huit lois de finances ?

L'autre argument auquel vous aurez sans doute recours n'est pas vraiment mieux fondé : si nous critiquons vos résultats, ce serait, indique-t-on, par immobilisme. Eh bien, non ! Simplement, nous constatons, qu'il s'agisse de l'emploi, de la croissance ou de la protection sociale, que la France, malheureusement, va mal. C'est cela que nous ne voulons pas accepter !

Les sujets précis de critique ne manquent pas : violences répétées en Corse, marasme du bâtiment, des travaux publics et des PME, ponctions massives sur les col-

lectivités locales, administration toute particulière de la justice,... (« *C'est vrai!* » sur les bancs du groupe socialiste. – *Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Daniel Picotin.** Il a un toupet d'acier !

**M. Jean-Claude Thomas.** Il a la mémoire courte !

**M. Jacques Myard.** Son discours est au-dessous de la ceinture !

**M. Jean-Claude Thomas.** M. Fabius est amnésique !

**M. Laurent Fabius.** ... contradictions gouvernementales multiples, carences de la sécurité. Tous ces sujets, et d'autres encore, justifieraient un débat de fond qui, sans doute, nous opposerait à vous. Mais tout ne pouvant évidemment pas être abordé en quelques minutes, je retiendrai dans cet échec assez large trois aspects principaux, en les assortissant de quelques contre-propositions.

D'abord, nous voulons censurer votre abandon du service public.

Demain, monsieur le Premier ministre, le Conseil des ministres européens de l'énergie doit se réunir pour décider d'abandonner des règles qui, jusqu'à présent, régissaient ce secteur. Malgré vos démentis, vous voulez offrir le marché à des producteurs et à des distributeurs réputés indépendants – indépendants d'EDF à coup sûr, mais certainement pas indépendants des capitaux internationaux.

Pourtant, le service public, égal et neutre, facilite la cohésion sociale. Il contribue à la régulation économique. Il permet la prise en compte du long terme et de l'intérêt général. Il est un élément majeur de notre tradition et de notre identité nationale. Et c'est cela que vous voulez abandonner, ce que nous n'acceptons pas.

Vous avez d'ailleurs, dans les mois passés, plusieurs fois mis en cause le service public tout en protestant du contraire.

Cet hiver, vous vous en êtes pris aux cheminots et vous avez dû finalement reculer, même si le nouveau plan pour la SNCF, que vous venez de présenter, n'offre malheureusement pas de garanties à long terme.

De même, en bouleversant sans nécessité France Télécom, nous craignons que vous ne portiez un coût à une grande entreprise nationale que vous voulez, à terme, privatiser.

De même encore, vous réduisez ou vous vous apprêtez à réduire les moyens des services collectifs dans des secteurs aussi importants que la culture, la recherche, les hôpitaux et, plus largement, les services publics. Je mentionnerai particulièrement l'éducation nationale, pour le budget de laquelle nous éprouvons de grandes craintes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Hier était annoncée, en dehors de cette assemblée, une perspective de projet, de canevas, d'esquisse de réforme de l'enseignement supérieur, favorisant en particulier l'orientation. Mais savez-vous combien d'étudiants chaque conseiller d'orientation psychologue a en charge ? On compte 18 000 étudiants par conseiller ! Le service public a besoin de modernité et il a d'abord besoin de moyens !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**M. Jacques Myard.** Votez les impôts !

**M. Laurent Fabius.** Pourquoi ces réticences de votre part et même, parfois, ce rejet du service public ? Je crains que, par idéologie, vous n'admettiez pas que des secteurs aussi importants de notre société ne soit pas régis par la loi du marché ; parce que le service public est pour vous une parenthèse. Vos prétentions d'il y a quelques mois à constitutionnaliser le service public à la française se sont d'ailleurs envolées. Mais personne dans cette enceinte ou ailleurs n'a oublié vos déclarations sur la « mauvaise graisse » des fonctionnaires.

**M. Jean-Michel Fourgous.** Ils sont sans doute tous hyperproductifs !

**M. Laurent Fabius.** Je reviens un moment, car l'exemple est intéressant, à EDF, réussite industrielle reconnue, qui fournit une des électricités les moins chères d'Europe. Le projet d'accord que vous avez préparé avec l'Allemagne risque d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi, sur l'innovation technologique, sur l'indépendance énergétique et peut-être même sur la sécurité.

Vous prévoyez qu'aux opérateurs privés seront affectés les entreprises « gros clients », représentant les 30 p. 100 de la consommation les plus rentables, auxquels seront proposés des tarifs abaissés. A EDF, en revanche, resteront les 29 millions d'usagers à faible consommation, tout ce qui, je parle pour les techniciens, sera au-dessous de 9 gigawattheures dans un délai de six ans.

Vous aggravez encore cette évolution dans un article de votre projet d'accord, qui précise qu'« à la lumière de l'expérience acquise, le Conseil des ministres européens envisage, le cas échéant, une nouvelle ouverture du marché ».

Bref, au lieu du choix qui, depuis des décennies, assurait jusqu'à présent l'égalité d'accès et de traitement des usagers du service public, vous privilégiez une logique financière dont nous craignons qu'elle n'aboutisse à doubler, voire à tripler le prix du kilowattheure au centre de la France et davantage encore en outre-mer.

Ce que votre ministre de l'industrie appelle préserver le cœur du service public signifie en accommoder les restes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'aménagement du territoire en pâtira, le lien social à moyen terme aussi et les abonnés paieront la facture.

Monsieur le Premier ministre, nous refusons pour notre part la dérégulation et le libéralisme outrancier qui, on l'a vu avec l'exemple britannique dans un tout autre domaine, aboutissent au monde fou de la vache folle...

**M. Jean-Michel Fourgous.** Quelle démagogie grossière de la part d'un ancien Premier ministre !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Rappelez-vous 1988 !

**M. Laurent Fabius.** C'est le fond du sujet.

Mais, dans le cas d'EDF, nous voulons le maintien et la modernisation du service public à travers trois décisions précises.

Premièrement, nous vous demandons de refuser, comme nous-mêmes l'avons fait, cette directive au lieu d'y céder.

Deuxièmement, nous souhaitons que soit introduit dans le traité constitutif de la Communauté, à l'occasion de la conférence intergouvernementale, un texte préservant le service public et modifiant notamment l'article 90 du traité, ce qui éliminerait ainsi les contentieux.

Troisièmement, nous souhaitons que vous repreniez le projet de charte européenne des services publics...



**M. Jean-Michel Fourgous.** De ceux qui sont en faillite ou des autres ?

**M. le président.** Monsieur Fourgous, je vous en prie !

**M. Laurent Fabius.** ... permettant les adaptations et les moyens de fonctionnement indispensables et assurant une pleine reconnaissance communautaire.

Ce que nous vous demandons, c'est de reconnaître que certaines activités essentielles, en France et en Europe, ne doivent pas être soumises au seul vent du marché et de la concurrence, mais qu'elles doivent satisfaire ces principes fondamentaux que sont la continuité, l'adaptabilité, la neutralité et l'égalité qui, seules à nos yeux, permettent redistribution, participation, responsabilité et transparence.

Bref, nous vous demandons de défendre le service public...

**M. Renaud Muselier.** Nous le faisons !

**M. Laurent Fabius.** ... au lieu, peu à peu, de l'abandonner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Thomas.** Quant à vous, vous n'avez rien fait ! C'est vous qui l'avez abandonné !

**M. Jacques Myard.** Vous l'avez tué !

**M. Laurent Fabius.** Ce risque d'abandon existe aussi dans vos choix en matière de défense, et c'est notre deuxième motif de censure.

Sur le plan de la stratégie, chacun sait qu'il y a trente ans, sous l'impulsion du général de Gaulle,...

**M. Jean-Paul Anciaux.** Ne le citez pas ! Pas vous !

**M. Pierre Mazeaud.** Ah ! si vous l'aviez suivi !

**M. Laurent Fabius.** ... la France quittait le commandement intégré de l'OTAN. Aujourd'hui, elle y revient, sans qu'une explication convaincante ait été fournie, sans qu'un vrai débat ait eu lieu, notamment au Parlement.

Nous avons approuvé l'attitude ferme du Président de la République en Bosnie. Mais comment pourrions-nous nous satisfaire du catalogue de déclarations d'intention qui vient d'être signé au début du mois de juin à Berlin ? Quelle garantie précise le Gouvernement français a-t-il obtenu ? A notre connaissance, aucune.

**M. Pierre Lequiller.** C'est faux !

**M. Laurent Fabius.** On voudrait croire que la rénovation de l'OTAN est en bonne voie et que son européanisation est acquise. Mais la réalité est différente car l'accord est en fait soumis à des conditions qui sont imposées par les Américains.

Les Américains se réservent le droit de veto sur les choix des actions menées, un droit de regard sur l'utilisation des matériels et la composition des forces, à quoi s'ajoutent des contraintes techniques. Il est dès lors à craindre qu'en payant d'avance et en renonçant à exiger des contreparties et un calendrier, le Gouvernement ne se soit privé du seul vrai levier dont il disposait. Le risque est dès lors réel que l'européanisation de l'OTAN ne s'efface rapidement devant la matérialité américaine de son commandement : technologie américaine, soldats européens, et plus rien à négocier !

Nous ne pensons pas que ce soit ainsi que l'on puisse préserver le mieux l'influence internationale de la France et la perspective, à laquelle nous tenons, d'une authentique identité européenne de défense.

Cette critique, nous la formulons aussi à l'égard de l'ensemble de votre politique de défense.

Le Président de la République, au cours des derniers mois, a été très actif en ce domaine.

**M. Jean-Claude Thomas.** C'est vrai, et il était temps !

**M. le Premier ministre.** C'est sa responsabilité !

**M. Laurent Fabius.** Mais pour quelles actions ? Une reprise brutale des essais nucléaires avant leur abandon ; une proposition de dissuasion partagée que nos alliés nous ont renvoyée au visage ; une loi de programmation militaire qui contredit le texte que cette même assemblée avait voté voici deux ans ; une réforme de la conscription mettant en cause le lien armée-nation et se réduisant en définitive à un *check-up* du lundi midi au vendredi même heure ; enfin, un reformatage expéditif de nos armées, l'affaiblissement de notre outil industriel de défense et la suppression de dizaines de milliers d'emplois.

La défense de la France a, certes, besoin d'être modernisée, mais elle se prête mal à de telles embardées. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous sommes convaincus, pour notre part, qu'au-delà de la nécessaire évolution de nos forces armées vers un plus grand professionnalisme,...

**M. Jean-Claude Thomas.** Pourquoi ne l'avez-vous pas engagée ?

**M. Laurent Fabius.** ... un service national nettement plus court, profondément remanié, contribuerait à une défense moderne.

Dans les circonstances actuelles, ce service devrait prendre la forme d'un service d'initiation à la défense de deux mois ; il maintiendrait le lien armée-nation ; il ouvrirait la possibilité, en cas de modification de la menace extérieure, de faire appel à un nombre beaucoup plus grand de personnes et faciliterait l'organisation de réserves efficaces. Telle est notre quatrième proposition.

**M. Jean-Claude Thomas.** Alors, il fallait le faire !

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le Premier ministre, les Français, à tort ou à raison, seraient peut-être disposés à oublier tout cela s'ils bénéficiaient, grâce à votre politique, d'une amélioration concrète de leur situation.

**M. Jean-Michel Fourgous.** Cela va venir !

**M. Laurent Fabius.** Mais c'est en ce moment l'inverse : davantage de chômage, davantage d'impôt et davantage de déficit. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Michel Fourgous.** Et vos dettes, on en fait quoi ?

**M. Laurent Fabius.** Voilà la troisième raison de notre censure.

Aucun progrès ne s'est malheureusement produit sur ce qui devait être le principal front gouvernemental : l'emploi.

**M. Jean-Paul Anciaux.** C'est faux !

**M. Laurent Fabius.** Vous avez multiplié les erreurs de politique économique en freinant la croissance, voire en la bloquant par la lourdeur des prélèvements, tout en reprochant aux consommateurs leur prudence : augmentation de la TVA, RDS,...

**M. Jean-Michel Fourgous.** Pour payer vos dettes !

**M. Laurent Fabius.** ... relèvement des cotisations de toutes sortes, gel des prestations familiales et des retraites, réduction des indemnités de maternité, notamment.

Six cent mille jeunes de moins de vingt-cinq ans restent sans emploi et, quelles que soient les manipulations statistiques,...

**M. Jacques Barrot,** *ministre du travail et des affaires sociales.* Les « manipulations » ?

**M. Laurent Fabius.** ... plus de trois millions de Français n'ont que le chômage pour horizon, nombre qui a augmenté de 300 000 en trois ans, à statistiques constantes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Claude Thomas.** Vous avez créé un million de chômeurs !

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues !

**M. Laurent Fabius.** Les difficultés de vie, la peur du licenciement gagnent toutes les communes et toutes les couches de la société. L'emploi précaire se banalise et constitue désormais l'antichambre de l'exclusion.

**M. Jean-Michel Fourgous.** A votre grande satisfaction !

**M. Laurent Fabius.** L'état de la protection sociale n'est malheureusement pas meilleur. Il y a quelques années, lorsque les gouvernements de gauche avaient cherché à mettre en place une politique conventionnelle de maîtrise médicalisée, vous vous trouviez vous-même en tête des manifestants.

**M. Didier Boulaud.** Eh oui !

**Mme Martine David.** Il ne s'en souvient pas !

**M. Laurent Fabius.** Depuis lors, vous avez opéré un renversement. Assurément, il convenait de réformer en profondeur le système et de maîtriser l'évolution des dépenses de santé, mais votre méthode a été mauvaise, ...

**M. le Premier ministre.** Mis à part le fait qu'elle a abouti !

**M. Laurent Fabius.** ... comme l'étaient plusieurs de ses aspects de fond.

Vous avez, là aussi, multiplié les prélèvements, remis en cause de nombreux droits, et les 17 milliards de déficit sur lesquels vous vous étiez engagé il y a six mois pour 1996 sont devenus entre-temps 50 milliards, notamment du fait d'un effondrement des recettes lié à votre politique récessive.

Comment, monsieur le Premier ministre, comptez-vous financer ces 50 milliards de déficit ? Jusqu'à quand repousserez-vous la loi-cadre contre l'exclusion, la prestation autonomie, une vraie politique familiale, toutes mesures qui constituaient le contingent inextinguible des promesses pré-présidentielles ?

Déficit de croissance, déficit d'emploi, déficit social : pour les Français, votre politique c'est avant tout cela ! On paye plus et on touche moins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est précisément le moment que vous choisissez pour tenter quelques diversions.

Vous avez augmenté les impôts de 125 milliards en un an.

**M. Jean-Michel Fourgous.** Pour payer vos dettes !

**M. Laurent Fabius.** Vous battez le record d'Europe toutes catégories des prélèvements.

**M. Michel Péricard.** Quelle amnésie !

**M. Jean-Claude Thomas.** C'est trop facile ! C'est tout de même vous qui avez mis le pays en faillite !

**M. Laurent Fabius.** Mais vous promettez à la cantonade une baisse fiscale sur cinq ans sans dire comment vous procéderez ni pour qui elle se fera. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues !

**M. Jean-Michel Fourgous.** Les socialistes sont des irresponsables notoires, et tout le monde le sait !

**M. le président.** Monsieur Fourgous, on peut débattre calmement !

**M. Laurent Fabius.** Puisque nous parlons des comptes, je vous rappellerai, mes chers collègues – mais à certains d'entre vous, je crains de l'apprendre – que la somme des déficits budgétaires au cours de la dernière législature s'était élevée, sur cinq ans, à un total, selon les modes de calcul, compris entre 650 et 900 milliards de francs, alors qu'au cours de la présente législature, sous votre mandat, monsieur le Premier ministre, le déficit budgétaire cumulé atteindra le double malgré les recettes de privatisation et les astuces de présentation.

Sur le plan de l'emploi, plusieurs séries de dispositions devraient également être prises :...

**M. Jean-Claude Thomas.** Vous avez créé un million de chômeurs !

**M. Laurent Fabius.** ... un soutien de la demande salariale et du pouvoir d'achat des pensions car la croissance souffre avant tout d'une anémie de consommation ;...

**M. Jean-Paul Anciaux.** Où trouvez-vous les moyens ?

**M. Jean-Claude Thomas.** ... une loi cadre visant partout où c'est possible à une réduction forte du temps du travail avec embauches compensatrices, l'Etat consacrant à cette démarche les sommes aujourd'hui gaspillées dans des aides inutiles aux entreprises ; la conclusion de contrats avec les collectivités locales les encourageant financièrement au lieu de les ponctionner afin qu'elles développent massivement les emplois d'utilité collective dans des métiers que l'économie marchande ne prendra jamais seule en compte – activités de quartier, activités d'éco-développement, accompagnement de l'enfance et de la vieillesse ou animation du lien social.

Enfin, il faut favoriser l'emploi en réformant l'impôt et les cotisations sociales. Nous récusons les ponctions injustes auxquelles vous vous livrez. La situation financière que vous laisserez sera si tendue qu'on ne pourra sans doute pas opérer d'allègements massifs rapides,...

**M. Jean-Paul Anciaux.** Eh oui !

**M. Laurent Fabius.** ... mais nous entendons relever le défi et nous engager sur une baisse de l'impôt indirect, sur un rééquilibrage de la fiscalité des capitaux, sur une péréquation de l'impôt local et sur une limitation des charges pesant sur les couches moyennes et modestes, aujourd'hui souvent surtaxées.

Abandon des services publics, abandon d'éléments majeurs de notre défense nationale, échec économique et social, tout cela, monsieur le Premier ministre, explique la morosité du pays et justifie cette motion de censure.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. Laurent Fabius.** La seule réponse pour une nation comme la nôtre ne peut pas être de baisser les salaires à l'américaine ou de les laisser s'effondrer. Une autre politique est nécessaire, qui soit ambitieuse pour l'Europe et pour notre société, respectueuse des droits du Parlement et soucieuse de l'avenir – j'en ai tracé certaines grandes lignes à travers quelques propositions – afin de soutenir l'activité économique vers l'emploi, de réduire la durée du travail, de réformer la fiscalité et la protection sociale, de défendre les services publics en les modernisant.

**M. Jean-Michel Fourgous.** Vous n'avez jamais pu le faire !

**M. Laurent Fabius.** L'un de vos condisciples, monsieur le Premier ministre, qui vous connaît bien, a publié récemment sous forme de livre une lettre ouverte à votre intention. Voici ce qu'on peut y lire : « Le moteur caché de tous les projets de réforme demeure l'opinion, qui souffle confiance ou défiance. S'il échoue à capter cette confiance, à quoi bon un premier de la classe ! Sa raison résonnera comme une cymbale dans l'air, elle n'enchaînera pas les forces contraires et elle ne gouvernera plus. »

Au moment où le besoin d'un projet mobilisateur est ressenti par le pays, vous donnez le sentiment de conduire un Gouvernement déconnecté des attentes de la société et de manquer d'une perspective d'ensemble. Aujourd'hui, assurément l'arithmétique parlementaire ne nous permet pas de l'emporter...

**M. Jean-Paul Anciaux.** Heureusement pour le pays !

**M. Laurent Fabius.** ... mais le pays, lui, a jugé votre politique, monsieur le Premier ministre : le pays vous a déjà censuré ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Protestations et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés de l'opposition, en déposant une motion de censure, vous avez eu une bonne idée. Vous permettez ainsi à l'Assemblée nationale et, par delà ses bancs, aux Françaises et aux Français qui nous écoutent, de réfléchir d'abord à ce que vous incarnez aujourd'hui.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ce n'est pas le problème !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Si !

**M. Jean-Michel Fourgous.** Assumez vos responsabilités !

**M. Jean Glavany.** Vous êtes amnésiques !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme, je vous prie !

**M. le Premier ministre.** Ce sera donc pour moi l'occasion de faire brièvement ce que nous n'avons pu faire ni en 1993 ni en 1995,...

**M. Didier Migaud.** Vous êtes incapable de vendre votre politique !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous ne savez rien faire !

**M. le Premier ministre.** ... pour des raisons que chacun ici a bien en tête, c'est-à-dire le bilan des années que vous avez récemment passées au pouvoir. (*Applaudissements sur*

*les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – « Cela fait trois ans que vous êtes au pouvoir ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà, il ne faut jamais gratter là où ça fait mal !

Je sais que, par habitude intellectuelle tout autant que par commodité pratique, vous feriez volontiers « du passé table rase ». (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais nous sommes nombreux à penser qu'on ne comprend bien le présent, qu'on ne prépare bien l'avenir qu'en approfondissant la connaissance qu'on a du passé.

**M. Jean-Claude Lefort.** Eh oui !

**M. le Premier ministre.** Votre passé gouvernemental, qui est encore tout frais, ou plutôt votre passif, peut aisément se résumer en deux chapitres : gabegie et immobilisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au chapitre de la gabegie, c'est l'abondance, si je puis dire ! Et pourtant, je m'en tiendrai aux résultats de votre dernière législature, celle qui couvre les années 1988 à 1993. C'est – je le répète – tout frais !

Gabegie dans le budget de l'Etat, d'abord. Voici les chiffres qui figurent dans les lois de finances que vous avez préparées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le déficit a été, en 1989, de 118 milliards (« *Et vous ?* » sur les bancs du groupe socialiste), en 1990, 106 milliards ; en 1991 de 145 milliards ; en 1992 de 243 milliards et en 1993 de 333 milliards. (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), soit un quasi triplement. (« *Et vous ?* » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il est amnésique !

**M. le Premier ministre.** Pendant la période 1988-1993, la dépense publique par Français au travail a augmenté de 82 p. 100 et la dette publique par Français au travail est passée de 104 500 francs à 150 500 francs, c'est-à-dire une augmentation de 44 p. 100 !

**M. Julien Dray.** Il commence sa campagne électorale !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il fuit ses responsabilités !

**M. le Premier ministre.** De 1988 à 1993, la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut de la France a augmenté de cinq points, alors qu'elle n'augmentait que de 3,3 points dans une Allemagne qui supportait pourtant la charge colossale de sa réunification !

Gabegie dans les comptes de la sécurité sociale, ensuite. Ici encore, laissons parler les chiffres. Le déficit du régime général est passé de 7 milliards, en 1988, à 55 milliards, en 1993, soit une multiplication par huit. (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – « Et vous ? » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas un homme d'Etat !

**M. Didier Mathus.** Ici ce n'est pas l'assemblée générale de l'OPAC de Paris !

**M. le Premier ministre.** Gabegie dans le secteur public, enfin. A la SNCF, 100 milliards de francs d'infrastructures ont été financés par l'emprunt entre 1989 et 1993, alors que l'on savait parfaitement que l'entreprise ne pourrait jamais rembourser cette dette.



Au Crédit lyonnais (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) une stratégie dévastatrice a été menée jusqu'en 1993...

**M. Jean Glavany.** Depuis, tout va mieux !

**M. le Premier ministre.** ... par les dirigeants de l'entreprise, sans qu'à aucun moment les pouvoirs publics n'aient assumé leur responsabilité d'actionnaire. On évalue actuellement à plus de 50 milliards de francs les dégâts occasionnés, et chaque jour qui passe apporte de nouvelles mauvaises surprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Julien Dray.** Où est le capitaine ? Le bateau est ivre !

**M. le Premier ministre.** Que dire du Crédit foncier de France qui n'est sans doute pas une entreprise publique, mais dont l'Etat nomme le gouverneur ? Là encore, la réaction qu'ont eue les autorités de tutelle face à une politique aventureuse a été nulle, et cette politique nous laisse aujourd'hui un passif de plus de 10 milliards de francs. Je pourrais allonger ma liste. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme s'il vous plaît ! Il est clair que vous n'êtes pas d'accord avec M. le Premier ministre. Acte vous en est donné. Laissez-le poursuivre !

**M. le Premier ministre.** Pour les socialistes, c'est ça la démocratie : empêcher ceux qui vous dérangent de parler ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

On comprendra, j'en suis sûr, qu'en entendant le joyeux boute-en-train qu'est M. Fabius nous accuser de creuser les déficits publics (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste), je me demande s'il a choisi d'endosser désormais les habits de Tartuffe ou ceux de Pantalon ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Gabegie donc, mais aussi immobilisme. Durant la précédente législature, aucune des réformes de fond dont notre pays avait un besoin urgent n'a été mise en œuvre, ni même engagée. C'est le cas pour l'assurance-maladie, dont on s'est borné à comptabiliser les déficits.

**M. Julien Dray.** Et les privatisations ?

**M. le Premier ministre.** C'est le cas pour la défense, où l'on n'a tiré aucune des conséquences du bouleversement géopolitique de l'année 1989. C'est le cas pour l'enseignement supérieur, où l'on n'a rien fait pour préparer l'arrivée de centaines de milliers d'étudiants supplémentaires.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**M. le Premier ministre.** C'est le cas d'Air France et d'Air Inter qu'on a laissé vivre dans l'illusion que la concurrence ne s'installerait pas sur notre sol... tout en leur faisant racheter UTA sans leur donner les moyens nécessaires pour le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et ainsi de suite !

Comment s'étonner dès lors que les Françaises et les Français, au terme de cette législature 1988-1993, vous aient infligé la plus sévère sanction électorale qu'un parti politique ait connue depuis longtemps ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà pour le passif.

Chacun comprend qu'avec une agressivité dont chacun sera juge (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), vous souhaitiez tourner la page. Mais celle que vous prétendez écrire demain peut-elle donner aux Françaises et aux Français de meilleures raisons de croire en vous ? Ils jugeront le moment venu. Qu'on me permette de donner cependant mon point de vue. Il tient en trois mots : conservatisme, division et compromission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tiberi ! Tiberi !

**M. le Premier ministre.** Vous êtes devenus les chantres du conservatisme à la française. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Chaque fois que le Gouvernement et sa majorité engagent des réformes qui n'ont – hélas ! – que trop tardé, vous vous placez en tête du front du refus.

**M. Alain Le Vern.** C'est minable !

**M. le Premier ministre.** Oh !, parfois, certains d'entre vous ont un sursaut de lucidité et se laissent aller à murmurer dans les couloirs : « Oui, c'est ce qu'il faudrait faire, c'est ce que nous aurions dû faire... » Mais très vite le conformisme du parti fait taire les imprudents. C'est le négativisme qui l'emporte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous êtes contre le sauvetage de la sécurité sociale. Vous êtes contre la modernisation de notre outil de défense. Vous êtes contre l'adaptation de nos services publics à l'inévitable concurrence européenne.

**M. Julien Dray.** On est contre la privatisation et le braquage !

**M. le Premier ministre.** Vous êtes contre la réorganisation des premiers cycles universitaires.

**M. Julien Dray.** Vous privatisez le service public ! Vous étatisiez la protection sociale !

**M. le Premier ministre.** Mais que proposez-vous à la place ? (« Rien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Mystère... Mystère. Vous êtes devenus les plus farouches défenseurs du *statu quo*, c'est-à-dire du déclin français. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.* – *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Conservatisme et division aussi, car vos chefs se surveillent et se déchirent. N'est-il pas d'ailleurs significatif que soit absent de cet hémicycle, par la force des urnes, pour défendre vos idées, celui qui veut incarner aux yeux des Français les idées que vous avez essayé de défendre ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Claude Bartolone.** Il est devenu fou !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il est amnésique !

**M. le Premier ministre.** Le ciel de votre avenir politique est donc aussi chargé de nuages que celui de votre passé. La seule lueur d'espérance que vous croyez y entrevoir vient sans doute du comportement du Front national...

**Mme Frédérique Bredin.** Quelle arrogance !

**M. le Premier ministre.** ... et des consignes désormais répétées qu'il donne à ses électeurs de reporter leurs voix sur vos candidats pour faire échec aux nôtres. (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Quand dénoncerez-vous avec vigueur et constance de telles compromissions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà, mesdames, messieurs les députés, la situation dont nous avons hérité en 1993.

**M. Julien Dray.** C'est le discours d'un perdant !

**M. Didier Mathus.** Mettez-le à la retraite !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme, je vous prie ! Vous ne tomberez pas d'accord cet après-midi, alors laissez M. le Premier ministre s'exprimer !

**M. le Premier ministre.** Ces vociférations n'empêcheront pas les Français de m'entendre.

La nouvelle majorité et le nouveau gouvernement qui en émanait en 1993 se sont mis immédiatement à la tâche. Le redressement et les réformes ont été engagés sans tarder, malgré les contraintes inhérentes à la cohabitation.

**Mme Martine David.** C'est faux !

**M. Didier Mathus.** Même Debré est meilleur !

**M. le Premier ministre.** L'élection présidentielle de 1995 et l'arrivée de Jacques Chirac à la fonction suprême de la République ont évidemment permis de lever ces contraintes et de donner à l'action gouvernementale un nouvel élan. C'est maintenant de cela – c'est l'essentiel – que je voudrais vous parler.

Dire à l'opposition ce que l'on pense d'elle c'est la démocratie et je ne me suis pas privé de le faire, mais je vois que cela ne fait pas plaisir.

**Mme Martine David.** Cela fait trois ans que vous êtes au pouvoir !

**M. le Premier ministre.** Mais cela n'était pas exactement l'objectif ! Eh oui, soyez plus tolérants ! Soyez plus ouverts à la critique ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Cela vous apprendra ! Vous ne tiendrez pas très longtemps à ce rythme d'énervement !

**M. Julien Dray.** Des heures s'il le faut !

**M. Jean Glavany.** C'est de la provocation !

**M. le Premier ministre.** Le principal intérêt d'une motion de censure, c'est quand même de permettre au Gouvernement et à la majorité qui le soutient de faire le point de leur travail commun. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) On s'en rend compte, en dressant le bilan de la session unique qui s'achève, la première, soit dit en passant, de l'histoire de la V<sup>e</sup> République, ce qui constitue en soi une première réforme nécessaire et un pas très important vers le rééquilibrage de nos institutions

voulu par le Président de la République et par vous-même, monsieur le président. On s'en rend compte, donc : nous avons ensemble beaucoup et bien travaillé pour la réputation de la France et pour le bien-être des Français. Je m'en tiendrai à l'essentiel.

Nous avons arrêté la dérive des dépenses publiques grâce à la loi de finances rectificative de 1995 et à la loi de finances initiale de 1996 qui ramène le déficit à 287 milliards de francs, soit une réduction de près de 15 p. 100 par rapport à celui de 1993 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Martine David.** Et vos dettes ?

**M. le Premier ministre.** Ensuite, nous avons mis en place de nouveaux instruments pour « gouverner » la sécurité sociale, principalement l'assurance maladie. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Paul Anciaux.** Faites-les taire !

**M. le Premier ministre.** Mais non, laissez-les dégorger !

**M. Claude Bartolone.** La majorité a le Premier ministre qu'elle mérite !

**M. le Premier ministre.** Le dispositif prévu par cette grande réforme n'est pas encore pleinement opérationnel. La loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale, pour ne prendre que cet exemple, n'est pas encore définitivement adoptée. Mais la réforme est en marche. Les récentes estimations avancées par la commission des comptes compétente ont pu alarmer. Je ferai à ce sujet quelques remarques simples.

D'abord, restons prudents devant ces prévisions de mi-année, souvent infirmées quelques mois plus tard. Qui avait prévu que notre croissance économique au premier trimestre atteindrait 1,2 p. 100 ?

**M. Claude Bartolone.** J'ai toujours été contre l'acharnement thérapeutique !

**M. le Premier ministre.** Ensuite, le chiffre de 48 milliards, que je ne fais pas mien, marque une décélération de près de 50 p. 100 par rapport à ce qui aurait dû se passer si nous n'avions rien fait. (*« C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Par ailleurs, il est clair qu'on n'arrête pas du jour au lendemain un paquebot qui court sur son erre.

Enfin, le débat prévu en octobre prochain sur le financement de la sécurité sociale...

**M. Julien Dray.** Ce ne sera pas triste !

**M. le Premier ministre.** ... sera l'occasion pour nous de prendre, ensemble et dans l'esprit de la réforme, les mesures qui s'imposent pour atteindre nos objectifs, à l'exclusion – je le dis d'emblée – de tout prélèvement supplémentaire.

Quoi qu'il en soit, nous avons rétabli la confiance internationale dans la gestion de « l'entreprise France ». A preuve : l'évolution extrêmement favorable de nos taux d'intérêt, à court et moyen termes.

**M. Jean Glavany.** Et le chômage augmente !

**M. le Premier ministre.** Les taux à dix ans étaient de 7,8 p. 100 en avril 1995 ; ils sont aujourd'hui de 6,6 p. 100.

**Mme Martine David.** Vous n'allez pas nous dire que tout va bien !

**M. le Premier ministre.** Nous sommes en dessous des taux allemands. C'est un succès inespéré! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Glavany.** Les chômeurs sont contents!

**M. le Premier ministre.** De même, les taux à trois mois sont descendus de 7,8 p. 100 en avril 1995 à 4,3 p. 100 le 17 juin dernier.

Nous avons simultanément lancé tous azimuts l'offensive pour l'emploi.

**Mme Martine David.** Tout va bien!

**M. Louis Mexandeau.** Et Moulinex!

**M. le Premier ministre.** Le contrat initiative-emploi, qui était l'un des engagements majeurs du Président de la République, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1995. L'allègement des charges sur le travail peu qualifié a été réalisé dans des délais très brefs. Le plan PME-PMI a été annoncé et se met en place. L'aménagement et la réduction du temps de travail ont donné lieu à de premiers acquis, dus soit à la négociation interprofessionnelle, soit à vos propres initiatives, mesdames, messieurs les députés. Nous avons également relancé les choses en ce qui concerne les emplois de proximité, avec le pacte de relance pour la ville,...

**Mme Martine David.** La relance est difficile!

**M. le Premier ministre.** ... et nous transformerons très bientôt l'allocation compensatrice tierce personne en une première étape de la prestation autonomie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Sur l'insertion des jeunes, tous les engagements pris par le Gouvernement à la fin du mois de décembre ont été tenus. Le CIE pour les jeunes en difficulté a été mis en place. La réforme de l'apprentissage a été réalisée. Les programmes régionaux pour l'emploi des jeunes sont en cours de signature dans la totalité de nos régions.

**M. Jean Glavany.** Cela fera des chômeurs supplémentaires!

**M. le Premier ministre.** Enfin, dans le cadre de la réforme de l'éducation, annoncée hier par le ministre compétent, des idées nouvelles ont été mises en œuvre et avancées pour favoriser l'insertion des jeunes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les premiers résultats de cette politique commencent à se manifester.

**M. Claude Bartolone.** Lesquels?

**M. le Premier ministre.** Chômage des jeunes : baisse de 10 000 sur les quatre derniers mois (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), baisse de 9 100 entre avril 1995 et avril 1996 (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), soit 1,5 p. 100. Chômage de longue durée : baisse de 108 600 entre avril 1995 et avril 1996 – soit 9,6 p. 100. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.* – *Protestations sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*) Chômage total : baisse de 19 600 sur les deux derniers mois et stabilité sur les trois dernières années, moins 5 700 depuis juillet 1993,...

**M. Jean Glavany.** « Tout va très bien, madame la marquise ! »

**M. le président.** Monsieur Glavany!

**M. le Premier ministre.** ... alors que le chômage avait doublé de 1981 à 1993.

Voilà les chiffres. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Un député sur les bancs du groupe socialiste.** Tout va bien!

**M. le Premier ministre.** J'ajouterais un dernier élément. La croissance aujourd'hui est devenue plus riche en emplois. De 1980 à 1994, avec une croissance moyenne de notre économie de 2 p. 100 par an, on créait en moyenne 25 000 emplois par an; l'an dernier nous en avons créé 140 800, c'est-à-dire 100 000 de plus environ que dans une année moyenne de la précédente décennie.

Ce résultat est dû notamment à notre politique d'allègement des charges sur les bas salaires. C'est ainsi que, sur un an, le chômage des manœuvres et des ouvriers a baissé de 3 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Mathus.** Quittez votre fonction!

**M. le Premier ministre.** Cinquième ligne de force de notre action : nous avons lancé des réformes considérables : réforme de la sécurité sociale – je n'y reviens pas – ; réforme de la défense nationale et des industries d'armement ; réforme de plusieurs grands services publics. Oui, nous sommes sortis du *statu quo* où nous nous étions enlisés...

**Un député du groupe socialiste.** Pour aller en arrière.

**M. le Premier ministre.** ... à France Télécom, à la SNCF et à EDF. J'en suis sûr, demain, les fonctionnaires de ces grandes entreprises nationales sauront gré à notre majorité d'avoir su les adapter à la nouvelle donne de la concurrence européenne et mondiale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Glavany.** Vous faites marche arrière!

**M. Jean-Yves Le Déaut.** La « mauvaise graisse »!

**M. le Premier ministre.** Je l'ai dit, les premiers résultats sont encourageants : croissance du premier trimestre deux fois plus rapide que prévu ; baisse des taux d'intérêt sans précédent ; stabilisation du chômage depuis trois ans ; inflation maîtrisée ; franc stable ; exportations dynamiques ; dépenses de santé qui commencent, depuis un mois, à aller dans la bonne direction. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà, mesdames et messieurs, ce qu'au bout d'un an de gouvernement nous sommes en mesure de constater aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ces résultats sont certes modestes, mais je les crois solides, à une condition,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Renforcez l'embargo sur la vache folle!

**M. le Premier ministre.** ... c'est que, malgré les difficultés, nous gardions le cap.

Ne parlez pas trop de la vache folle! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous connaissez à ce sujet le propos de M. Vasseur, qui restera, je crois, définitivement gravé dans les esprits!



Telle est l'ambition que je vous propose pour les deux ans qui viennent, jusqu'au rendez-vous démocratique de 1998 : garder le cap d'une gestion sérieuse ; nous préparer à entrer dans l'ère de la monnaie unique ; amplifier notre œuvre de réforme. (« *Bla bla bla !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je reprendrai brièvement ces trois points.

La bonne gestion, d'abord. Le débat d'orientation budgétaire a permis de dégager une ligne claire : il faut maîtriser les dépenses pour réduire le déficit et baisser les impôts.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il faut maîtriser Juppé, surtout !

**M. Jean Glavany.** Demain, on rase gratis !

**M. le Premier ministre.** C'est dans cet esprit que nous préparons le projet de loi de finances pour 1997 et les programmes quinquennaux qui l'accompagneront.

La monnaie unique est un choix économique. Elle assurera la stabilité et la compétitivité de notre économie. Mais c'est surtout un choix politique, car elle marquera le nouveau départ de l'Union européenne.

Enfin, les réformes.

**M. Jean-Glavany et M. Didier Boulaud.** Quelles réformes ? Il n'y a pas de réforme ! Il n'y a que de l'immobilisme !

**Mme Martine David.** Il n'y a aucune réforme !

**M. le Premier ministre.** La réforme de l'enseignement supérieur et plus largement de l'éducation, qui est maintenant sur les rails (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) et qui a été, pour la première fois depuis bien longtemps, favorablement accueillie par la communauté universitaire, à l'exception du seul Jack Lang, qui a remarqué simplement que nous ne faisons que continuer ce qu'il avait engagé, ce qui est un peu contradictoire avec le reproche d'immobilisme que nous font ses amis.

La réforme de l'Etat, qui est en route, et sur laquelle nous marquerons les choses clairement dans les jours qui viennent.

La réforme des impôts, sur laquelle je vous ai indiqué quelles étaient les priorités du Gouvernement et sur laquelle les commissions des finances travaillent en ce moment.

En outre, l'Etat assumera sans faiblesse ses fonctions régaliennes. A l'action internationale, le Président de la République a donné un nouveau prestige et une nouvelle crédibilité. Cela change un peu, dans ce domaine ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour ce qui concerne le contrôle des mouvements de population, nous continuerons à avoir une politique responsable, articulée autour de deux préoccupations : l'intégration des étrangers qui acceptent nos lois et le respect des règles qui permettent de contrôler et d'arrêter l'immigration clandestine. Et nous ne varierons pas de cette position, quelles que soient les démagogies des uns et des autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour ce qui est de la sécurité et de la tranquillité publiques, enfin, le Gouvernement a, depuis un an, marqué sa détermination. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mesdames, messieurs les députés, depuis plus d'un an maintenant, le Gouvernement agit, sous l'impulsion du Président de la République, pour mettre en œuvre la politique approuvée par le peuple français au soir du 7 mai 1995.

Depuis plus d'un an maintenant, le Gouvernement que je dirige bénéficie du soutien actif et sans faille de la majorité parlementaire, au point même, d'ailleurs, que l'orateur que nous venons d'entendre a défendu sa motion de censure sans la moindre conviction, vous l'avez remarqué (« *Oui !* » sur les mêmes bancs), en le déclarant d'emblée, ce qui est un curieux exercice. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Claude Bartolone.** Y a-t-il un psychiatre dans la salle ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Non : un vétérinaire ! (*Souffrances sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le Premier ministre.** Forte du soutien qu'elle a apporté avec enthousiasme à Jacques Chirac lors du deuxième tour de l'élection présidentielle, cette majorité est aujourd'hui plus unie que jamais.

Son souci, je le sais et je l'en remercie, est de continuer d'agir au Parlement, mais aussi sur le terrain, pour que les choix du Gouvernement soient toujours plus pertinents et toujours mieux compris des Françaises et des Français.

Nous avons rendez-vous avec nos concitoyens en 1998 (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste) et nous avons confiance dans leur jugement.

Il ne faut pas faire les flambards trop tôt, mesdames, messieurs les députés de l'opposition ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Notre politique a commencé de produire des effets dans un contexte économique pourtant difficile, et nous n'en changerons pas les grandes lignes, parce que c'est la bonne.

La qualité que le peuple français attend de nous aujourd'hui, c'est la ténacité dans l'effort et le courage face aux vociférations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Tous ensemble, mesdames, messieurs les députés de la majorité, nous saurons, dans les semaines et les mois qui viennent, en faire la preuve.

Tous ensemble, nous irons unis à la bataille législative, unis autour de notre bilan qui sera celui de la législature tout entière, mais aussi unis autour de notre projet dont nous commencerons en 1997 à dessiner les contours, pour dire à nos concitoyens comment nous voyons la France de l'an 2000. (« *Oh là là !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous le savez, monsieur le Premier ministre ?

**M. le Premier ministre.** Dimanche dernier, à Bayeux, à l'occasion du cinquantième anniversaire du discours historique prononcé dans cette ville par le général de Gaulle, j'ai indiqué quels étaient à mon sens les défis que notre pays doit relever dans la perspective de son entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le passage de la défense strictement nationale à la défense européenne ; le passage du service public de la situation de monopole à la situation de concurrence ; le passage du plein emploi par la croissance au plein emploi par l'insertion ; la croissance par le marché mondial,

autant que par le marché national ou le seul Marché commun, autant de mutations qui montrent l'extraordinaire conservatisme de notre opposition et l'extraordinaire métamorphose à laquelle le pays est appelé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est dire quel effort nous avons à entreprendre sur nous-mêmes.

Comprendre le monde dans lequel nous entrons, non pour le subir mais pour l'influencer ; rassembler les énergies autour d'ambitions fortes, plutôt que de les diluer dans de médiocres compromis ; affirmer la singularité de la France, non pour s'y complaire mais pour mieux s'ouvrir aux autres : voilà un projet qui peut nous rassembler et rassembler, j'en suis sûr, la majorité des Français.

**M. Didier Migaud.** On verra !

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui de confirmer les anticipations de l'orateur qui m'a précédé et de repousser la motion de censure qui vous est soumise. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent et applaudissent longuement. – Plusieurs députés du groupe socialiste brandissent un « carton rouge ».*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bocquet.

**M. Alain Bocquet.** Monsieur le Premier ministre, devant la gravité de la situation de la France et des Français, votre discours laisse pantois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Ce ton de polémique politicienne n'est pas de mise, quand tant de gens, tant de jeunes souffrent dans notre pays.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** A cause de qui ?

**M. Alain Bocquet.** C'est triste et affligeant. C'est à mille lieues des préoccupations urgentes de nos concitoyens. Vous avez confondu la tribune de l'Assemblée nationale avec une tribune électorale (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*),...

**M. Pierre Lellouche.** Et vous ?

**M. Alain Bocquet.** ... et c'est bien regrettable, comme si le chef de parti que vous êtes avait tué aujourd'hui le chef du gouvernement et l'homme d'Etat que vous devriez être. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. Alain Marsaud.** La vérité vous agace !

**M. Julien Dray.** Ah ! M. Marsaud se réveille !

**M. Alain Bocquet.** Le débat de censure d'aujourd'hui, dont l'issue est connue d'avance, permet au moins à l'opposition de s'exprimer avec ses convictions sans gommer ses différences.

**M. le Premier ministre.** Et dans le silence !

**M. Alain Bocquet.** Je le souhaite.

Ce que le groupe communiste a décidé de censurer, ce n'est pas seulement le Gouvernement, mais toute une politique fondée sur l'Europe de Maastricht, pour laquelle votre gouvernement a mis les bouchées doubles depuis un an.

Pour les Françaises et les Français confrontés à la récession, au chômage, à la mal vie, c'est la grande désillusion. Faut-il rappeler que le Président avait mené campagne sur

le thème de la lutte contre la fracture sociale ? Il parlait de « mettre la finance au service de l'économie réelle », disant aussi qu'il ne faudrait pas que les salariés soient les oubliés de la croissance.

On parle parfois de conservatisme. Mais votre majorité de droite ne veut pas le *statu quo*. C'est une politique d'aggravation des inégalités que le Gouvernement martèle dans tous les domaines.

La vie est de plus en plus difficile. Partout dans notre pays, des hommes, des femmes le disent avec colère : cela ne peut plus durer. Il y a trop d'injustices, trop de souffrances matérielles et morales, trop d'incertitudes et d'angoisse pour l'avenir.

La France est sinistrée par le chômage. Le chômage des jeunes de seize à vingt-cinq ans, dont une moitié est diplômée, augmente. Dans dix ans, si les tendances observées ces quinze dernières années se poursuivent, il atteindra 7,5 millions de personnes. Pour le supprimer à l'horizon de l'an 2 000, il faudrait créer 700 000 emplois par an. Il est urgent d'agir.

Or la réalité, c'est une exclusion massive qui frappe aussi de nombreux salariés actifs. 75 p. 100 des embauches se font sous contrats précaires.

De nouveaux plans de réduction d'effectifs sont à l'ordre du jour dans presque tous les groupes publics ou privés, sous l'effet de l'ouverture des marchés et de l'agressivité des Etats-Unis. Et les projets concernant l'industrie d'armement et le service militaire sont de véritables bombes à retardement sur l'emploi.

Les termes d'« austérité » ou de « rigueur » sont devenus impropres. C'est bien un véritable cataclysme social que le CNPF et votre gouvernement sont en train de provoquer.

Jour après jour, les salariés, les retraités, les chômeurs sont ponctionnés, 120 milliards leur ont été pris depuis un an alors que, dans le même temps, plus de 1 000 milliards de francs servent, chaque année, à la croissance financière à travers placements et opérations spéculatives.

Cette politique brise la protection sociale et mine le droit à la santé. Même la famille est dans le collimateur. A cet égard, supprimer la prime de rentrée scolaire serait un véritable scandale.

Cette politique relève d'une logique financière qui ne date pas des trois dernières années. Nombre de mesures nocives à l'emploi sont le résultat de choix arrêtés par les gouvernements successifs.

Cette politique s'avère incapable de sortir notre pays de la crise parce qu'elle ne s'attaque pas à ses causes structurelles, à la domination du capital et de la haute finance.

La sécurité sociale en est un exemple flagrant. On a augmenté la CSG, créé le RDS, saccagé par ordonnances l'hôpital public et l'organisation des caisses par des mesures injustes qui vont aggraver les inégalités sociales.

**M. Jean-Claude Bois.** Exact !

**M. Alain Bocquet.** Le nouveau déficit de la sécurité sociale est d'ores et déjà la preuve que cette politique est un échec. Si la sécurité sociale est malade, ce n'est pas de l'augmentation de consommation de médicaments, c'est du chômage, de la baisse du pouvoir d'achat et des complaisances à l'égard des trusts pharmaceutiques.

La vérité, c'est que le grand patronat ment. Jamais depuis trente ans l'épargne brute des entreprises n'a été aussi élevée. Le coût du travail et l'impôt sur les sociétés figurent parmi les plus bas des pays industrialisés. La frénésie de la croissance financière redouble, mais l'investissement ne suit pas.

Comment expliquer autrement la baisse de 35 p. 100 en quatre ans du taux d'investissement, alors que le taux d'autofinancement des grandes entreprises dépasse largement les 110 p. 100 ?

La vérité, c'est que l'Europe, qui dicte ces choix, est malade de la monnaie unique, malade de Maastricht.

Alors que la récession frappe l'Europe, le Gouvernement n'engage aucune politique de relance. La limitation des déficits publics qu'imposerait la monnaie unique sert à justifier une austérité brutale. Sous prétexte d'unité, la monnaie unique exacerbe une concurrence ravageuse entre les pays européens. Et ce sont les peuples qui la paient, en termes de casse des droits sociaux et de chômage record.

Les communistes demandent que les Français soient consultés démocratiquement par référendum sur le passage à la monnaie unique. Ils ne sont pas seuls, puisqu'un sondage IFOP de mai nous apprend que 79 p. 100 de ceux qui ont voté « oui » à Maastricht et 84 p. 100 de ceux qui ont voté « non » souhaitent un référendum sur le passage ou non à la monnaie unique.

Le Président de la République, alors candidat, s'y était engagé devant les téléspectateurs.

**M. Jean-Claude Lefort.** Exactement !

**M. Alain Bocquet.** La France n'est pas seule. Les travailleurs allemands, comme on l'a vu avec cette grande manifestation géante de Bonn, se mobilisent contre l'austérité avec la même détermination que les salariés français il y a quelques mois.

Comme l'a montré le mouvement social des mois de novembre et de décembre, comme le montrent les luttes qui se sont développées ces derniers jours avec les électriciens, les gaziers, les cheminots, les salariés de l'armement, de l'aéronautique, de France Télécom,...

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Tous des fonctionnaires !

**M. Alain Bocquet.** ... ils sont nombreux, dans ce pays, ceux qui n'acceptent pas ce système porteur de souffrances quotidiennes, de reculs de civilisation, et qui agissent.

Plus largement encore grandit chez une majorité de Français un rejet des réponses ultralibérales.

Notre groupe est d'autant plus libre dans sa critique que quand le Gouvernement a une initiative de fermeté, comme au moment de la crise du Liban, il n'hésite pas à le reconnaître.

Ne répondez donc pas que Maastricht et le marché unique dictent à la France sa politique. C'est la vôtre, celle dont vous avez fait le choix. Nous sommes le seul groupe à avoir voté contre. Aujourd'hui, quand on évoque les responsabilités concernant la crise de la vache folle, certains répondent Sida. Mais ce n'est pas d'un jeu qu'il s'agit, pour que les uns se dédouanent aux dépens des autres. Les Français ne peuvent se satisfaire de ces réponses inacceptables quand il s'agit de leur emploi, de leur santé ou de leur vie.

**M. le Premier ministre.** Qui a dit ça ?

**M. Alain Bocquet.** S'enliser dans les ornières de Maastricht, laisser filer les emplois industriels à l'étranger et justifier tous les abandons, ce serait condamner la France au chômage à perpétuité.

D'autant que le cataclysme, c'est aussi celui qui frappe les services publics. Comment prétendre que, avec 51 p. 100 du capital, l'Etat restera maître de l'avenir de

France Télécom ? Dès l'instant où des capitaux privés entrent dans une entreprise de service public, c'est la contrainte de la rentabilité financière qui s'impose.

Or l'objectif, c'est aussi la privatisation d'Air France, de Gaz de France, la cession au privé de multiples activités rentables de La Poste, la modification de la loi de nationalisation d'EDF pour mettre fin au monopole et lui faire perdre une part importante de son marché.

Quant à la SNCF, même si le Gouvernement a dû tenir compte de l'extraordinaire mobilisation des cheminots et du soutien massif des usagers, la circulation de trains privés en concurrence avec ceux de la Société nationale n'est pas exclue. C'est aussi le transfert aux régions de la responsabilité d'organiser les transports à leurs niveaux, ce qui signifie fermeture des lignes non rentables et transfert des transports marchandises et voyageurs vers la route.

La question est de savoir si ce qui est en train de se faire est bon ou mauvais pour notre pays et notre peuple, dont la première préoccupation, je le répète, est l'emploi. Si l'on pense qu'il faut préserver les entreprises nationales, alors le problème est essentiellement politique.

La question des services publics et de leur statut est suffisamment importante pour que la France utilise son droit de veto. Il n'y a aucune raison d'accepter de sacrifier cet acquis de cinquante ans sur l'autel de l'Europe libérale. Il faut changer l'Europe de telle manière que de bons services publics modernes y aient toute leur place.

Le Gouvernement voudrait donner l'impression qu'il multiplie les initiatives et que sa bonne volonté se heurte à des difficultés objectives. Mais au lieu de tirer les leçons de l'échec, il persiste dans la voie qui a conduit les gouvernements précédents dans une impasse.

Désormais, et durablement, il faudrait se plier aux injonctions d'une Banque centrale européenne, autrement dit d'un quarteron de financiers installés à Francfort, totalement inaccessibles aux citoyens, mais ayant la haute main sur nos grands choix budgétaires.

Cessez d'évoquer la réduction des déficits pour justifier la diminution des dépenses, celle-ci alimente en retour les déficits que l'on prétend combattre car elle entraîne récession, chômage et recettes sociales en baisse. C'est un véritable cercle vicieux régressif. Faute de sortir de cet engrenage, le budget pour 1997 s'annonce comme une formidable agression contre les Français.

Les projets sont particulièrement inquiétants. Après la CSG et le RDS, voilà qu'il est question d'un troisième impôt pour l'assurance maladie. D'ailleurs on se perd – et c'est sans doute fait exprès – dans le dédale de ces projets de réforme fiscale et de baisse des dépenses publiques, qui alimentent un pseudo débat entre gourous de la pensée unique. Par contre, ce qui est clair, c'est l'objectif de mettre fin à l'abattement de 20 p. 100 des salariés et de supprimer pour les plus gros revenus la plus haute tranche de l'impôt.

L'axiome, évident en apparence : pour réduire la pression fiscale, il faut réduire les dépenses publiques, relève en fait de l'escroquerie.

Quand on évoque la réduction des dépenses publiques, ce ne sont jamais les 150 milliards d'avantages fiscaux aux grandes entreprises et à la fortune reconduits discrètement d'une année sur l'autre qui sont dans le collimateur, pas davantage les essais nucléaires en laboratoire qui vont coûter 16 milliards, ce sont au contraire les budgets sociaux, l'éducation, la formation, la santé et ceux des ministères qui créent des emplois, comme le logement, les transports, l'industrie.



Ainsi, quand nous disons : il faut que l'argent aille moins à la finance, à la spéculation, et serve davantage à l'emploi, aux salariés, aux investissements utiles, bref à la vie des gens et au développement de l'économie réelle, nous soulevons un problème clé, à la fois national, européen et international. Il se résume en une phrase : qui doit décider de l'utilisation de l'argent ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Voilà !

**M. Alain Bocquet.** Les marchés financiers mondialisés ou les citoyens de chaque pays ?

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est politique !

**M. Alain Bocquet.** Nous disons : il faut changer cela !

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Alain Bocquet.** Il faut établir la transparence sur ce qui est fait des bénéfices des entreprises, des crédits des banques et des fonds publics considérables officiellement destinés à l'emploi ! Cet argent, c'est l'argent de tous les Français. Ils doivent y voir clair et avoir leur mot à dire sur ce qu'il convient d'en faire.

Votre Gouvernement et la majorité de droite qui vous soutient évoquent le coût des fonctionnaires, leur nombre qu'il faudrait dégraisser, comme s'il y avait trop d'enseignants, d'infirmières ou trop d'ilotiers, mais pas la charge annuelle de la dette versée aux banques, cette prime formidable à la spéculation qui représente la moitié des dépenses de rémunération des agents de l'Etat.

Les vieilles recettes ont fait long feu, il faut une politique moderne et dynamique donnant la priorité à l'emploi.

Notre censure s'appuie aussi sur le fait que votre politique a été conduite contre le Parlement. Le présidentielisme s'est exprimé avec force en matière de défense où le chef de l'Etat a décidé la professionnalisation de l'armée, obligeant le Parlement et sa majorité à se contorsionner pour voter avec la loi de programmation les conséquences d'une décision, la suppression du service militaire, qui ne sera discutée qu'à l'automne. Cette loi abandonne le concept de défense nationale au profit d'un outil militaire intégré dans un pilier européen de l'OTAN où la France perd son originalité...

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ça c'est net !

**M. Jean-Claude Lefort.** Elle perd son âme !

**M. Alain Bocquet.** ... et livre notre industrie d'armement aux marchés européens et mondiaux.

La grande réforme cassant l'unité de la sécurité sociale et le vidant de son contenu a été faite par ordonnances. Le Gouvernement vient de déposer un projet de loi de ratification, seule obligation purement formelle prévue par la Constitution. Mais son intention n'est-elle pas de ne jamais inscrire ce projet à l'ordre du jour ?

Ce déséquilibre des institutions nationales est dangereux car il alimente la supranationalité, éloigne les citoyens des centres de décision.

Pour les communistes, c'est clair : la France a besoin d'une politique alternative qui mette la satisfaction des besoins de l'être humain, et non l'argent, au centre de tout. Bref, il faut donner une priorité aux valeurs humaines plutôt qu'aux valeurs boursières. Il faut inverser la logique mise en œuvre depuis plus de dix ans et que vous amplifiez. Au lieu de rationner les dépenses nécessaires au développement des hommes, il faut s'attaquer aux gâchis des fonds publics et aux prélèvements du marché financier.

La France ne peut être la France que si elle est au travail. La priorité absolue, c'est une politique nouvelle centrée sur la création d'emplois. La priorité, c'est de bloquer tous les licenciements. Les chômeurs de longue durée doivent avoir accès à des contrats initiative emploi à durée indéterminée. Six mois avant chaque départ en retraite, un jeune doit être embauché pour la transmission du savoir.

Ne traitons pas de la même façon les entreprises qui accepteraient de créer de vrais emplois et de payer des salaires corrects et celles dont les gros actionnaires se contentent de s'enrichir en spéculant !

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Alain Bocquet.** Les premières doivent pouvoir payer moins de cotisations sociales et bénéficier de prêts avantageux, tandis que les secondes doivent verser des cotisations plus fortes et payer pour leurs emprunts des taux d'intérêt plus élevés.

**M. Jean-Claude Lefort.** Voilà !

**M. Alain Bocquet.** L'augmentation du pouvoir d'achat avec le SMIC à 7 500 francs, 1 000 francs de plus pour les salaires inférieurs à 15 000 francs et 600 francs pour les pensions, est la condition d'une relance économique durable.

Une revalorisation des salaires, c'est d'abord une nouvelle logique contre l'archaïsme de la pensée unique sur les coûts salariaux, pour une dynamique de croissance et de création d'emplois. C'est aussi l'avenir de la sécurité sociale. Pour éviter l'augmentation de l'impôt et des cotisations, la seule réponse est d'augmenter les salaires. En effet, 1 p. 100 d'augmentation de la masse salariale accroîtrait les ressources de la sécurité sociale de 12 milliards de francs.

Porter la durée légale hebdomadaire du travail à trente-cinq heures sans réduction de salaire créerait 500 000 emplois. En même temps, le développement de nos atouts industriels passe par l'arrêt des privatisations et des délocalisations, le développement du service public et des emplois de proximité dans ce cadre.

A condition que les Français s'en mêlent, le budget peut impulser une politique différente. Ce budget est le leur, ils ne doivent pas se le faire voler. Avec quel argent ? Serait-ce une hérésie, par exemple, de taxer les mouvements de capitaux, comme le préconise le Prix Nobel James Tobin, ou de soumettre les biens professionnels à l'impôt sur la fortune en France, quand un pays comme l'Allemagne le fait depuis longtemps ?

C'est vrai, les aides et exonérations ont un faible impact sur l'emploi. La conclusion immédiate à en tirer, c'est l'exigence de la démocratie et de la transparence contre les gaspillages. Nous disons oui à une entreprise citoyenne où les salariés qui créent des richesses feront respecter l'engagement que toute aide publique se traduit par la création d'emplois durables. L'argent des contribuables n'est pas la propriété du patronat.

Pour la sécurité sociale, l'opposition au plan de démantèlement a été massive. Aujourd'hui, ce plan est un échec. Le déficit de la sécurité sociale pourrait être comblé par une mesure simple que le Parlement peut voter en une heure : créer sur tous les revenus financiers une contribution au même taux que sur les salaires, ce qui rapporterait 167 milliards.

Le Gouvernement avait annoncé une loi sur la dépendance. Elle n'existe toujours pas. Il n'a pas présenté de projet de loi contre l'exclusion. Par contre, un décret a

discrètement triplé les frais d'intervention de la police quand un huissier procède à une saisie ou une expulsion, frais qui sont facturés au débiteur – sans doute pour savonner un peu plus la planche qui le mène à l'exclusion.

L'exclusion est bien un problème majeur, mais on ne combattra pas les effets de la crise sans s'attaquer à ses causes. Lutter contre la ségrégation exige d'urgence une politique de création de logements sociaux et de transports publics qui engage la responsabilité de l'Etat, et, pour les maires, les moyens d'animer le développement cohérent de leurs communes.

C'est aussi un combat pour la dignité. L'ignoble racisme du quotidien, la xénophobie n'ont pas d'adversaires plus déterminés que nous. L'urgence, c'est de faire vivre une dissuasion démocratique à la violence.

La démocratie, c'est aussi l'égalité des femmes dans tous les domaines de la société et, notamment avec la proportionnelle, la possibilité d'être présentes à parité dans les assemblées élues. Cette question est d'autant plus importante qu'elles sont dans certains pays les premières victimes d'attitudes rétrogrades qui s'apparentent à l'apartheid, comme on le voit pour les jeux Olympiques.

La démocratie, ce sont encore, pour les jeunes que révolte la grisaille de la société du fric, de nouveaux rapports humains qui, de l'école au lieu de travail, avec des emplois stables, pourront faire d'eux des citoyens à part entière.

Voilà la France qui nous motive, unie sans uniformité, d'autant plus elle-même qu'elle sera davantage ouverte sur le monde, engageant en Europe, face à une supranationalité étouffante, une construction européenne alternative mettant en avant la libre coopération de peuples souverains.

Pour mettre en œuvre cette politique, les communistes ont à cœur de rassembler toutes les victimes de la crise, sans exclusive et sans frilosité, mais avec le souci prioritaire de s'attaquer réellement à ses causes.

Chacun aura pu constater que les motivations des différents groupes en faveur de la censure du Gouvernement sont plurielles.

**M. le Premier ministre.** Ah !

**M. Alain Bocquet.** Elles sont à l'image des différences au sein de notre société et, pour notre part, autant il est important de censurer votre politique, autant il est nécessaire d'esquisser une politique efficace, donc radicalement différente.

Aujourd'hui, le Gouvernement a choisi de faire payer aux Français le prix de Maastricht et de la monnaie unique. C'est la raison pour laquelle les députés communistes censurent sa politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Mesdames, messieurs, je m'exprime naturellement en mon nom personnel et au nom des députés du Mouvement des Citoyens.

Monsieur le Premier ministre, votre réponse à M. Fabius a quelque peu manqué de sérénité.

**M. le Premier ministre.** Pas du tout !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Depuis le puissant mouvement de novembre-décembre 1995, qui a montré la sympathie et la solidarité de l'immense majorité du

peuple français à l'égard des grévistes dans le rejet d'une politique, vous avez pu, sans doute, éprouver quelquefois le sentiment de servir de bouc émissaire. Il est vrai qu'il y a des problèmes difficiles à résoudre, et qui le seraient pour tout gouvernement. Je pense en particulier à la maîtrise des dépenses de santé. Mais cela ne justifie pas les emportements polémiques...

**M. le Premier ministre.** C'est à M. Fabius qu'il faut le dire !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... et l'agressivité de votre discours. Vous ne pouvez pas éviter de faire votre examen de conscience.

**M. Jean-Claude Lefort.** Il faudrait qu'il y ait une conscience !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est votre politique qui est en cause, monsieur le Premier ministre.

Pour vous mettre en règle dès 1997 avec les critères de Maastricht, vous vous êtes engagé dans une politique brutale de réduction des dépenses publiques : 20 milliards de gel de crédits budgétaires en 1996 déjà, réduction que vous vous apprêtez à aggraver encore avec un plan d'économie de 60 milliards de francs, voire davantage. Vous ne voulez pas voir que certaines économies budgétaires finissent par coûter beaucoup plus cher au pays qu'elles ne lui rapportent.

Vous vous êtes interdit de reprendre en main les leviers véritables de l'action. Comment pouvez-vous prétendre avoir maîtrisé la croissance du chômage ? Vous devriez être plus prudent.

**M. le Premier ministre.** Je n'ai pas dit ça !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Vous refusez l'idée de bon sens que le déficit peut être réduit par la croissance de l'activité et, par conséquent, des recettes. C'est l'idée qu'avait développée M. Chirac il y a à peine plus d'un an, je vous le rappelle, s'il faut vous rafraîchir la mémoire. Vous n'entendez nullement remettre en cause la ruineuse politique du franc dit fort, la politique de désinflation compétitive tandis que la Banque de France, depuis 1994, est à la merci des marchés financiers et reste prisonnière d'une conception frileuse de la politique monétaire. Vous vous flattez d'une baisse sans précédent des taux d'intérêt en oubliant que, du fait des commissions bancaires, ceux-ci, en termes réels, avoisinent 7 p. 100 par an pour les entreprises et les collectivités, sans parler des ménages, c'est-à-dire beaucoup plus que la rentabilité escomptée dans la production.

Pour les députés qui sont sur le terrain au contact des entreprises, des collectivités et des jeunes ménages, les chiffres de la Banque de France concernant le niveau historiquement bas des taux d'intérêt évoquent irrésistiblement les statistiques mirobolantes jadis publiées par le Gosplan. Alors que les taux d'intérêt réels découragent l'initiative, les performances affichées par la Banque de France ont la même crédibilité à nos yeux qu'hier les prouesses de l'Union soviétique. (*Sourires.*)

Vous pouvez vous enivrer de littérature grise et de courbes triomphales, la vie est ailleurs, monsieur le Premier ministre. Comme dirait Jean-Marcel Jeanneney, écoutez, s'il vous plaît, la France qui gronde.

Le chômage de masse reflète vingt ans de laisser-faire et de résignation mais l'avenir, faute d'avoir été préparé, ne se présente pas mieux.

En effet, l'investissement en France a chuté de plus de 20 p. 100 depuis 1990, beaucoup plus que chez nos partenaires européens, tandis qu'il augmentait de 50 p. 100

aux Etats-Unis. La production industrielle, dont on ne parle presque plus, est à l'indice 96 sur la base 100 en 1990, elle-même peu différente de la base 100 en 1980.

Bref, nous vivons une stagnation industrielle de longue durée. C'est grave, tant il est vrai que seuls les pays qui ont su préserver un tissu industriel solide s'avèrent capables de faire front dans la compétition mondiale et de préserver leur avenir.

Vous n'avez pas vraiment maîtrisé le déficit budgétaire et, vous le savez très bien, le déficit de la sécurité sociale est encore devant vous. Vous ne pouvez donc présenter votre bilan avec les accents triomphalistes que nous avons entendus tout à l'heure. Vous ne pouvez prétendre que vous redressez le pays car vous négligez le long terme, l'investissement dans la recherche, par exemple, qui stagne depuis cinq ans après avoir été vigoureusement redressée tout au long de la décennie 1980. Vous négligez le développement technologique, vous ne pariez pas sur l'intelligence.

Vous avez évoqué le bilan de la gauche dans le domaine universitaire. Dois-je rappeler que les premiers cycles ont commencé à être rénovés à ce moment là. Des moyens y ont été consacrés. Le plan Université 2000 n'a pas été un rêve et il allait dans le bon sens.

Où est donc la loi de programmation que l'on était en droit d'attendre de M. Bayrou quand on sait qu'un étudiant en France – je persiste à le répéter du haut de cette tribune – coûte moitié moins cher qu'un étudiant japonais ou américain ? Cela ressort des statistiques du ministère de l'éducation nationale. Nul ne peut les nier.

Il est vrai que vous faites rarement des additions ! Vous faites surtout des soustractions et jamais de multiplications ! Vous tenez vos marges de manœuvre pour inexistantes. Votre fatalisme se résume tout entier à cet argument de café du commerce que vous ressortez régulièrement pour vendre aux Français votre politique d'austérité, selon lequel l'Etat est comme une famille : il ne peut pas dépenser plus qu'il ne gagne. Derrière cet argument apparemment de bon sens se cache en fait une idéologie malthusienne car l'Etat a des responsabilités collectives à long terme qui ne sont pas celles d'un ménage petit-bourgeois. Il doit voir loin, préparer l'avenir des générations futures, mobiliser et entraîner les citoyens.

Au nom d'une idéologie strictement comptable, vous cherchez à culpabiliser les Français. Pour vous, il y a trop de tout : trop de fonctionnaires, trop de médecins, trop d'ouvriers, trop d'agriculteurs, trop d'étudiants, trop de soldats, trop de femmes au travail, trop de dépenses de santé, trop de demandes d'éducation,...

**M. Renaud Muselier.** Trop de socialistes !

**M. le Premier ministre.** Oui, trop de socialistes !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... trop de logements à construire, trop d'associations à subventionner, trop de lignes SNCF, trop de projets de TGV, trop de chômeurs à indemniser, trop de RMistes, trop de familles à soutenir. J'ai entendu « trop de socialistes ». Je dirais plutôt « trop de gaullistes ! ». (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Renaud Muselier.** Il n'y a jamais trop de gaullistes !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Comment pouvez-vous prétendre remettre le pays sur la bonne voie ! « Dépensez moins, consommez moins, ayez moins d'enfants », tel est le message que vous adressez aux Français,...

**M. le Premier ministre.** Je n'ai pas dit cela ! C'est l'inverse !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... au fil des restructurations industrielles, des plans sociaux, du démantèlement des services publics, des réductions de prestations sociales et familiales.

Votre politique ferme les portes de l'avenir. Vous vous flattez des résultats du commerce extérieur sans voir qu'ils doivent beaucoup au ralentissement de la demande intérieure ! Vous vous félicitez de la confiance des marchés sans voir que vous n'avez plus celle des Français ! Vous ne faites pas de politique, monsieur le Premier ministre, mais de la comptabilité !

Naturellement, cette politique résulte de votre idéologie libérale, symbolisée par les choix de Maastricht : course à la monnaie unique, soumission aux critères de convergence, mise en concurrence généralisée des salariés et des territoires.

L'Europe, telle qu'elle se construit autour d'un deutschemark surévalué, réalise la plus mauvaise insertion qui soit de la France dans la bataille économique liée à la modernisation libérale. A cet égard, je vous renvoie à l'excellent petit livre de Gérard Lafay : *Comprendre la mondialisation*.

Cette soumission à la logique libérale se traduit aujourd'hui par une nouvelle aggravation, avec les attaques portées contre les services publics.

Vous avez engagé, au travers de deux projets de loi, la déréglementation des télécommunications. En d'autres termes, vous allez livrer à la concurrence les segments du marché les plus porteurs, ceux qui permettent aujourd'hui à France Télécom de réaliser les marges nécessaires à l'investissement dans ses missions de service public – péréquation tarifaire et territoriale – ainsi que dans la recherche.

En ce qui concerne EDF, la représentation nationale est dans le flou le plus total. Demain, se tiendra le conseil extraordinaire de l'énergie qui doit réexaminer le projet de directive sur le marché de l'électricité. Le sommet franco-allemand de Dijon aurait abouti, paraît-il, à un compromis, ce qui nous inquiète beaucoup compte tenu de la position de nos partenaires d'outre-Rhin, qui sont les porte-parole les plus virulents de la déréglementation.

Bien que nous ne disposions pas d'informations très précises, tout indique que le Gouvernement français aurait accepté la notion de « client éligible », c'est-à-dire la constitution d'une catégorie de clients privilégiés seuls habilités à bénéficier, dans la réalité, des baisses de prix, contrairement aux « clients captifs » qui subiront les hausses des tarifs et une baisse de la qualité des services.

Je plains d'avance les PME, dont la consommation ne sera pas suffisante pour qu'elles soient rangées dans la catégorie des clients dits éligibles. Quant au citoyen de base, il n'a rien à attendre de bon de cette déréglementation. On peut craindre, au contraire, qu'EDF soit amenée, pour conserver ses clients privilégiés, à réaliser une péréquation tarifaire à l'envers, faisant payer plus aux petits pour conserver les gros.

Le commissaire européen à l'énergie, M. Christos Papoutsis, a d'ailleurs déclaré au journal *La Tribune* le 14 juin dernier : « Il est vrai que les petits consommateurs ne bénéficieront pas immédiatement et directement de cette ouverture à la concurrence. »

Le service public doit évoluer. Je défends non pas le *statu quo*, mais le modèle républicain selon lequel les grands services publics assurent l'assise nécessaire à la bonne marche économique et sociale du pays.



Vous refusez de voir que derrière la mise en concurrence se cachent de furieuses batailles financières qui aboutissent bien souvent à mettre en coupe réglée les parties les plus rentables du secteur public au seul bénéfice de grands intérêts privés.

Vous prenez ainsi le risque de livrer quelques-uns de nos plus beaux fleurons industriels – je pense notamment aux industries de défense – au capital étranger, compte tenu de l'état du système bancaire et financier français et des réserves financières dont disposent les grands groupes étrangers aux aguets. Evoquerai-je le sort de Valéo ou celui de la SNECMA ? Ce ne sont que les hors-d'œuvre d'une restructuration autrement plus vaste.

Dans ce pays où la culture de la rente et du placement financier est enracinée, où les banques prennent peu de risques industriels, d'autant que, plombées par la crise de l'immobilier, elles sont souvent en difficulté, le secteur public et nationalisé était et devrait demeurer porteur de l'effort principal en matière de recherche industrielle, de développement et d'innovation. Nous savons que la privatisation a eu l'effet contraire, c'est-à-dire qu'elle s'est traduite par la régression de l'investissement et de l'effort de recherche.

Cette attaque contre le cœur de l'identité républicaine de la France que constituent les services publics a déjà fait l'objet d'une première riposte sociale en décembre dernier. Il y en aura d'autres, sans doute bientôt. Monsieur le Premier ministre, vous aviez alors pris l'engagement d'inscrire la notion de service public soit dans la Constitution, soit dans les textes européens. Pourtant, le Gouvernement s'est opposé à l'amendement que j'avais présenté à ce sujet sur le projet de loi de révision constitutionnelle.

Quelle proposition allez-vous formuler à la conférence intergouvernementale de Turin ?

**M. le Premier ministre.** Elle a déjà eu lieu.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Cette motion de censure marque la volonté des forces politiques qui, dans la diversité, la soutiennent, de relayer au plan parlementaire les exigences formulées par le mouvement social, car ce dernier a besoin d'une perspective politique. Nous savons qu'elle ne sera pas adoptée, mais elle constituera un signal clair adressé au pays. Les forces politiques qui ont signé un texte sans ambiguïté devraient pouvoir s'engager, en cas de changement de majorité, à revoir en 1998 les dossiers relatifs aux télécommunications et à EDF. Le Mouvement des citoyens est prêts à y contribuer et il invite les autres forces politiques à se concerter pour parvenir à une position commune sur les services publics.

Je conclurai par la défense.

En la matière, vous avez assumé l'écrasante responsabilité de vos choix. Je le dis à regret d'autant que je n'ai pas hésité à approuver votre action dans certains domaines comme la dissuasion ou certaines orientations de votre politique étrangère, notamment méditerranéenne et arabe.

La présentation de la loi de programmation militaire avant l'annonce des choix définitifs en matière de service national dénote l'absence totale de respect des droits du Parlement. Cette façon d'agir serait une raison suffisante pour vous censurer !

**M. Maurice Depaix.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Le même mépris des droits du Parlement peut être relevé pour la nomination d'officiers français dans l'organisation militaire intégrée de l'OTAN.

**M. Pierre Lellouche.** Allons donc ! Nous avons déjà eu ce débat !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Cette affaire importante a été réglée en catimini, alors que la sortie de la France, en 1966, s'était accompagnée d'un débat fort vif au Parlement.

**M. Pierre Lellouche.** Vous avez eu ce débat, monsieur Chevènement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Sur l'OTAN, jamais !

Le but premier de la défense est d'assurer l'indépendance du pays et, d'abord, la liberté de sa diplomatie. Nous n'avons pas à dépendre d'une autre puissance pour assurer en dernier ressort notre sécurité.

**M. Pierre Lellouche.** Mais qui dit ça ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La projection de nos forces loin du territoire national n'est pas la priorité d'une défense nationale bien comprise.

**M. Pierre Lellouche.** On va attendre les Allemands sur la ligne bleue des Vosges !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La disparition du service national constitue une faute majeure tant au plan de la défense que du point de vue de la citoyenneté. C'est un élément de rupture du pacte républicain qui justifierait à lui seul la censure.

On peut avoir les plus grandes craintes sur la possibilité de recruter une armée essentiellement composée d'engagés. Nous risquons, en effet, de nous trouver dans une situation comparable à celle des Etats-Unis où les catégories sociales les plus défavorisées se tournent vers l'armée pour échapper au chômage et à l'exclusion.

L'abandon du service militaire est un adieu à la nation, un temps fort de la déconstruction républicaine, un relâchement certain de la relation entre l'armée et les citoyens, la perte d'un repère essentiel dans un pays qui n'en a déjà plus beaucoup. Et ce n'est pas le rendez-vous citoyen, appellation « politiquement correcte » pour qualifier les « trois jours », même portés à cinq, qui sera de nature à maintenir le lien armée-nation.

Alors que vous supprimez le service national, vous prétendez conserver le conseil de révision. Où est la logique ?

Avec la réintégration de l'OTAN, vous allez troquer la défense nationale, celle des intérêts vitaux de la France, contre l'exercice d'une politique internationale dont les Etats-Unis assureront la logistique et le commandement. A six cents kilomètres de nos frontières – en Bosnie-Herzégovine –, nous dépendons déjà des Etats-Unis pour l'observation, le renseignement, le transport, les frappes précises à distance et, bien sûr, pour le commandement.

Sous prétexte de vouloir fonder une défense européenne en-dehors des Etats-Unis, nous rejoignons l'OTAN d'où nos partenaires européens ne veulent pas sortir. C'est Gribouille qui se jette à l'eau de peur d'être mouillé par la pluie ! A-t-on jamais vu qu'un papillon réintégrant un bocal ait jamais réussi à le faire bouger ?

**M. Paul Mercieca.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** La France n'est pas un papillon, et c'est vous qui êtes dans le bocal !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Croyez-vous vraiment substituer à la stratégie d'indépendance de la France une stratégie d'influence ?

De quoi les Etats-Unis ont-ils besoin en Europe sinon de piétaille, de poitrines, car ils ne veulent pas engager de troupes au sol dans des conflits qu'ils ne considèrent pas

comme menaçant leurs intérêts vitaux ? Pensez-vous qu'ils soient prêts à concéder à la France le *leadership* militaire de l'Europe ? Ce serait oublier la révélation faite en 1992 par un rapport du Pentagone, diffusé par mégarde, le rapport Wolfowitz, selon lequel l'objectif principal des Etats-Unis est d'empêcher l'apparition d'un rival militaire potentiel, en Europe comme en Asie.

Quelles dispositions avez-vous obtenu à Berlin qui vous permettent de parler réellement d'une « identité européenne de défense » ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Rien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Franchement, quelle est la logique qui soutient votre décision de réintégrer l'OTAN ?

**M. Paul Mercieca.** Il n'y en a pas !

**M. Pierre Lellouche.** Ce n'est pas une réintégration !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est incompréhensible.

Entendez-vous maintenir ou renforcer nos troupes en ex-Yougoslavie après le départ des forces américaines ? Cette question mérite d'être posée.

**M. le Premier ministre.** La réponse a déjà été apportée.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** J'aimerais alors que vous la fassiez entendre à nouveau, car mes craintes sont les plus grandes. Je redoute en effet que nous soyons happés, par le jeu de concertations multilatérales, dans des dérives expéditionnaires à la remorque d'intérêts qui ne sont pas les nôtres.

**M. Pierre Lellouche.** C'est l'inverse, vous le savez bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Le risque existe aussi qu'une armée professionnelle puisse être engagée sous la pression d'une opinion façonnée par les médias de masse, en fonction des sondages, à des fins idéologiques ou de politique intérieure, sans que le service national leste, en contrepartie, des emballements qui deviendraient vite irréversibles.

Monsieur le Premier ministre, tant en matière économique et sociale qu'en matière militaire et stratégique vous obérez l'avenir du pays, celui au niveau duquel je me place.

**M. Pierre Lellouche.** C'est vous le conservateur !

**M. le président.** Monsieur Lellouche !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Vit-on jamais gouvernement mettre autant d'ardeur à creuser sa propre tombe ? Tous vos prédécesseurs depuis 1981, je vous le rappelle, y ont réussi sans exception puisqu'ils ont tous été battus aux élections. Pourtant vous les surpassez, monsieur le Premier ministre ! Vous êtes vraiment très bon !

**M. le Premier ministre.** Merci. (*Sourires.*)

**M. Eric Raoult.** *ministre délégué à la ville et à l'intégration.* Enfin quelque chose de vrai !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Votre ardeur, votre efficacité dans ce suicide programmé sont remarquables. Vous me direz que l'opposition devrait applaudir à tant de masochisme ! Malheureusement, c'est aussi de l'avenir du pays qu'il s'agit. C'est pourquoi nous vous censurons parce que vous le méritez ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Renaud Muselier.

**M. Renaud Muselier.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il est clair pour tous les observateurs de la vie politique nationale que l'opposition parlementaire a retrouvé sa voix. Les Français commençaient à en douter, compte tenu du silence qui régnait à gauche depuis les présidentielles.

**M. Didier Boulaud.** Quel silence ?

**M. Renaud Muselier.** Cependant il ne suffit pas d'avoir de la voix. Encore faut-il avoir des projets à présenter. Or comment peut-on avoir des projets après quatorze ans de socialisme et dix ans de pouvoir sans partage ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Cardo.** Bonne question !

**M. Renaud Muselier.** Comment, à l'analyse des résultats obtenus et au vu de l'ampleur de l'échec, peut-on avoir l'audace de critiquer sans relâche un gouvernement courageux et volontaire qui s'évertue à réparer les erreurs accumulées par vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Boulaud.** Elle est trop grosse la sardine dans le port de Marseille !

**M. Renaud Muselier.** On peut parler de Marseille et de son passif ! Vous nous avez servi, merci !

Comment critiquer quand on a rien à dire et tout à se faire pardonner ?

Votre stratégie involontaire de ces derniers mois me semble la seule crédible : elle consistait à se faire oublier des Français. C'est dans ce rôle qu'ils vous préfèrent depuis l'élection de Jacques Chirac.

On pourrait donc trouver incongrue cette motion de censure car, au regard de la Constitution, l'objet de cette procédure est bien de renverser le Gouvernement, donc de mettre en place une nouvelle équipe, avec un nouveau programme et de nouvelles propositions.

**M. Pierre Forgues.** Cela viendra !

**M. Renaud Muselier.** Or je crois qu'il ne pourrait rien arriver de pire au PS aujourd'hui que le succès de sa motion. En effet, qu'il s'agisse d'hommes ou de projets, il en est toujours au point zéro. Toutefois vous nous avez prouvé par le passé que vous n'étiez pas à un zéro près. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors pourquoi cette motion de censure ? Le porte-parole du parti socialiste apporte lui-même la réponse : il s'agit de « s'exprimer dans l'enceinte parlementaire, d'informer les Français », tous les six mois. Ainsi, nous voilà prévenus : quoi qu'il se passe, les socialistes utiliseront, chaque semestre, cette procédure qui ne sera plus une motion de censure mais une déclaration de politique générale de leur groupe et de ses alliés.

Le porte-parole du parti socialiste a qualifié lui-même cette motion d'acte gratuit. Les Français lui en sauront gré car c'est bien la première fois qu'une initiative socialiste ne coûtera rien. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En premier lieu les signataires de la motion s'érigent en défenseurs d'un service public – dont ils auraient le monopole de la conservation – prétendant qu'il serait menacé par la politique gouvernementale.

Si, à l'évidence, le côté politicien de cette affirmation ne l'emportait sur toute autre considération, on resterait confondu devant tant de mauvaise foi. Il ne s'agit ni plus ni moins que de semer l'inquiétude chez les agents des services et chez les usagers.

**M. Pierre Forgues.** Elle est déjà présente !

**M. Renaud Muselier.** Je qualifie cette inquiétude d'électorale.

Messieurs, quoique vous sembliez dire dans l'énoncé de votre motion, vous vous êtes déjà exprimés ici même sur ce sujet tant lors des questions au Gouvernement que par vos interventions dans différents débats. Le Gouvernement a fait à la présentation nationale la même réponse : Si l'on veut vraiment défendre le service public il faut non pas défendre le *statu quo*, mais donner aux entreprises publiques les moyens de remplir leur mission essentielle auprès du public.

Que ce soit pour EDF, pour les télécommunications ou pour la SNCF, le Gouvernement, à maintes reprises, a assuré le maintien du statut des agents. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Inutile de faire croire le contraire ! Inutile d'ignorer que le secteur des télécommunications sera ouvert à la concurrence le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Inutile d'oublier le colossal déficit de la SNCF que vous avez laissé. Inutile de jouer au paon après avoir fait l'autruche pendant tant d'années. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par les mesures qu'il prend, le Gouvernement vise à préparer le secteur des télécommunications à l'ouverture à la concurrence en toute lucidité. Le texte sur la réglementation des télécommunications a pris en considération les impératifs technologiques – en premier lieu le multimédia –, économiques – ouverture à la concurrence – et juridiques : engagements européens, que vous ne contestez d'ailleurs pas.

Le texte sur le statut de France Télécom devra mettre ces dispositions en harmonie avec la volonté du Gouvernement afin de garantir l'avenir du secteur des télécommunications français au sein de la concurrence européenne et internationale : le maintien du statut des agents et la modernisation du statut de l'opérateur permettront à France Télécom de faire face à la concurrence, de contracter des alliances. C'est la condition de son existence future et vous le savez bien, puisque vous avez préparé cette évolution par le changement de statut de 1990.

EDF, vous le savez aussi, doit évoluer dans le même sens. Mais pourquoi ces inquiétudes feintes ? Le Gouvernement a toujours affirmé à la représentation nationale que la distribution de l'électricité était une mission de service public, qui devait être adaptée aux choix de chaque État membre de la Communauté européenne en fonction du principe de subsidiarité. Il affirme que doivent être assurées la sécurité d'approvisionnement, l'égalité de traitement et l'universalité de la demande de l'électricité.

EDF restera une entreprise publique, pour laquelle la concurrence sera limitée aux seuls clients industriels.

**M. Maurice Depaix.** Vous la privatiserez plus tard !

**M. Renaud Muselier.** C'est la condition de sa compétitivité future et donc de sa survie. Voilà ce que veut le Gouvernement, voilà pourquoi nous le soutenons : cette volonté de mettre en œuvre le service public à la française et d'assurer sa pérennité, est de l'intérêt de la France.

Vous criez au loup avant la réforme, au risque de gêner la France dans ses négociations, mais, curieusement, le redressement de la SNCF est absent de votre motion. Est-ce par pudeur compte tenu de l'état de délabrement dans lequel vous l'avez laissée ?

Vous savez, comme nous, que cette réforme est une bonne réforme à mettre à l'actif du Gouvernement. Cet exemple de concertation réussie, d'adaptation des structures dans un esprit de modernisation, de solution apportée à l'endettement est tellement opposé à ce que vous voulez faire croire sur les autres services publics que vous n'osez l'évoquer. Quoi que vous disiez, et malgré vous, la SNCF gardera son unité et les cheminots conserveront leur statut.

Un autre considérant de la motion de censure partage le lecteur entre l'étonnement et l'indignation.

Nous voilà revenus aux invectives de la campagne présidentielle de 1988 : on porte atteinte à la cohésion nationale ; on traite le Parlement avec désinvolture. Il y aurait là matière à censurer ce gouvernement antirépublicain, quasiment insurrectionnel. Mais de quel gouvernement parlons-nous ? Celui qui permet de débattre devant notre assemblée d'importants sujets d'actualité, comme ce mois-ci, la Corse ou la SNCF ? Ou qui organise une grande première dans la vie législative : le débat d'orientation budgétaire pour 1997 ? Non ! Vraiment, nous n'avons pas la même conception du respect du Parlement.

**M. Jean-Marc Salinier.** On n'est pas des godillots !

**M. Renaud Muselier.** Vous m'obligez à vous rappeler que la revalorisation du rôle du Parlement a été vraiment mise en chantier sous l'actuelle présidence, même si, avant nous, vous n'aviez pas été avarés de bonnes intentions.

Encore une incohérence de votre part : est-il logique de souhaiter un travail parlementaire plus approfondi en permettant un meilleur contrôle du Gouvernement et de voter contre la session unique ?

**M. Jean-Marc Salinier.** C'est vous qui allez rendre des comptes !

**M. Renaud Muselier.** Vous n'êtes pas à une incohérence près pourvu qu'elle permette la critique !

Les auteurs de la motion de censure accusent le Gouvernement d'ajouter l'inefficacité économique à l'injustice sociale. Les chiffres et les faits, eux, sont têtus. Il est vrai que vous n'aimez guère les uns et que vous vous accommodez mal des autres et pourtant permettez-moi de faire appel à votre mémoire que le Premier ministre a déjà rafraîchi.

La dette de la France en 1980 : 418 milliards de francs ; en 1993, 2 462 milliards. Le déficit budgétaire : 93 milliards de francs en 1990 ; 341 milliards en 1993.

**M. Pierre Lellouche.** Les entreprises publiques, à elles seules, c'est 600 millions de plus !

**M. Jean-Marc Salinier et M. Pierre Forgues.** Et combien en 1996 ?

**M. Renaud Muselier.** Voilà bien la triste démonstration de votre manque d'efficacité économique qui a entraîné la plus grande injustice sociale qui soit : l'accroissement du chômage.

Le nombre de chômeurs a doublé en dix ans de socialisme avec une progression dramatique : 250 000 chômeurs de longue durée en plus entre 1991 et 1993. Il va falloir l'assumer.

**M. le Premier ministre.** Et aujourd'hui, 100 000 de moins !



**M. Renaud Muselier.** Pour lutter contre cette fracture sociale que vous avez engendrée, vous appelez de vos vœux, dans votre dernier considérant, une nouvelle politique esquissée dimanche dernier par le président du groupe socialiste :...

**M. Pierre Lellouche.** Qui est-ce ? Où est-il ?

**M. Renaud Muselier.** ... baisse de la pression fiscale, aménagement de la taxe professionnelle, prélèvements sociaux par trop élevés, allègement de l'impôt sur le revenu des couches moyennes. Tout cela est en parfaite cohérence avec l'action entreprise par le Gouvernement ! Effectivement, les termes de la motion et les éléments de programme précités sont en harmonie avec les thèmes de la campagne de Jacques Chirac.

**M. Pierre Forgues.** Pourquoi pas ?

**M. Jean-Marc Salinier.** C'est la méthode Coué !

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est trop intelligent pour moi ! (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Pas de provocation ! (*Sourires.*)

**M. Renaud Muselier.** Je vous rappelle que, lors du débat d'orientation budgétaire, M. le ministre de l'économie et des finances a affirmé – l'avez-vous entendu ? – que la priorité absolue du Gouvernement était l'emploi et la cohésion sociale. Pour ce faire, il entend libérer les initiatives, moderniser la fiscalité et alléger les prélèvements obligatoires.

**M. Jean-Marc Salinier.** Que fait Juppé ?

**M. Renaud Muselier.** Je vais vous l'expliquer !

Voilà donc bien cette politique alternative pour le redressement économique et la diminution du chômage que vous souhaitez.

Grâce au CIE en un an, 100 000 chômeurs de longue durée ont retrouvé un emploi. L'objectif de 250 000 emplois pour les jeunes en un an, fixé par le sommet social du 21 décembre dernier, va être atteint. L'allègement massif des charges sociales sur les salaires les plus modestes représente 40 milliards de francs. La préparation d'une loi cadre contre l'exclusion se poursuit et le Conseil économique et social va être saisi. Pour 1997, 17 milliards d'allègements fiscaux ont été votés. La maîtrise de dépenses publiques engagée par le Gouvernement est un impératif de justice sociale et de réalisme économique.

**M. Pierre Forgues.** Tout va très bien !

**M. Renaud Muselier.** Chaque mois, 10 000 personnes bénéficient du prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement.

Les zones franches, mises en place dans le cadre de la politique de la ville par M. Gaudin et M. Raoult (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), vont permettre de concentrer l'effort de l'Etat sur les quartiers les plus touchés par l'exclusion sociale.

La réforme de la sécurité sociale sera suivie à l'automne d'une réflexion sur le financement.

A vous entendre, messieurs les socialistes, la France est malade. Nous sommes au moins d'accord sur ce diagnostic.

**M. Pierre Forgues.** Elle est malade !

**M. Pierre Lellouche.** Elle est malade de vous !

**M. le Premier ministre.** Et elle n'est pas guérie !

**M. Jean-Marc Salinier.** Cela fait trois ans que vous avez le pouvoir !

**M. Jean-Claude Lefort.** Il n'y a pas que la France qui soit malade !

**M. Renaud Muselier.** Oui, la France est malade, malade de la génération Mitterrand, malade de plus de dix ans de réformes refusées, dix ans de fractures sociales acceptées. La France est malade du socialisme. Aujourd'hui elle se soigne enfin.

**M. Pierre Forgues.** Diafoirus !

**M. Renaud Muselier.** Un gouvernement courageux a enfin pris à bras le corps les problèmes de la société française. Aujourd'hui, une vaste réforme est en cours. Elle produit déjà ses effets bénéfiques. Elles les produira plus encore demain.

Ces réalisations permettent d'entreprendre le redressement attendu par nos concitoyens, grâce à la politique d'un gouvernement courageux, issu de la majorité qu'ils ont choisie.

**M. Jean-Marc Salinier.** Demandez dans vos permanences !

**M. Renaud Muselier.** J'y suis sûrement plus souvent que vous !

En conclusion, aujourd'hui et en dépit de tout ce que vous voudrez bien faire croire aux Français, les conservateurs, voire les réactionnaires ne sont pas ceux qu'on croit.

**M. Pierre Lellouche.** C'est vous, messieurs de l'opposition, les conservateurs !

**M. Renaud Muselier.** Par réflexe, sans doute, vous nous accusez de vouloir mettre en cause les droits sociaux des Français.

Ne voyez-vous pas que le monde change autour de nous et que la seule façon de préserver les acquis dont jouissent nos concitoyens, c'est de réformer, réformer la sécurité sociale, réformer le service public, réformer encore et toujours, réformer vite parce que, grâce à vous, nous avons pris beaucoup de retard ?

Aujourd'hui, nous sommes porteurs de la réforme et vous incarnez le passé et l'immobilisme.

**M. Pierre Lellouche.** Eh oui !

**M. Renaud Muselier.** Les rôles sont inversés et votre motion de censure en est la preuve : elle est une énumération de clichés sans aucun fond.

**M. Jean-François Copé.** Ce sont eux les « réac » !

**M. Renaud Muselier.** Le PS ne se résume d'ailleurs aujourd'hui qu'à ses réflexes de gauche. Mais nous ne sommes plus en 1981.

**M. Pierre Lellouche.** C'est l'ancien régime !

**M. Renaud Muselier.** Renouer avec l'autorisation administrative de licenciement, comme vous venez de le demander, ne résoudra jamais rien au problème du chômage.

Vous vous êtes réveillés trop tôt, je le crains. Il vous faut encore un peu de temps pour redevenir une force de proposition.

En attendant, je vous remercie tout de même de m'avoir donné l'occasion de brosser à grands traits les axes majeurs de l'action gouvernementale devant les députés à quelques jours de la fin de la session.

**M. Jean-Marc Salinier.** Cela nous aura donné le plaisir de vous entendre !

**M. Renaud Muselier.** En présentant cette motion de censure, vous avez permis aussi au Premier ministre de faire le bilan valorisant de son action devant la représentation nationale.

Permettez-moi de vous en remercier en son nom, même si le groupe du RPR – faut-il le préciser ? – ne votera pas votre motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Tardito.** On s'en doutait !

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Mariton.

**M. Hervé Mariton.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, chers collègues, en particulier chers collègues des groupes qui ont présenté cette motion de censure, quelle motion ? Un vrai bric-à-brac, un peu de tout en ordre dispersé, aucun projet, aucune stratégie, un zeste d'ironie dans la présentation.

**M. le Premier ministre.** Très bonne formule !

**M. Hervé Mariton.** Quelle ironie ? C'est ce qu'on appelle de l'ironie maurassienne : la distinction assez classique du pays légal et du pays réel.

**M. Michel Péricard.** Cela vient de leur fréquentation du Front national !

**M. Hervé Mariton.** C'est bien là qu'on retrouve le socialisme, celui que vous exprimez !

Motion de censure « bric-à-brac », mais pas n'importe lequel : un bric-à-brac archaïque, un bric-à-brac irresponsable, un bric-à-brac d'égoïsme.

Voilà les trois vertus du socialisme telles que vous nous les rappelez : l'archaïsme, l'irresponsabilité et l'égoïsme.

**M. Jean-Claude Lefort.** Dans bric-à-brac, il y a bric et brac !

**M. Hervé Mariton.** Vous reconnaissez le bric-à-brac !

Et quelle outrance, quel dynamisme dans le ton de la critique ! J'ai envie de vous rappeler ce mot de Voltaire : « C'est le propre des censures violentes d'accréditer les opinions qu'elles attaquent. »

**M. Jean-François Copé.** C'est trop intelligent pour eux !

**M. Pierre Lellouche.** Ils ne peuvent pas comprendre !

**M. Hervé Mariton.** Nos opinions, en effet, s'en trouvent accréditées !

Vous nous donnez l'occasion, face à vous, conservateurs et réactionnaires, de montrer que la majorité, en particulier l'UDF au nom de laquelle je m'exprime ici, est bien le parti du mouvement et de l'innovation, deux vertus que nous, groupe UDF, retrouvons dans ce gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Votre motion de censure, chers collègues, nous donne l'occasion de vous répondre, point par point : à l'archaïsme par la modernité, à l'irresponsabilité par l'efficacité et à l'égoïsme par la solidarité.

**Mme Louise Moreau.** Très bien !

**M. Hervé Mariton.** Le Gouvernement s'engage dans une France plus moderne, plus efficace, plus solidaire ; c'est pour cela que nous, groupe UDF, le soutenons.

Une France plus moderne ? Au lieu de l'archaïsme que vous exprimez, trois réformes, modestement, sont aujourd'hui engagées, sur lesquelles il vaut la peine de revenir et de vous torturer un petit peu.

Sur la réforme du service national,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Décidée par le Président !

**M. Hervé Mariton.** ... si j'entends bien, vous dites le contraire de ce que veulent les jeunes.

**M. Jean-Marc Salinier.** Vous êtes d'accord avec Léotard ?

**M. Hervé Mariton.** Les jeunes de France ont-ils bien entendu que la gauche voudra rétablir la conscription et le service militaire ? A un moment, vous aurez rendez-vous avec eux, vous leur expliquerez, nous leur expliquerons et ils jugeront car le peuple est souverain.

**M. Jean-Claude Lefort.** Opportuniste !

**M. Jean-Marc Salinier.** Il faut le dire à Léotard, pas à nous !

**M. Hervé Mariton.** Ils jugeront !

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous n'avez pas le sens de l'Etat ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Lefort, je vous en prie !

**M. Hervé Mariton.** On n'est pas obligé d'aller à l'encontre de ce que souhaite la nation, de se boucher les oreilles au mouvement des mœurs, aux sentiments de la jeunesse. Vous reconnaissez – si j'ai bien entendu – que nous, dans la majorité, nous sommes ouverts et attentifs.

**M. Didier Boulaud.** Pourquoi alors Léotard s'est-il abstenu ? On verra cela en octobre !

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est un opportuniste, je l'ai dit !

**M. Hervé Mariton.** Réforme de l'éducation : le Premier ministre a rappelé ce qui a été proposé et engagé pour l'enseignement supérieur, ce qui est engagé par la méthode de l'expérimentation. Petit à petit, les choses avancent dans l'aménagement des rythmes scolaires. Ce n'est pas un effet d'affichage, c'est une mesure bien concrète que, dès la rentrée prochaine, un grand nombre d'enfants de notre pays découvriront et dont ils bénéficieront.

Réforme fiscale : sur ce point le Gouvernement répond à une volonté ancienne, à une stimulation que, bien volontiers, l'UDF exprime, pour libérer les énergies, pour gagner la bataille de la concurrence par rapport à l'étranger – on ne doit pas y être indifférent –, pour encourager la croissance et l'emploi, car c'est nécessaire.

Oui, le Gouvernement, la majorité, le groupe UDF ont l'audace d'un débat fort, car notre pays a besoin de réformes. L'UDF le sait ; c'est le parti du mouvement. Le Gouvernement engage la réforme ; nous le soutenons.

Nous souhaitons une France plus moderne, une France plus efficace au lieu de l'irresponsabilité que, jour après jour, vous avez pratiquée et que, aujourd'hui, vous appelez de vos vœux, de vos critiques, de vos remarques.

J'en donnerai deux illustrations.

Le service public : vous vibrez – à juste titre, car c'est important, c'est essentiel dans notre pays – en disant : « Le service public, c'est nous ». Oui, c'est nous ! Nous sommes les vrais défenseurs du service public.

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais qui est « nous » ? (*Sourires.*)

**M. Hervé Mariton.** La majorité, le groupe UDF !

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est trop intelligent !

**M. Hervé Mariton.** Quelle est votre vision ? Rigidité, parfois quelques rares éclairs de lucidité : à un moment, vous avez entrevu la nécessité de la réforme du statut de France Télécom. C'était il y a longtemps, et lorsqu'il faut venir à l'ouvrage, il n'y a plus personne, vous n'êtes plus là et vous niez même ce que vous aviez reconnu comme nécessaire.

**M. Jean-Marc Salinier.** C'est faux !

**M. Hervé Mariton.** Déficit : la SNCF a été citée, on peut donner d'autres exemples.

Le dédain du public : en tant qu'élus, nous sommes frappés, tout comme vous, certainement, de constater que, lorsque le service public devient rigide, lorsqu'il accumule les déficits, il faut reconnaître que la terre est dure et répondre à certaines contraintes de financement, par exemple. Comment, dans ces systèmes rigides, y répond-on ? Exclusivement par l'ajustement à la baisse du service offert aux citoyens. C'est le dédain du public ! Or, pour nous, le service public, c'est d'abord le public, ce qu'on doit lui offrir, ce qu'on doit lui proposer. Voilà notre vision du service public.

**Mme Louise Moreau.** Très bien !

**M. Hervé Mariton.** Ce sont des missions claires, qu'il appartient à l'Etat de définir. L'aménagement du territoire doit être pris en compte. Les objectifs doivent être déterminés, avec toujours, comme préoccupation centrale, le public pour une meilleure cohésion sociale : un service public au service du public, pour la cohésion sociale, avec des moyens adaptés, sans l'interventionnisme tatillon quotidien, générateur de rigidité, de déficit et de dédain,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous êtes pour la motion de censure, alors !

**M. le président.** Monsieur Lefort, je vous en prie ! Laissez M. Mariton s'exprimer !

**M. Jean-Marc Salinier.** On ne sait pas de quoi il parle !

**M. Jean-Claude Lefort.** Il est pour la motion de censure, mais ne s'en rend pas compte ! Je le lui fais remarquer !

**M. Jean-Marc Salinier.** C'est un discours de salon !

**M. Hervé Mariton.** ... des moyens adaptés aux technologies et des principes transparents.

Etre neutre, proposer le service public de manière universelle, de manière égale, tels sont les principes du service public à la française.

Le service public à la française, au cours de l'histoire, ne s'est pas toujours caractérisé par la rigidité et la distance avec le public. C'est sa grandeur, son honneur ! Le public a toujours été au centre de sa préoccupation. Il a parfois dérapé,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Il n'y a pas que lui !

**M. Hervé Mariton.** ... mais pas l'histoire de notre pays.

Service public à la française pour gagner l'avenir, pour l'Europe. En effet, si notre service public, au moindre vent, à la moindre ouverture, à la moindre concurrence s'effondre, nous aurons tout perdu. Nous avons besoin qu'il puisse faire face.

Nous sommes les vrais défenseurs du service public et nous voulons – c'est au cœur de ce que le groupe UDF soutient aujourd'hui – la réduction de la dépense publique.

M. le Premier ministre l'a rappelé, pendant les quatorze années de présidence socialiste, la dépense publique a beaucoup augmenté dans notre pays. Elle représente aujourd'hui 56 p. 100 du produit intérieur brut, c'est dire que nous sommes, citoyens, femmes, hommes, familles, très peu libres de nos décisions : de ce qui est dans notre poche, de ce que nous gagnons, nous déterminons peu l'utilisation. Rappelons-le, la totalité de l'impôt sur le revenu est consacrée à la charge de la dette avec, pour conséquence, l'assèchement de l'économie de notre pays. Certains pays occidentaux commencent aujourd'hui à se relever. Regardons-les. Nous ne sommes pas obligés de nous inspirer de tout ce qui se passe ailleurs. Il y a du bon, il y a du moins bon et parfois du mauvais, mais il ne nous est pas interdit, aussi, de vouloir être parmi les meilleurs dans la compétition internationale.

La croissance a repris au cours des derniers mois dans notre pays. Elle est encore fragile. La compétitivité internationale doit être entretenue.

**M. Jean-Marc Salinier.** Tout va bien !

**M. Hervé Mariton.** C'est pourquoi il faut réduire la dépense publique, engager des réformes de structure, pour renforcer l'économie de notre pays et pour favoriser l'emploi. Cela ne se fera pas tout seul. Il faut de la pédagogie. Notre engagement à tous, en tant que parlementaires en particulier, est requis pour expliquer, pour discuter, pour orienter les choix. Vouloir faire des économies n'oblige pas d'être aveugle aux choix qui seront faits. Il faut aussi de la détermination. Le groupe UDF la partage.

Sans doute penserez-vous ultra-libéralisme. Fadaise ! L'objectif est clair : efficacité, égalité et intérêt général.

Oui, disons-le clairement, la social-démocratie plus ou moins dure, plus ou moins cachée a échoué. Nous devons proposer autre chose. Nous devons proposer un nouvel espoir...

**M. Didier Boulaud.** Demandez aux Anglais !

**M. Hervé Mariton.** ... pour une France plus solidaire au lieu de l'égoïsme sur lequel vous vous recroquevillez.

Trois exemples vous montreront que notre action est tout le contraire de cet égoïsme.

Le Parlement a voté, avec l'accord du Gouvernement, sur la proposition du groupe UDF, une loi pour l'aménagement du temps de travail. Voilà une source nouvelle d'espoir ! Voilà une rupture avec l'égoïsme ! Nous constatons et nous nous en félicitons, depuis plusieurs mois, une croissance plus riche en emplois. Le Premier ministre a rappelé la baisse du chômage des jeunes, la baisse du chômage de longue durée. Tout n'est pas réglé, c'est très clair, mais si l'on veut – et on le doit – insuffler l'espoir à notre pays, il faut rappeler cela.

Deuxième exemple d'une France plus solidaire : un prélèvement social qui pénalise moins les salaires, comme le propose le Gouvernement. Voilà une évolution qui va dans le bon sens, qui servira l'emploi, qui servira la solidarité et qui répond à l'attente de nos concitoyens.



Troisième exemple : depuis 1995 et même depuis 1993, la majorité a eu le souci constant de l'aménagement du territoire. Dans les zones rurales, vous nous parlez de service public – et c'est important –, mais qui y a assuré, depuis 1993, le maintien des services publics ? Qui avant les déménageait ?

**M. Michel Meylan.** Exactement !

**M. Hervé Mariton.** Là-dessus, le bilan est clair. Il est sans appel ! Vous pourriez, lorsque vous parlez de service public, être un peu plus modestes ou, en tout cas, un peu plus proches de la réalité.

L'aménagement du territoire est aussi au service des villes, au service des quartiers difficiles.

Que nous avez-vous proposé dans ce bric-à-brac ? (« Rien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe dit Union pour la démocratie française et du Centre.) Une vision rabougrie, une vision chagrin de la France.

Vous prêchez le pessimisme à nos compatriotes.

**M. Michel Meylan.** C'est vrai !

**M. Hervé Mariton.** Peut-être est-ce le lot de l'opposition, mais on a l'impression que vous voudriez que votre démonstration aboutisse.

En tout cas, avec ses amis de la majorité, le groupe UDF pense avoir assez d'énergie, d'audace, d'optimisme...

**M. Claude Gaillard.** C'est vrai !

**M. Hervé Mariton.** ... pour poursuivre son chemin vers une France plus fraternelle et plus harmonieuse.

Vous avez dit tout à l'heure que votre motion de censure était sans espoir mais que vous feriez comme si... Vous voudriez que nous répondions à vos sirènes ? Par ce que vous avez écrit, par ce que M. Fabius, M. Bocquet, M. Chevènement ont dit à cette tribune, vous me rappelez cette définition du socialisme donnée par un poète de chez moi : « Tu fume', mi pa'u » – « Tu fumes, je paye ». (Sourires.)

**M. Jean-Marc Salinier.** C'est votre cerveau qui fume !

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est vrai que c'est fumeux !

**M. Hervé Mariton.** En 1993, en 1995, la France vous a dit non !

Avons-nous tout démontré, tout réussi ? Non ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) N'y-a-t-il pas d'issue ? Le bilan de quatorze années de présidence socialiste ne rend pas notre travail facile. Mais nous sommes à l'œuvre. Soyons modestes et lucides. On est jamais sûr d'être compris ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est clair !

**M. Hervé Mariton.** J'ai en tout cas l'impression que vous ne nous comprenez pas et que vous ne voulez pas nous comprendre ! (Rires et exclamations sur les mêmes bancs.)

**M. Michel Meylan.** Ecoutez donc, messieurs ! C'est important !

**M. Hervé Mariton.** Mais nous savons que nous travaillons pour une cause, que nous exprimons une conviction, que nous soutenons le Gouvernement dans son action.

Alors, pour gagner avec le pays, l'UDF souhaite poursuivre sur le chemin de la réforme et soutient le Gouvernement ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté attentivement les orateurs qui se sont succédé à la tribune. Je ne reviendrai pas sur le propos de M. Fabius. Je remercie M. Muselier et M. Mariton du soutien, qu'au nom de leur groupe, ils viennent apporter au Gouvernement. Je savais pouvoir compter sur eux. Je les remercie aussi de la manière très chaleureuse et très convaincante dont ils ont exprimé ce soutien.

M. Muselier a parlé de la revalorisation du rôle du Parlement. Il est vrai qu'elle fait partie des réformes qui ont été engagées et d'ores et déjà concrétisées en un an.

**M. Jean-Claude Lefort.** On le voit ce soir !

**M. le Premier ministre.** Le Président de la République l'avait souhaitée. Je l'ai évoquée tout à l'heure à cette tribune.

On peut dès à présent considérer que la session unique – vous en dresserez un bilan la semaine prochaine, monsieur le président – est une réussite que diverses innovations sont venues conforter. Je pense au débat d'orientation budgétaire qui fut une première très utile et très appréciée. Je pense aux débats qui ont eu lieu sur différents sujets et ont permis au jeu de la démocratie de s'exprimer avec plus de profondeur peut-être que par le passé.

M. Mariton a relevé l'exigence du Gouvernement et celle de sa majorité dans le domaine de la solidarité. Car il n'y a pas de politique qui vaille, si elle n'a pour premier objectif d'assurer plus de fraternité et plus de bien-être aux Françaises et aux Français.

Plusieurs exemples montrent que c'est notre souci constant.

Le chômage de longue durée, tout d'abord. Rien ne peut davantage exclure de la société un homme ou une femme que d'être plus de deux ans au chômage. Le chômage de longue durée a baissé de près de 10 p. 100 en un an. C'est un succès.

Le contrat initiative-emploi ensuite, que nous venons de mettre en place pour les jeunes en difficulté.

Le pacte pour la ville enfin, qui répond à la même préoccupation de solidarité.

La loi sur l'exclusion vous sera proposée avant la fin de cette année. Nous avons progressé dans son élaboration.

La prestation autonomie, pour des raisons liées à l'insuffisance de croissance, ne pourra pas être appliquée dans les délais prévus. Mais nous mènerons, dès 1997, deux actions de très grande ampleur. La première consistera à financer 14 000 lits médicalisés dans les maisons de retraite et d'hébergement, qui attendent depuis des années. Ils seront financés à partir de 1997, sur un programme de deux ou trois ans. La seconde consistera à transformer, dès 1997, l'allocation compensatrice pour tierce personne en une première étape de la prestation autonomie.

Vous voyez que la solidarité est présente dans notre action !

**M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Que dire à M. Bocquet et à M. Chevènement, sinon qu'ils ont un point commun ? Pour eux, tous les maux que subit aujourd'hui la France étaient en germe dans le traité de Maastricht. D'ailleurs, M. Chevènement n'a pas pu se retenir d'évoquer Maastricht dès la troisième phrase de son propos.

Je me bornerai donc à dire que certaines de leurs affirmations sont inexactes.

**M. Bocquet** avance que le coût du travail et le taux de l'impôt sur les sociétés en France sont parmi les plus bas des pays industrialisés. Je ne sais pas d'où il sort ses statistiques. De même, il affirme que le plan de réforme de la sécurité sociale est un échec. C'est extraordinaire ! Les ordonnances ont été publiées à la fin du mois d'avril, les agences de l'hospitalisation, pour ne prendre que cet exemple, ne sont pas en place ! Monsieur Bocquet, comment pouvez-vous juger d'un plan qui en est, justement, à sa phase de mise en place et qui n'est pas opérationnel ?

**M. Alain Bocquet.** Vous annoncez un plan de 17 milliards !

**M. le Premier ministre.** Je vois, au contraire, dans les chiffres qui ont été annoncés une raison supplémentaire de mettre en œuvre cette réforme qui est, à l'évidence, de plus en plus urgente et de plus en plus nécessaire.

Vous avez dit également, monsieur Bocquet, que le vote à la proportionnelle accroîtrait la place des femmes dans la vie politique. Comment pouvez-vous continuer à dire cela ? Il y a eu en France des élections à la proportionnelle ; cela n'a eu aucune espèce d'influence sur le nombre de femmes présentées par les partis politiques.

**M. Alain Bocquet.** Pour le parti communiste, si !

**M. le Premier ministre.** On peut apporter à ce vrai problème une réponse, et c'est d'ailleurs indispensable. Mais n'allez pas me raconter que c'est par une modification de la loi électorale que l'on y parviendra !

M. Chevènement nous a dit que l'effort de la nation pour l'enseignement supérieur était inférieur à celui consenti au Japon. Sans prétendre détenir la vérité, je vous livrerai le chiffre que j'ai cité hier à la Sorbonne : l'effort global de la nation pour son enseignement est de 7,3 p. 100 du PIB en France. Au Japon, je crois me souvenir qu'il est inférieur à 5 p. 100. N'affirmons donc pas trop, dans le domaine des comparaisons internationales, avant de vérifier.

Vous m'avez demandé, monsieur Chevènement, ce que nous ferions en Bosnie. Le Président de la République l'a dit très clairement. Si tout le monde s'en va, nous partirons. S'il faut rester, nous resterons ensemble. C'est une politique que nous partageons avec nos partenaires de l'Union européenne et de l'OTAN.

**M. Jean-Claude Lefort.** Le référendum ?

**M. le Premier ministre.** Mesdames et messieurs, ce débat a bien montré qui était pour quoi et qui était contre quoi. C'est le débat entre le conservatisme et la réforme. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Et le référendum ?

**M. le Premier ministre.** M. Lefort qui est très éloquent, comme d'habitude, a parlé de « motivations plurielles ». C'est une façon très élégante, je le reconnais...

**M. Jean-Claude Lefort.** On peut avoir de la classe !

**M. le Premier ministre.** ... de parler d'une opposition divisée. Il suffit de décoder...

Ainsi, une partie de l'opposition répond à des motivations inspirées par un véritable conservatisme idéologique...

**M. Jean-Claude Lefort.** Et le référendum ?

**M. le Premier ministre.** ..., par exemple, sa position sur Maastricht ou l'OTAN.

M. Chevènement en a donné une belle illustration, en réagissant exactement comme si la situation, en 1996, n'avait pas varié d'un centimètre depuis 1960 ou 1970...

**M. Yvon Jacob.** C'est un diplodocus !

**M. le Premier ministre.** ... comme si l'Alliance atlantique n'avait pas bougé d'un centimètre depuis cette date.

**M. Yvon Jacob.** Un brontosaurus !

**M. le Premier ministre.** Vous connaissez notre politique. Il n'est pas question de réintégrer l'OTAN telle qu'elle existait il y a quelques décennies, lorsque le général de Gaulle en est sorti. Mais il faut vivre avec son temps.

À côté du conservatisme idéologique, le conservatisme par défaut de tout projet alternatif est l'actuelle « marque de fabrique » du discours socialiste.

Prenez l'exemple de ce que dit le parti socialiste sur la sécurité sociale. Je n'ai pas encore compris sa position en la matière. Tout à l'heure, M. Fabius m'a reproché de faire ce que le parti socialiste aurait rêvé de faire et qu'il n'a pas pu faire avant 1993. C'est une curieuse position ! De même, M. Fabius a expliqué que nous étions en train de démanteler les services publics en les ouvrant à la concurrence. Mais, enfin, rafraîchissons-nous la mémoire. C'est tout récent ! Qui a, dans des conditions d'impréparation totale, accepté l'ouverture du ciel français à la concurrence internationale ? Ce n'est pas ce Gouvernement, ce n'est pas le gouvernement d'Edouard Balladur. Ce sont les gouvernements socialistes ! Et après, nous avons été obligés de gérer l'héritage en adaptant Air France et Air Inter à la situation. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faudrait, mesdames et messieurs les députés socialistes, que vous essayiez d'introduire un peu de cohérence dans votre propos et de répondre enfin à la question que se poseront peut-être un jour les Français : si nous leur faisons à nouveau confiance, quelle politique mèneraient-ils donc ?

**M. Michel Meylan.** Eh oui !

**M. le Premier ministre.** Pour l'instant, le débat n'a absolument pas permis d'avancer.

D'un côté, donc, le conservatisme. De l'autre, la réforme.

Nous allons poursuivre les réformes, qui sont nécessaires.

Naturellement, il faudrait être inconscient et impertinent pour affirmer ou oser même penser que tout va bien aujourd'hui en France. Je n'ai jamais dit cela, bien entendu.

**M. Christian Bataille.** Vous êtes suffisant !

**M. le Premier ministre.** Certains sont suffisants, d'autres sont insuffisants, ce qui est très grave.

**M. Christian Bataille.** Vous êtes les deux à la fois !

**M. le Premier ministre.** Donc, il faudrait être bien suffisant, comme le sont certains des membres de cette assemblée qui donnent des leçons à tout le monde, alors qu'ils feraient mieux de se taire (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), il faudrait être bien inconscient pour affirmer que tout va bien. Et je n'ai jamais dit cela.

Pour autant, j'affirme, et je persiste, que les choses commencent à aller mieux, que nous sommes dans la bonne direction,...

**M. Jean-Marc Salinier.** Docteur Coué !

**M. le Premier ministre.** ... que des réformes qui auraient dû être faites depuis longtemps et qui avaient été longtemps différées sont enfin engagées.

C'est la raison pour laquelle, malgré votre incapacité à écouter (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)... *C'est tout à fait extraordinaire ! Vous n'avez que le mot de démocratie à la bouche, et chaque fois qu'on vous dit quelque chose qui vous déplaît, vous vociférez ! Mais vous savez, les téléspectateurs voient bien que vous êtes incapables d'accepter la moindre critique et le moindre reproche, et surtout la moindre vérité ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Les réformes, bien sûr, n'ont pas tout réglé. Elles sont engagées et vont dans la bonne direction. Pour ma part, mesdames, messieurs les députés de la majorité, j'ai confiance en notre capacité à convaincre nos concitoyens que c'est dans cette voie-là que se trouvent le succès et l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La discussion est close.

#### Vote de la motion de censure

**M. le président.** Je vais mettre aux voix la motion de censure.

Le scrutin est annoncé dans le palais.

En application de l'article 65 du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune. Conformément à l'article 66, paragraphe II, le vote aura lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Ils monteront à la tribune à l'appel de leur nom et remettront aux secrétaires un bulletin de couleur blanche.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires, dans les mêmes conditions, un bulletin de couleur blanche au nom de leur délégué. J'insiste sur ce point : le vote du délégué doit être exprimé au moyen de son propre bulletin.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre K.*)

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans quarante-cinq minutes, soit à dix-neuf heures quinze.

(*Le scrutin est ouvert à dix-huit heures trente.*)

**M. le président.** Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Je vais proclamer le résultat du scrutin tel que constaté par les secrétaires.

Messieurs les huissiers, veuillez inviter nos collègues à regagner leur place.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la  
motion de censure ..... 289

Pour l'adoption ..... 96

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Roger Romani,** *ministre des relations avec le Parlement.* Au nom du Gouvernement, je tiens à remercier la majorité d'avoir conforté le Gouvernement dans sa volonté de mener une politique de redressement pour notre pays. Cette motion de censure lui aura, en outre, permis de définir et d'expliquer ce qu'a été la gestion socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt, est reprise à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. Claude Gaillard.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

4

#### PACTE DE RELANCE POUR LA VILLE

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (n<sup>os</sup> 2808, 2876).

##### Discussion générale (suite)

**M. le président.** Hier, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Ber-



nard Derosier.

**M. Bernard Derosier.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, monsieur le ministre délégué à la ville et à l'intégration, mes chers collègues, curieuse organisation que celle de ce débat où l'on parle du pacte de relance pour la ville, puis de l'enfance délinquante, de la répression du terrorisme, puis du pacte de relance pour la ville,...

**M. Eric Raoult,** *ministre délégué à la ville et à l'intégration.* Et de la motion de censure !

**M. Bernard Derosier.** ... puis de la politique d'investissement, puis du pacte de relance pour la ville, puis, demain, de la fondation du patrimoine, puis du pacte de relance pour la ville, puis, vendredi, de la loyauté et de l'équilibre des relations commerciales, puis du pacte de relance pour la ville ; bref, un débat haché, à l'image de votre politique, messieurs les ministres.

**M. Jean-Claude Gaudin,** *ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.* Oh !

**M. Jean-Claude Abrioux.** Nous avons perdu trois heures cet après-midi ! Trois heures perdues pour la France !

**M. Bernard Derosier.** Vous avez, hier, refusé l'exception d'irrecevabilité défendue par mon collègue Laurent Cathala. Vous avez eu tort, car cela aurait permis au Gouvernement de refaire sa copie, de proposer une véritable politique pour la ville :

ce fameux plan Marshall que M. le ministre Raoult avait évoqué alors qu'il n'était encore que député. Vous êtes, je crois, monsieur le ministre, né en 1955.

**M. Julien Dray.** Une très bonne année ! Moi aussi, je suis né en 1955 !

**M. Jean-François Copé.** Vous n'allez pas conter votre vie !

**M. Bernard Derosier.** Vous n'avez donc pas connu l'application du plan Marshall, mais vos professeurs ou vos parents vous ont certainement dit de quoi il s'agissait. A l'époque, 2,8 milliards de dollars ! Vous devez rêver quand vous parlez de plan Marshall et j'imagine votre déception à n'avoir que ces quelques bribes accordées par le Gouvernement !

**M. Pierre Cardo.** Traduit en impôts, ce ne sont pas des bribes !

**M. Bernard Derosier.** Monsieur le ministre, vous avez eu tort de vous opposer, il y a quelques semaines, à la constitution d'une commission spéciale que je proposais, car cela nous aurait permis de travailler dans de très bonnes conditions et d'associer à nos travaux d'autres députés ; nous aurions même pu, eu égard à l'importance du sujet, consacrer quelques jours en juillet à l'examen de ce texte.

Il s'agit d'un sujet d'importance et, à l'heure où je m'exprime, je ne sais pas si, à Roubaix, des jeunes gens n'expriment pas leur désespérance derrière une violence mal contenue, si, dans les quartiers sud de Lille, un centre social n'est pas à nouveau la proie des flammes, comme ce fut le cas il y a quelques jours.

Car il ne fait pas de doute qu'il y a aujourd'hui des problèmes dans les villes. Ce n'est pas un phénomène nouveau et le président de la République – pas l'actuel, mais le précédent – avait été sensibilisé à ce problème, au

point qu'il avait pris l'initiative de créer un ministère de la ville, dont Michel Delebarre fut le premier titulaire, et de mettre en chantier une loi d'orientation pour la ville qui est aujourd'hui la référence.

Il ne fait pas de doute qu'il est nécessaire de traiter socialement les problèmes qui se posent dans nos villes. Un autre type de problème se pose auquel, j'en suis sûr, nous pensons tous, ainsi que vous, messieurs les ministres, mais il n'est pas abordé par ce projet, dont, j'en conviens, ce n'est pas l'objet, je veux parler du problème des villes, qui doit interpeller aujourd'hui tous les gouvernements.

Une conférence internationale s'est tenue récemment à Istanbul et a permis de dresser l'inventaire des difficultés des mégapoles qui existent aujourd'hui dans le monde. Pour qui sait que, dans peu de temps, près des trois quarts de la population de la planète vivront dans des villes, il est évident que cela pose un sérieux problème pour le gouvernement de notre pays, certes, mais, plus généralement, pour l'ensemble des pays industrialisés.

Or la cause principale des problèmes de nos villes et de la société dans son ensemble, nous savons tous – que nous appartenions à la majorité ou à l'opposition – que c'est le chômage.

Le chômage n'est malheureusement pas un phénomène propre à la France, il touche des millions d'hommes et de femmes en France et en Europe, et il consacre en définitive l'échec du système libéral auquel vous êtes attachés.

Il convient donc de définir une politique économique différente de celle qui a été menée dans les pays industrialisés depuis plusieurs années. Il est temps de s'attaquer sérieusement au problème du chômage si l'on veut réellement trouver des solutions aux problèmes de la société et à celui des villes.

Car convenons, mes chers collègues, que, si notre société connaissait le plein emploi, nous ne serions sûrement pas là en train de débattre de ce projet de loi relatif au pacte de relance pour la ville.

**M. Laurent Cathala.** Et M. Raoult serait au chômage ! (*Sourires.*)

**M. Bernard Derosier.** Il faut donc un traitement social des problèmes de la ville. Or vous nous proposez des mesurette qui n'apporteront aucune solution. Vous y ajoutez une dimension économique en proposant la création de zones franches, mais comment cette approche économique se traduit-elle ? En recourant à la bonne vieille méthode qu'utilisent les gouvernements depuis quelques années, à savoir les mesures fiscales. Or, lorsqu'on connaît les résultats, en termes de créations d'emplois, des mesures fiscales qui ont été prises depuis des années, on peut légitimement s'interroger, et les dispositions que vous proposez auront sans doute le même effet qu'un cautère sur une jambe de bois.

**M. Laurent Cathala.** Très bien !

**M. Bernard Derosier.** En outre, toutes ces exonérations fiscales vont aboutir à créer des zones de non-droit fiscal, ce qui est particulièrement contestable sur le principe. Aussi poserai-je trois questions, messieurs les ministres.

Ces mesures auront-elles un véritable impact sur l'activité économique des quartiers en difficulté ? Je ne pense pas que vous puissiez répondre avec certitude à cette question.

Quel contrôle sera mis en place afin de vérifier si l'objectif est atteint, car les quelques contreparties prévues en matière d'embauche et d'activité sont très peu contraignantes pour les entreprises qui bénéficieront de ces avantages fiscaux ?

Enfin, les emplois seront-ils réellement et durablement créés ? Voilà encore une question qui risque de rester sans réponse.

Je vous entends – et c'est d'ailleurs un argument qui est souventes fois utilisé par le Gouvernement ces derniers temps, alors que vos amis se précipitent sur les propositions que nous faisons – affirmer que chaque maire socialiste veut une zone franche dans sa ville.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Mais c'est vrai !

**M. Bernard Derosier.** Messieurs les ministres, soyons raisonnables et responsables ! Il arrive à l'opposition,...

**M. Pierre Cardo.** De dérapier !

**M. Bernard Derosier.** ... à celle d'aujourd'hui comme cela est arrivé à celle d'hier, de s'opposer à tel ou tel aspect de la politique menée par le Gouvernement, de ne pas voter, par exemple, le budget de la culture, des sports ou de l'enseignement mes chers collègues. Pour autant, vous voulez dans vos villes des écoles ou des stades.

**M. Laurent Cathala.** Bien sûr !

**M. Bernard Derosier.** Cela n'a donc rien à voir avec la critique que nous pouvons faire de la politique du Gouvernement.

**M. Jean-François Copé.** C'est un peu facile !

**M. Laurent Cathala.** M. Gaudin était contre la décentralisation, mais cela ne l'a pas empêché d'être président de conseil régional ! (*Sourires.*)

**M. Bernard Derosier.** Car mes amis, messieurs les ministres, ont comme les vôtres un sentiment d'impuissance devant les problèmes auxquels ils sont confrontés. Les activités imaginées à travers les zones franches sont peut-être à retenir, mais elles ne constituent sûrement pas la solution au problème.

Vos affirmations, vos annonces sont en contradiction avec la politique du gouvernement Juppé et même avec celui du gouvernement Balladur.

Quelques exemples : vous proposez de créer 100 000 emplois-ville en quatre ans. Quelle contradiction avec les orientations budgétaires dont nous avons débattu ici il y a quelques jours et qui prévoient des suppressions d'emplois dans le secteur public ! Je sais bien qu'il ne s'agit pas de faire des fonctionnaires, mais enfin, il y a une relation entre ces emplois et ceux que M. Lamassoure dénonçait comme étant des emplois créés sur fonds publics.

Nous avons créé la DSU. Mais vous l'avez complètement dénaturée depuis que vous êtes au Gouvernement ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-François Copé.** Quel culot !

**M. Bernard Derosier.** Mais vous êtes l'auteur de cette dénaturer, mon cher collègue !

**M. Jean-François Copé.** Il s'agit du fonds de solidarité Ile-de-France ! Ce n'est pas la même chose !

**M. Bernard Derosier.** Quant aux dispositions relatives à la vie associative, elles sont en contradiction avec la politique du Gouvernement en faveur des associations,

lesquelles, messieurs les ministres, ont le rôle premier de contribuer à la reconstitution d'un tissu social disparu, malmené, dans les quartiers où la population connaît de graves difficultés.

Et comment croire, messieurs les ministres, à cette politique de zonage, avec les « ZUS » et les « ZRU », et ou aux moyens financiers prévus pour ces zones alors que, dans le même temps, vous cessez d'affecter les moyens nécessaires à l'application de la loi Pasqua sur l'aménagement du territoire ?

L'utilisation du FSL, le fonds de solidarité logement, pour les copropriétaires n'est pas acceptable, d'abord parce que les moyens de ce fonds sont limités et que le désengagement de l'Etat se traduit par une charge accrue pour les collectivités territoriales,...

**M. Laurent Cathala.** C'est vrai !

**M. Bernard Derosier.** ... ensuite parce que le FSL est réservé aux locataires !

**M. Laurent Cathala.** Eh oui !

**M. Bernard Derosier.** Vous nous reprochez, messieurs les ministres, de ne pas faire de propositions. Vous l'avez affirmé hier en réponse à notre collègue Laurent Cathala. Mais vous ne l'avez pas bien écouté car, dans son discours, il y avait des propositions.

Pour ce qui me concerne et compte tenu du temps qui m'est imparti, je vous dirai qu'il suffit de prendre le contre-pied de mes critiques pour trouver *a contrario* des propositions. (*Sourires.*)

**M. Jean-François Copé.** C'est facile !

**M. Christian Dupuy.** *A contrario*, surtaxons donc les zones sensibles ! Voilà ce qu'il propose !

**M. Bernard Derosier.** Je sais bien que le Gouvernement choisit souvent l'invective, ainsi qu'on l'a vu cet après-midi encore lorsque le Premier ministre à court d'arguments (*Rires sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) a cru qu'en s'en prenant, de cette tribune, à l'opposition comme il l'a fait, il résolvait les problèmes de la France.

**M. Laurent Cathala.** C'est scandaleux !

**M. Bernard Derosier.** A cette invective, nous répondons par la sérénité.

« Nous sommes dans une politique du moindre mal », écrivait récemment un universitaire à propos du pacte de relance pour la ville. « Moindre mal », oui ; mais « politique », sûrement pas ! Et c'est cela qui aura manqué à votre projet ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Copé.

**M. Pierre Bédier,** rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Enfin un orateur !

**M. Jean-François Copé.** Messieurs les ministres, j'ai pour ma part le sentiment de ne pas lire de la même manière que M. Derosier le texte que vous nous présentez.

**M. Bernard Derosier.** Parce que vous ne savez pas lire !

**M. Julien Dray.** Vous ne portez pas de lunettes !

**M. Jean-François Copé.** Peut-être, ou est-ce tout simplement parce que j'ai le sentiment que les politiques publiques que l'on essaie d'engager pour résoudre véri-

tablement des problèmes qui nous ont été laissés par d'autres nous conduisent à ne pas considérer systématiquement que le verre à moitié vide.

**M. Jean-Claude Gaudin**, *ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration*. M. Derosier est issu de l'école publique ! (*Sourires.*)

**M. Bernard Derosier**. Vous lisez le texte avec les yeux de M. Juppé !

**M. Jean-François Copé**. En tout état de cause, j'ai le sentiment de vivre un moment important dans l'histoire économique et sociale de notre pays. Et, en vous disant cela, je ne veux absolument faire œuvre ni de grandiloquence ni d'emphase excessives. Je considère tout simplement que le texte qui est soumis à notre examen marquera une étape décisive dans l'action que nous devons conduire ensemble pour résoudre l'un des problèmes les plus difficiles auxquels notre pays est confronté en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle.

La démarche que vous avez retenue, messieurs les ministres, est exemplaire : exemplaire en termes de méthode, exemplaire en termes d'objectifs, exemplaire enfin par les moyens mis en œuvre.

Parlons d'abord de la méthode.

Il y a un peu plus d'un an, le candidat à l'élection présidentielle Jacques Chirac avait dénoncé la situation dramatique de bon nombre de nos banlieues. Il avait préconisé un nouvel élan pour la politique de la ville, qui devait être fondée non plus, comme par le passé, sur l'assistanat et le traitement social, mais sur le traitement économique, seule voie pour reconquérir, demain, considération et dignité.

Sept mois seulement après l'élection de Jacques Chirac à la Présidence de la République, le Premier ministre a annoncé le 18 janvier la mise en œuvre d'un pacte pour la ville, pacte associant l'ensemble des acteurs publics mais aussi privés. Ce pacte, vous l'avez aujourd'hui lancé.

Depuis le 18 janvier, après avoir beaucoup écouté, consulté et dialogué, vous avez décidé de mettre en œuvre un dispositif dont l'une des plus grandes originalités est d'être souple et pragmatique !

Ce travail remarquable, vous l'avez accompli en un délai record, ce qui démontre non seulement que les engagements électoraux sont tenus, mais qu'en outre la volonté politique prévaut toujours sur les routines et les scepticismes.

En d'autres termes et sous réserve que le texte soit voté suffisamment rapidement par nos deux assemblées pour être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1997 – ce qui nous tient beaucoup à cœur –, vous avez adopté une méthode qui illustre d'une manière très encourageante ce que l'on attend des politiques publiques.

Mais votre démarche est aussi exemplaire eu égard aux objectifs à la fois clairs et cohérents que vous avez retenus. Le constat de départ, nous le connaissons et nous le partageons tous. La politique de la ville devait être la grande affaire du deuxième septennat de François Mitterrand. Force est de constater que cette politique a globalement échoué. J'en veux pour preuve le fait que la situation dans les quartiers difficiles de notre pays est aujourd'hui bien pire qu'il y a sept ou huit ans.

**M. Julien Dray**. Le chômage !

**M. Jean-François Copé**. Certains ont dit que c'était une affaire de moyens. Pour ma part, je n'en crois pas un mot. C'est bien la démarche qui n'a pas été la bonne, car beaucoup d'argent a en réalité été dépensé sans contrôle ni évaluation.

En fait – il faut avoir le courage de le dire –, tous ensemble, durant toutes ces années, nous nous sommes totalement trompés.

On s'est trompé d'approche d'abord en refusant de mettre en œuvre une politique volontariste pour rétablir la mixité : mixité de l'habitat entre habitat social et habitat privé, mixité entre les activités et le logement, mixité entre le locatif et la propriété.

On a laissé se concentrer dans des quartiers à superficie bien étroite les pires difficultés humaines. Avec le chômage, avec la désespérance, beaucoup de ceux que l'on appelle aujourd'hui les habitants des quartiers difficiles ont perdu la dignité, la considération, la fierté même, et la volonté de gagner.

En considérant que la politique publique devait dans ces quartiers se limiter à une politique sociale, on a laissé les spirales les plus infernales s'installer avec, pour ceux de nos concitoyens qui en étaient victimes, l'immanquable évolution vers la fracture sociale.

On s'est aussi trompé d'acteurs en laissant le monde associatif livré à lui-même avec des contraintes de gestion beaucoup trop lourdes. Les acteurs associatifs accomplissent, chacun le sait, un travail de dévouement le plus souvent exceptionnel. Que ce soit dans le domaine culturel, social ou dans le domaine éducatif, les associations travaillent énormément pour améliorer les choses. Néanmoins, il est un moment où, lorsque l'action publique ne les relaie pas, ne les appuie pas, lorsque l'Etat ou les collectivités locales leur transfère sans contrôle des missions et des moyens qui les dépassent, elles en viennent à gérer des files d'attente. Les associations sont là pour gérer le quotidien, mais à la condition que le pouvoir politique prenne les décisions qui s'imposent pour réformer les structures. Or c'est cela qui a manqué.

Enfin, on s'est trompé d'ambition. Ceux qui ont parlé de réparer les cages d'ascenseurs ne sont pas allés suffisamment loin ! Ceux qui ont parlé de réhabiliter la dépense publique n'ont pas pesé suffisamment leurs mots !

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration**. C'est vrai !

**M. Jean-François Copé**. Ce que les quartiers concernés attendaient, c'était qu'on parle d'urbanisme, que l'on fasse d'abord le constat que les géniaux urbanistes des années 60 nous avaient légué des concepts déshumanisés, imaginant des villes où l'on dort très loin des villes où l'on travaille. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il a fallu attendre la réflexion de quelques politiques, mais aussi de quelques architectes comme Roland Castro pour oser enfin lever le tabou de ces « barres » et de ces tours qui ont fait tant de mal.

Aujourd'hui, messieurs les ministres, votre pacte constitue un nouveau départ. Il offre peut-être aussi une chance exceptionnelle de s'en sortir.

Le plan que vous soumettez aujourd'hui à l'examen de l'Assemblée a pour point de départ deux éléments essentiels : d'abord le développement économique, ensuite l'urbanisme et le logement.

Le développement économique et l'emploi sont au cœur de votre dispositif, et nous aurons l'occasion d'en reparler. En proposant à des entreprises qui viendraient à s'installer ou qui sont déjà installées dans ces quartiers une défiscalisation massive ainsi qu'une exonération importante de charges patronales, vous vous inscrivez



pleinement dans cet esprit de « donnant-donnant », d'intérêts bien compris, qui doit désormais animer toute démarche publique.

Voilà pourquoi j'insiste avec la plus forte énergie sur la nécessité pour les chefs d'entreprise d'embaucher des habitants des quartiers concernés afin que ceux-ci vivent d'abord de l'emploi.

**M. Pierre Bédier, rapporteur, et M. Raymond Lamontagne.** Très bien !

**M. Jean-François Copé.** En introduisant dans votre dispositif un volet relatif à l'urbanisme et au logement, vous avez clairement affiché l'importance que vous attachez à la notion de mixité, dont je rappelais il y a quelques instants combien elle avait manqué durant les années 60, 70 et 80. Et en 80, c'étaient vous, mesdames, messieurs les socialistes, qui étiez au pouvoir !

Comment imaginer que, dans un quartier comme celui de la Pierre-Collinet, à Meaux, ou comme celui du Val-Fourré, à Mantes, dont Pierre Bédier, notre excellent rapporteur, est le maire, où 85 p. 100 des logements sont des logements sociaux, il soit possible d'engager une spirale vertueuse de développement, alors que sont concentrées les situations les plus difficiles ? Dans ces quartiers, on le sait, les commerces, les entreprises artisanales, et donc les emplois, sont de moins en moins nombreux, et le pouvoir d'achat s'effondre. C'est dans certains de ces quartiers que les zones de non-droit naissent sans qu'il soit possible aux pouvoirs publics d'y apporter autre chose que de la répression. Et quand on en vient à la répression, c'est déjà trop tard !

En parlant de mixité, en appelant de vos vœux une politique urbaine qui vienne compléter la politique de développement économique, vous confiez aux maires des villes concernées une responsabilité considérable. Là encore, nous nous trouvons pleinement en accord avec cette notion de pacte qui lie l'ensemble des partenaires directement impliqués dans cette douloureuse et difficile question, quelle que soit leur appartenance politique, monsieur Derosier.

L'autre atout majeur du dispositif que vous proposez, messieurs les ministres, vient en fait que vous avez eu l'intelligence de concentrer fortement les moyens sur des zones bien ciblées, qu'il s'agisse des zones de redynamisation urbaine, les ZRU, ou des zones franches urbaines.

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** SFIO, monsieur Derosier ! (Sourires.)

**M. Julien Dray.** Vous l'aimiez bien, la SFIO ! Elle fait d'ailleurs plus partie de votre histoire que de la mienne !

**M. Bernard Derosier.** M. Gaudin est un vieux complice. (Sourires.)

**M. Jean-François Copé.** Messieurs les ministres, vous avez clairement affiché la nécessité de concentrer les moyens sur les quartiers qui ont absolument besoin d'une politique cohérente et concertée.

Enfin, en accordant une importance majeure à la notion d'appel à projet, vous avez rappelé combien rien ne peut se faire sans que les maires, les élus des collectivités locales soient en première ligne. Chacun a bien compris que nous devons éviter de nombreux écueils pour que ce dispositif réussisse et pour que le verre soit toujours perçu comme étant à moitié plein.

Je citerai quatre de ces écueils.

D'abord, il faut éviter une approche exclusivement économique. Je crois, comme vous, qu'il est absolument indispensable d'utiliser le levier économique pour faire

démarrer les choses. Mais j'ai la conviction, comme vous encore, qu'il serait extrêmement préjudiciable de ne pas accompagner ce projet économique par ce qui doit être en réalité un projet de ville et un projet de vie. Il faut associer l'ensemble des services publics de telle manière que le message à délivrer à l'ensemble des habitants des zones concernées soit un message positif. En disant « positif », je veux dire : pouvant générer de l'emploi, de l'activité, mais aussi des loisirs, de l'éducation, de la culture, du sport. Bref, je pense au retour des services publics.

Deuxième écueil à éviter : l'absence de filtrage. Je sais que vous y avez veillé.

Il nous faut à tout prix ensemble combattre les tentations que pourraient avoir tel ou tel « chasseur de primes » qui ne remplirait pas ses devoirs dans cette affaire. Chacun songe à la contrainte de rentabilité pour les entreprises. Il n'en reste pas moins que les zones franches, qui appellent un effort important de la part de l'Etat, et donc de la collectivité nationale, doivent d'abord profiter aux entreprises qui vont créer de l'emploi et de l'activité.

Troisième écueil : l'insuffisance des relais pris par les services publics. J'en ai dit quelques mots tout à l'heure. Tous les domaines sont concernés : les rythmes scolaires, conduits par le ministre de la jeunesse et des sports comme par le ministre de l'éducation nationale ; la sécurité, qui est absolument essentielle pour que les entreprises viennent s'installer ; l'importance des emplois de ville que vous avez lancés il y a plusieurs semaines et qui permettent, notamment aux collectivités locales, d'engager des jeunes et des moins jeunes pour occuper des emplois de proximité indispensables.

Quatrième écueil à éviter : « la sortie » de la zone franche. Il convient de préparer la « sortie » de la zone franche car le dispositif que vous proposez est bien évidemment temporaire. Il faudra donc aussi réussir cette sortie dans les cinq ans, et en douceur.

Votre démarche, ainsi que je l'ai rappelé au début de mon propos, est exemplaire : par la méthode, par les objectifs que vous avez définis et par les moyens que vous avez mis en œuvre.

D'abord et quoi qu'on en dise, le dispositif est puissamment financé.

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Absolument !

**M. Jean-François Copé.** Tout cela va bien sûr dans le sens d'une refonte en profondeur de ces quartiers. Mais vous avez aussi mis en application le principe cher à notre cœur de la dépense publique utile, à l'heure où il nous faut prendre des décisions importantes pour engager le redressement budgétaire et comptable de notre pays. Je salue le principe de cette dépense qui ne coûtera au contribuable que si cela marche,...

**M. Pierre Bédier, rapporteur.** Très bien !

**M. Jean-François Copé.** ... autrement dit si les entreprises s'installent, se développent dans les zones concernées et créent des emplois.

Cela m'amène à tordre le coup à deux idées reçues, qui sont des illustrations du scepticisme de certains de nos concitoyens et même de certains de nos collègues, et qu'il nous faut absolument combattre.

La première est que les zones franches sont des dispositions dérogatoires néfastes parce qu'elles sont payées par l'ensemble de la collectivité nationale. Cette idée-là n'est

pas acceptable. Elle l'est d'autant moins qu'elle semble faire oublier que c'est l'ensemble de la cohésion nationale qui est menacée par la situation difficile que connaissent certains de nos quartiers ou de nos banlieues. Ensuite, il ne faut pas oublier que, si l'on ne fait rien maintenant, la contagion, d'ici à dix ou quinze ans, aura gagné bien d'autres quartiers, y compris ceux qui aujourd'hui ne se sentent pas si menacés, comme bien d'autres villes.

La seconde idée qui me paraît devoir être mise dans les oubliettes, au moins provisoirement, concerne les estimations évoquées par certains en matière de créations d'emplois. Je pense que ces estimations manquent de réalisme car elles sous-estiment la dynamique vertueuse que nos zones franches pourront peut-être générer si tout se passe bien, n'en déplaise à ceux pour qui le verre est à moitié vide...

**M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. Jean-François Copé.** ... même s'ils n'écoutent plus, convaincus qu'ils doivent être. (*Sourires.*)

Au total, messieurs les ministres, et pour conclure mon intervention, je voudrais à nouveau saluer le travail exceptionnel que vous avez accompli. Si vous êtes parvenus, dans un délai record, à mettre en œuvre le dispositif préconisé par le Président de la République et le Premier ministre, c'est d'abord parce que vous êtes, l'un et l'autre, des hommes de terrain et parce que vous connaissez les problèmes des quartiers difficiles car vous les vivez.

A nous maintenant de prendre le relais en vous accompagnant et en agissant avec intelligence et détermination à vos côtés.

A nous d'être inventifs ! A nous d'être audacieux ! A nous de combattre et de vaincre les scepticismes et les critiques *a priori*, d'où qu'elles viennent !

Une chance comme celle-la ne se représentera pas deux fois, tant il est vrai que vous avez su disposer du temps nécessaire pour bâtir ce projet.

Je puis vous le dire sans états d'âme, monsieur le ministre délégué, car lorsque plusieurs de mes collègues, dont Claude Girard, et moi-même nous vous avons accompagné aux Etats-Unis, nous avons traversé des quartiers qui se trouvent dans des situations de désespérance terribles. Les modèles, ou plutôt les anti-modèles, que nous avons vus là-bas nous ont définitivement convaincus qu'il nous fallait vous suivre dans la voie que vous proposiez avec M. Gaudin afin d'apporter de véritables réponses à des dossiers qui, pendant trop longtemps, ont été laissés en jachère par ceux qui voulaient nous donner des leçons.

**M. Michel Meylan.** C'est vrai ! Il fallait le dire !

**M. Jean-François Copé.** Je puis donc vous assurer, messieurs les ministres, que l'ensemble du groupe du RPR vous accordera sans hésiter, avec enthousiasme et détermination, son total soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, depuis une quinzaine d'années, et sous des noms divers – quartiers DSQ, contrats de ville –, l'Etat tente, avec un succès très relatif, de mettre en place une « politique de la ville » censée lutter contre l'aggravation des conditions économiques et sociales dans les quartiers difficiles et les banlieues.

De nombreux indicateurs nous signalent que l'exclusion et la fracture sociale se développent dans ces zones : taux de chômage, en particulier des jeunes, anormalement élevé ; taux d'échec scolaire supérieur à la moyenne ; problèmes de délinquance et de dégradation des équipements publics ou de l'habitat ; services d'aide sociale ne pouvant plus faire face à la demande des plus démunis.

Tout cela impose que soit mise en place une réelle politique de la ville fondée sur la création d'emplois durables et sur le rééquilibrage des activités entre les centres et les banlieues. Mais encore faut-il que les pré-supposés de la réflexion soient adéquats. Or vos propositions, messieurs les ministres, risquent d'avoir aussi peu d'effets positifs que les politiques précédentes parce qu'elles sont fondées, elles aussi, sur une vision purement économiste et libérale du développement des banlieues, parce qu'elles manquent de la grande ambition politique qu'appelle la solution du problème et, enfin, parce qu'en dépit de leur insuffisance les contrats de ville concernaient 1 308 quartiers, alors que, demain, il n'y en aura plus que 1 094 classés en ZUS ou en ZRU.

**M. Eric Raoult,** *ministre délégué à la ville et à l'intégration.* Non !

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Ils viendront en plus !

**M. Jean-François Copé.** Il n'a pas lu le pacte de relance pour la ville !

**M. Georges Sarre.** Plus d'argent dépensé pour plus d'emplois précaires dans moins de quartiers, voilà comment peut se résumer ce pacte, qui a d'ailleurs été plus octroyé que discuté avec les collectivités locales et les acteurs associatifs de l'insertion.

Aujourd'hui, après des révisions successives à la baisse, c'est purement et simplement un catalogue d'avantages fiscaux que vous nous proposez, dont certains de mes collègues de la majorité ont déclaré qu'ils n'attendaient pas de miracles mais simplement le maintien des emplois existants. C'est un aveu de résignation et, surtout, cela montre bien les graves carences de votre politique parce que, aujourd'hui, il n'y a pas maintien mais destruction de l'emploi.

La vérité est pourtant simple à dire : la fracture urbaine que vous voulez réduire n'est que la marque sensible et territorialisée de la fracture sociale que vous aggravez. L'insertion, vous le savez, se fait par l'économique, donc par l'emploi et par le logement. Or, nous n'avons plus ni politique industrielle ni politique de l'aménagement du territoire et l'Etat se désengage massivement du logement social. L'incitation fiscale, les cadeaux faits aux entreprises, voilà les armes que vous nous proposez, sans même vous demander un instant, malgré vos voyages, si les pays voisins qui, comme la Grande-Bretagne, ont adopté une politique ultra-libérale pour lutter contre l'enclavement urbain n'ont pas dramatiquement accéléré la ruine des cités industrielles et des banlieues.

C'est pourquoi – je vous le dis sans fard – je suis, sur le principe, opposé aux zones franches que crée votre projet de loi. Elles contribuent, en effet, à renforcer cette situation typiquement française qui voit, depuis la fin de la politique d'aménagement du territoire, se multiplier les régimes fiscaux d'exemption et d'exception, de sorte, messieurs les ministres, qu'on se demande aujourd'hui s'il existe encore, dans notre pays, une zone qui ressorte du droit commun. La multiplication des privilèges fiscaux est une mauvaise solution : seul un effort national de redistribution, de solidarité des communes les plus riches envers

les plus touchées par la crise sera efficace, ce qui impose notamment d'envisager un nouveau mode de répartition, par péréquation, du produit de la taxe professionnelle.

Au-delà des principes, pour déterminer un plan d'action efficace, il faut bien cerner les causes de l'échec de la politique de la ville. Dans les quartiers uniquement voués à l'habitat social et pauvres en emplois productifs comme en services de proximité, une forte proportion de la population vit en rupture avec le monde du travail, particulièrement les jeunes que leur manque de qualification rend encore plus difficiles à insérer. La crise de la cellule familiale produit aussi ses effets déstructurants, aggravés par un taux d'échec scolaire élevé. On peut affirmer que si l'école de la République continue à jouer son rôle d'intégration, le contrôle scolaire devient de plus en plus difficile chez des jeunes mal socialisés et qui, de plus, sont en proie à des pressions culturelles contradictoires. Enfin, la discrimination à l'égard des jeunes d'origine étrangère est un élément important de la crise, de même que la montée en puissance des particularismes communautaires, qui font craindre l'émergence d'une société éclatée de type américain, totalement étrangère au modèle français de citoyenneté. Tous ces faits forment le terreau de la crise des banlieues. Le chômage est un cancer qui frappe de plein fouet, produisant chez leurs habitants un sentiment d'abandon, d'impuissance, voire de défiance vis-à-vis de l'Etat.

Malheureusement, ce sentiment est en partie fondé. En effet, la construction des banlieues, après la Libération, devait tout à l'intervention étatique. L'abandon progressif de l'engagement de l'Etat au profit du libre jeu du marché produit inéluctablement, dans le domaine du logement, des tensions sociales très fortes, des phénomènes de ségrégation spatiale, comme aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne. C'est contre cette dérive menaçant la cohésion nationale qu'il faut lutter. Pour ce faire, vous nous présentez aujourd'hui un plan fondé sur un principe totalement étranger à la tradition républicaine d'égalité des citoyens, celui des « discriminations positives ». Mauvaise idée en vérité que ces zones franches, qui risquent d'accélérer les délocalisations d'entreprises pour le plus grand profit des « chasseurs de primes », sans pour autant profiter aux habitants des quartiers en difficulté. En effet, l'obligation d'embaucher un habitant de ceux-ci pour cinq emplois créés est dérisoire et rien n'est dit sur ce qui se passera au bout de cinq ans, à la sortie du dispositif. Sur le plan fiscal, les collectivités locales déjà exsangues feront les frais de la création des emplois-ville pris en charge à 55 p. 100 seulement par l'Etat et qui ne sont que des CES déguisés, des emplois précaires sans débouchés certains d'insertion. Vous n'accordez d'avantages fiscaux qu'aux PME, comme si elles seules étaient susceptibles de créer des emplois, oubliant par là même que c'est l'emploi industriel qui tire la croissance. Enfin, nous savons déjà que ces exemptions fiscales ne créeront, d'après vos prévisions, qu'un millier d'emplois par an environ, pour un coût élevé car évalué à 1,2 milliard la première année, soit plus de 1 million de francs par emploi. C'est un record absolu de subventions à pertes !

**M. Jean-Claude Lefort.** Absolument !

**M. Georges Sarre.** Restent, dans les autres domaines, des micro-mesures : un volet sécuritaire qui n'aura aucun effet si vous ne supprimez pas les causes de la délinquance ; une majoration de l'aide à la création d'entreprise, dont on ne voit pas très bien comment elle sera mise en place puisque l'enveloppe globale de l'ACCRE a été réduite de 1,6 milliard à 900 millions cette année ; enfin, un plan de redynamisation commerciale des grands

ensembles qui ne sera d'aucune utilité si la population des banlieues ou des quartiers en difficulté voit son pouvoir d'achat continuer à décroître. Je sais que les commerces, comme les cafés, sont des éléments de la vie des quartiers, mais je crois qu'ils sont d'autant plus utiles que la population possède les moyens financiers d'y aller et de s'y approvisionner. Dans les cités, où le taux de chômage des jeunes dépasse parfois les 50 p. 100, où nombre d'entre eux ne sont même jamais entrés dans le monde du travail, vous me permettez de douter que ces moyens existent.

La conception de la politique de la ville que vous préconisez repose également sur une erreur commise depuis l'origine. Ce n'est pas en stigmatisant des quartiers déterminés et les citoyens qui y habitent que vous résoudrez le problème des banlieues. C'est en mettant en place une politique économique volontariste fondée sur la création d'emplois que vous y parviendrez. Cela suppose, bien entendu, un changement radical des choix économiques et sociaux faits par le Gouvernement, qui devrait renforcer et développer les services publics plutôt que les affaiblir. La question de l'enseignement et de la formation est également trop cruciale pour n'être traitée que par l'aménagement des rythmes scolaires et le tutorat. Il faut redonner sens à l'école de la République comme vecteur d'intégration, d'enseignement des valeurs citoyennes et ne pas craindre d'affirmer, face à la dérive qu'a constituée l'idéologie du « droit à la différence » à tout prix, que l'enseignement public est là, au contraire, pour forger un sentiment d'appartenance commune à la cité et à la nation.

Enfin, n'oublions pas le droit au logement. Certes, la rénovation du parc social est une bonne chose, mais elle ne résout rien. Aujourd'hui, l'urgence est non seulement à la reprise de la construction massive de logements PLA, mais aussi au développement des logements aidés du type PLA adaptés ou PLA-insertion, car nombre de familles en difficulté ne sont même plus logeables sans risque dans le secteur social classique. Quand on vit cette réalité sur le terrain, on mesure ce qu'il y a de dérisoire à augmenter d'un quart l'effort de l'Etat pour le prêt à taux zéro dans les quartiers difficiles alors que ce même prêt est un échec total en zone urbaine, et en particulier en région parisienne.

Pour conclure, messieurs les ministres, je regrette que ce pacte de relance se cantonne au traitement micro-économique des difficultés des banlieues au lieu d'envisager leur avenir dans un double cadre : celui d'un retour à une vraie politique d'aménagement du territoire, qui dirige les entreprises vers des zones définies comme prioritaires par la puissance publique, et celui d'une politique d'agglomérations, qui mette en place une vraie redistribution des recettes fiscales et de vrais schémas d'aménagement urbain au plan intercommunal.

Faute de grande ambition, ce plan ne pourra qu'accompagner l'aggravation de la fracture sociale, au risque de voir la France devenir une société parfaitement duale où une partie de la population tirerait profit d'un système économique condamnant l'autre à la précarité ou au chômage, donc à la désespérance.

Votre plan accrédite deux idées avec lesquelles il faut en finir. La première consiste à croire qu'il faut alléger les charges des entreprises pour créer des emplois, sans se rendre compte que les économies ainsi réalisées vont plus souvent aux placements boursiers qu'à l'investissement productif. La seconde est que l'Etat n'est plus là que pour amortir, dans un cadre national en voie de disparition, les effets des mécanismes économiques internationaux fondés



sur l'ultra-libéralisme le plus débridé. Rompre avec ces postulats est la seule vraie façon d'amorcer la reconquête des zones en difficulté dont les habitants, constatant que l'Etat ne sert plus à rien, risquent de céder demain aux sirènes de tous les populismes. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, sur les bancs du groupe socialiste et sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Gérin.

**M. André Gérin.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le 18 janvier 1996, le Premier ministre a présenté le pacte de relance pour la ville. Certaines mesures ont déjà fait l'objet d'un traitement. C'est le cas notamment des emplois-ville et de la DSU.

La politique de la ville est toujours en panne. Nous la traitons en termes d'exception, non pas en termes d'exigence de fond et globale, dans une politique nationale de type Conseil national de la Résistance : « Un art de vivre, un art de produire, un art de s'épanouir qui mêle défis sociaux, humains avec le flambeau du savoir, de la connaissance de la solidarité planétaire. » Les jeunes trouveront-ils ou retrouveront-ils la fierté de participer à la vie économique et sociale sans oublier l'aspect démocratique de leur cité et de leur pays pour construire un projet professionnel et social structurant ? Il est permis d'en douter !

L'étude d'impact précise que « l'objectif (...) des zones franches n'est pas une logique de création d'industries ou de reconversion de sites industriels en difficulté, mais une logique de revitalisation de sites urbains caractérisés par la mono-fonctionnalité et le cumul des handicaps les plus graves en matière de chômage ou de sous-qualification ». Il ne s'agit donc pas d'une politique d'ensemble. On nous parle de 700 zones urbaines sensibles, de 350 zones de redynamisation urbaine et de 38 zones franches, mais qu'en est-il des autres quartiers, des autres villes ? Si des mesures d'urgence sont à prendre dans les quartiers difficiles, nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger sur les conséquences et l'efficacité de telles dispositions. Il est d'ailleurs significatif de noter que les banlieues, si souvent stigmatisées abusivement comme des lieux de non-droit, vont devenir des zones de multiples dérogations au droit commun. L'exception risque de se banaliser.

Une politique de la ville ne doit pas dédouaner nos dirigeants de leur responsabilité dans la relance de notre économie nationale. En cas d'embauche, 20 p. 100 du nouvel effectif doit être constitué d'habitants de la zone franche. Mais quels types d'emploi leur seront proposés ? Les jeunes ont besoin d'emplois stables et structurants. Ils connaissent déjà les petits boulots et, pour certains, l'inactivité.

Nous proposons que la formation des jeunes soit intégrée dans un projet impliquant les différents partenaires ; les entreprises, les commerçants, l'ANPE, les organismes de formation, l'éducation nationale ; pour les former et les faire travailler, que ce soit en alternance dans l'apprentissage pour les seize-dix-huit ans ou sous d'autres formes. L'important est que les jeunes soient suivis lors de leur parcours dans l'entreprise située dans la zone franche avec une embauche ferme perspective. Ils doivent également être suivis après la fin du contrat pour continuer la construction d'un projet professionnel. Un véritable partenariat devrait être mis en place. Les moyens devraient être mobilisés pour créer des emplois pour les RMIstes. Pour les embauches dans les zones franches, il est indispensables que la construction et le suivi de ce projet de vie et professionnel soient garantis.

Toutes ces aides sous forme d'exonérations et celles sous forme de subventions financières déjà existantes doivent être contrôlées. Comment l'argent public va-t-il être indexé en termes d'emplois ? L'emploi est la première priorité des Français et c'est à partir des résultats obtenus en la matière qu'ils vont juger ces dispositifs. Les habitants – cela est plus vrai dans certains quartiers que dans d'autres – se demandent quotidiennement avec quels moyens ils vont vivre. L'exonération des charges sociales sur les bas salaires risque d'entraîner un peu plus vers le bas les salaires dans leur globalité. Or c'est du manque d'argent des habitants que souffrent les activités économiques et artisanales dans nos villes.

Les mesures s'adressent plutôt aux petites entreprises. Les collectivités nationales et locales supportent l'essentiel de l'effort pour l'emploi, pour la réinsertion économique des villes et des quartiers. Il serait normal que les grandes entreprises, publiques et privées, participent à cet effort à la même hauteur. Le montant total des exonérations et subventions diverses dont elles bénéficient pourrait leur permettre d'assumer leur responsabilité pour créer des emplois et aider, dans les communes, les artisans et commerçants.

Les communes sont étranglées par de multiples ponctions comme celle sur la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Des maires se demandent même s'ils ne vont pas être obligés de réduire leurs activités sociales, car ils n'auront plus d'autre possibilité s'ils ne veulent pas augmenter les impôts. Plus on fait des économies, plus on appauvrit les communes et les populations, plus l'économie nationale est atone et, à terme, entraînée dans une période de récession durable. Les pertes de recettes pour les collectivités locales qu'entraîne le projet de loi devraient être compensées à 100 p. 100. Nous n'avons pas la réponse aujourd'hui. Dans les zones concernées, les communes devraient profiter elles aussi d'exonérations de charges sociales pour pouvoir maintenir les effectifs du personnel municipal. Supprimer la surcompensation sur la CNRACL serait justice, de même que récupérer la TVA.

Nous devons pouvoir bénéficier des mêmes dispositifs qu'une autre entreprise. Puisqu'il est question de réformer le calcul de la taxe professionnelle, nous proposons d'en profiter pour que la politique fiscale soit plus juste pour les communes et encourage les embauches d'emplois stables.

Ce projet ignore les services publics, mises à part deux recommandations : que les mesures incitatives en faveur des fonctionnaires s'appliquent dans les zones urbaines sensibles et que, dans les zones franches, s'exerce une politique publique exemplaire. Mais comment allez-vous concrétiser ces recommandations, et avec quels moyens ?

Lorsque nous lisons que les soixante-huit mesures du pacte « reposent pour leur mise en œuvre sur un redéploiement de moyens budgétaires de l'Etat et sur une réforme de ses modes d'intervention pour traiter de façon plus efficace et coordonnée les problèmes des quartiers en difficulté... », nous n'avons plus guère d'illusion.

L'Etat doit investir dans la ville. Or nous constatons depuis plusieurs décennies sa démission dans l'accomplissement de ses missions. Avec la crise économique et morale, les politiques de la ville se sont bornées bien souvent à accompagner la fracture sociale par un traitement social du chômage.

Il faut résolument investir dans tous les domaines et en particulier dans les services publics afin de pouvoir appliquer une politique publique de choc qui soit exemplaire,

et pour ce faire accorder des moyens accrus aux communes en ayant recours aux mesures que j'ai énumérées.

Combien d'ilotiers compte mettre en place le Gouvernement ? Combien d'enseignants et de professeurs dans les écoles et collèges ? Combien de nouvelles assistantes sociales, d'infirmières scolaires, de puéricultrices seront-elles embauchées pour répondre aux besoins de santé et de prévention ? Combien de structures seront-elles créées pour accueillir et soigner les toxicomanes et les jeunes en difficulté ?

**M. Pierre Bédier, rapporteur.** Et combien d'impôts supplémentaires pour les payer ?

**M. André Gérin.** C'est la responsabilité de la collectivité nationale !

**M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration.** On n'a pas d'argent !

**M. Julien Dray.** Imposez le capital ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Bédier, rapporteur.** C'est nous qui avons augmenté l'ISF et vous avez tout pris !

**M. Julien Dray.** Il est vrai qu'il n'y a pas de riche en France !

**M. Jean-claude Lefort.** Oui, la France est un pays très pauvre. Elle est juste devant le Mali...

**M. le président.** La parole est à M. Gérin et à lui seul, mes chers collègues !

**M. Marc Fraysse.** Oui, laissez-le parler !

**M. André Gérin.** Je voudrais souligner le souci des maires concernant l'harmonie de leur ville.

S'il est normal de concentrer des efforts en des lieux précis – et de ce point de vue, je n'ai pas d'états d'âme –,...

**M. Jean-François Copé.** C'est déjà ça !

**M. Julien Dray.** Moi, je n'ai pas d'âme du tout ! (*Sourires.*)

**M. André Gérin.** ... comment l'unité, la cohérence sociale et économique de la cité pourraient-elles être maintenues ou recrées ? Cette situation risque de provoquer des oppositions entre villes, entre grands projets urbains, entre contrats de ville, entre zones de redynamisation urbaine zones franches et entre quartiers d'une même ville.

Combien de fois n'ai-je entendu : « Mais il n'y en a que pour les Minguettes ! » La stigmatisation à outrance de certains quartiers, d'une part, et, de l'autre, les nombreux traitements particuliers dont il est fait une grande publicité aboutissent à des effets pervers, imprévus : on joue avec les sentiments et les nerfs des habitants. Quel que soit leur lieu d'habitation, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur capacité réelle les conduit à se demander s'ils sont des citoyens à part entière.

La création d'un établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux destiné à mieux requalifier le tissu économique dans les zones urbaines peut conduire à repenser l'urbanisme commercial d'une manière plus concrète et avec des effets plus rapides. Mais la présence majoritaire

de l'Etat nous fait craindre que cela ne soit dirigé encore par le haut, selon de grands schémas théoriques, qui nous ont déjà coûtés chers, ces trente dernières années. De plus, si le champ d'action ne concerne que les zones sans prendre en compte la situation des commerçants et artisans des autres quartiers, en particulier des centres de ces villes, cette mesure risque d'être inefficace, et même d'avoir des effets dévastateurs pour le commerce.

Je propose donc que des aides soient accordées sous différentes formes, mais aussi qu'une réflexion sur l'urbanisme local soit conduite pour ces centres-villes. Le maillage commercial, la juste répartition entre commerces traditionnels et grands distributeurs sont des éléments à prendre en considération au niveau de la ville et des villes limitrophes pour contribuer à leur harmonie et présenter un attrait pour les habitants. Se pose alors la question de savoir comment va s'articuler l'action de cet établissement avec l'observatoire pour le commerce et l'artisanat.

Les maires, les conseillers municipaux partagent les mêmes soucis quant à l'unicité de leur ville en raison de la mise en place d'établissements publics de restructuration urbaine et des associations foncières.

Ils s'intéressent aussi de près au logement, à sa diversité et à sa répartition. La conférence intercommunale, ou communale, qui comprendra les élus, les bailleurs, les associations, peut être un lieu de réflexion et d'action qui prendrait en compte les objectifs immédiats, comme le logement des familles et des individus en difficulté, ainsi que des objectifs plus lointains comme l'amélioration de l'équilibre résidentiel.

**M. Christian Dupuy.** Très bien !

**M. André Gérin.** Aux mesures en faveur du logement privé, nous proposons d'en ajouter qui soient relatives au logement social, en prévoyant des réhabilitations et des constructions nouvelles, mais en les répartissant pour respecter la mixité sociale.

Nous proposons également de supprimer le surloyer. C'est une question sur laquelle nous devons revenir car, aujourd'hui, des familles veulent habiter dans certains quartiers mais, à cause des critères qui sont retenus, elles ne peuvent plus être admises dans ces logements.

Par ailleurs, les copropriétés sont occupées par des familles aux revenus moyens, voire modestes. J'ai des exemples, monsieur le ministre.

**M. Jean-Claude Lefort.** Donnez-les-nous, s'il vous plaît !

**M. Jean-François Copé.** A condition qu'ils entrent dans le cadre d'une intervention prévue pour quinze minutes !

**M. André Gérin.** L'amendement de la commission permettant d'ouvrir des plans d'épargne sous forme de placement à court ou à moyen terme pour la réalisation de travaux s'avère encore trop inaccessible pour les copropriétaires, et cette nécessité dépasse largement le cadre des zones franches. Même si le dispositif d'aide est encore très insuffisant, s'occuper des copropriétés est très important, et voilà plusieurs années que nos communes le font.

J'ajoute qu'il faut réduire la TVA sur le chauffage et multiplier les prêts locatifs aidés. La défiscalisation des investissements dans le locatif privé risque d'être une mesure inefficace. En effet, ceux qui pourront se le permettre investiront d'une manière harmonieuse dans l'ensemble des quartiers pour renforcer la cohésion sociale. Ils s'inscriront ainsi parmi ceux qui veulent opposer à la logique de la ville au rabais, le droit à la ville, à

une vraie et belle ville. Nous proposons que le comité consultatif soit composé des élus, des associations, des représentants des populations, des représentants des salariés, des représentants économiques, industriels et commerciaux, ainsi que des bailleurs. Il est indispensable que les mesures liées aux zones franches qui concernent le logement ou les commerces soient prises en concertation avec les intéressés.

Parallèlement, il faut tout faire pour favoriser l'intervention des gens. On ne peut laisser les grands intérêts économiques privés faire triompher le dogme de l'argent...

**M. Jean-François Copé.** Ah ! Ça manquait !...

**M. André Gérin.** ... et évacuer les besoins des populations. Si des mesures d'urgence et de proximité peuvent justifier la présence de zones franches, le problème de fond reste l'emploi. Les choix économiques dépendent souvent des choix politiques nationaux. Les critères de convergence contenus dans le traité de Maastricht obligent les nations à plier sous les exigences des marchés financiers.

**M. Jean-François Copé.** Et allez !...

**M. André Gérin.** De plus, des traitements à plusieurs vitesses dans les quartiers risquent de conduire à l'éclatement des villes. Même si ce n'est pas le but recherché, apparaîtraient alors des ghettos, et surgiraient des phénomènes de concurrence entre quartiers.

Il ne faut pas raisonner pour des cas particuliers. La politique de la ville doit s'adresser à tous. Il faut également réfléchir à l'espace, à l'urbanisme et au mode de vie.

La France a besoin d'un véritable plan ORSEC pour soigner ses villes et leurs banlieues. Nous refusons de considérer comme une fatalité la démission de l'Etat dans ses grandes missions de service public. Les grandes réformes annoncées avec fracas ne doivent pas nous leurrer sur les objectifs véritables. La remise en cause, ou tout du moins « l'adaptation de notre protection sociale à notre système économique » est un des exemples les plus révélateurs.

Votre projet de zones franches a beau vouloir expérimenter des exonérations fiscales à haute dose, j'ai bien peur que ne se profile l'américanisation de la France.

Heureusement, la France est la France.

**M. Jean-François Copé.** Proverbe chinois bien connu ! (Sourires.)

**M. André Gérin.** La France, ce sont des structures et des institutions publiques et d'Etat qui ont gardé leur pertinence et leur efficacité. Au nom de l'ultra-libéralisme, vous tentez de désagréger une politique nationale de solidarité, qui a été acquise, au cours de ces deux siècles, et qui fait notre force. Au nom de l'argent roi et de la dictature des marchés financiers, vous administrez des tranquillisants sociaux pour accompagner la fracture sociale qui s'est amplifiée.

**M. Jean-Claude Abrioux.** Variations sur un thème connu.

**M. André Gérin.** Vous avez été très bavards pour ne pas me laisser parler. Permettez-moi de terminer.

**M. Jean-François Copé.** Vous parlez d'un texte que vous ne connaissez pas.

**M. Jean-Claude Lefort.** La vérité fait mal.

**M. le président.** Je vous remercie de bien vouloir conclure, monsieur Gérin.

**M. André Gérin.** Je conclus, monsieur le président.

J'ai bien peur que, malgré les intentions, il y ait une sorte d'*apartheid* social.

**M. Jean-François Copé.** Oh !

**M. André Gérin.** Notre vision de la politique de la ville se veut dynamique, humaine, concrète et politique. C'est un nouveau dessein pour la France.

Il s'agit, sans diabolisation ni angélisme, de relever le défi de l'avenir de nos cités, de notre jeunesse, d'une partie de la population vis-à-vis d'elle-même et des autres habitants. C'est pour cela que nous voulons être utiles au pays en construisant avec les gens un autre projet pour la cité.

Vous l'avez compris : nous ne vous suivrons pas sur ce projet de loi. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. Jean-François Copé.** Ça, c'est bête ! Quel dommage !... (Sourires.)

**M. Michel Meylan.** Il prendra quand même les sous.

**M. le président.** La parole est à M. Raymond Lamontagne.

**M. Raymond Lamontagne.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis des années, je pourrais presque dire depuis des décennies, les gouvernements successifs s'inquiètent des problèmes que posent les quartiers en difficulté. Mais il faut bien constater que les mesures diverses engagées non seulement n'ont pas apporté les remèdes que leurs habitants étaient en droit d'attendre, mais que, de plus en plus, les difficultés n'ont cessé de croître. Sur ce point, je suis d'accord avec notre collègue Georges Sarre, mais sur ce point seulement.

**M. Jean-Claude Lefort.** La majorité se fissure ! (Sourires.)

**M. Raymond Lamontagne.** Reconnaisant l'urgence qui s'attache à trouver des solutions efficaces, le Gouvernement d'Alain Juppé, le 8 janvier 1996, après une période de concertation et d'information menées par Jean-Claude Gaudin et Eric Raoult, respectivement ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration et ministre délégué à la ville, nous a annoncé un programme intitulé : Pacte de relance pour la ville.

Il s'agit cette fois d'un projet, sérieux et concret, qui prend en compte des objectifs prioritaires : relance de l'activité économique ; création d'emplois de ville ; restauration de la paix publique et amélioration de la vie quotidienne.

Ce projet de loi nous est présenté aujourd'hui, avant la fin de notre session ordinaire afin d'être mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Cependant, il convient de remarquer, et nous ne pouvons que nous en féliciter, que des mesures d'ordre réglementaire ont déjà été prises et des textes législatifs adoptés qui, de ce fait, peuvent dès maintenant entrer en application.

Je pense notamment aux emplois de villes dont la circulaire d'application a été signée avant-hier...

**M. Laurent Cathala.** Ah bon ?

**M. Raymond Lamontagne.** C'est le hasard.



... et qui permettra l'embauche de 20 000 jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans pour une durée de cinq années avec une aide substantielle de l'Etat.

Il s'agit aussi de l'exonération du supplément de loyer de solidarité pour les logements sociaux situés en zone urbaine sensible : c'est la loi du 4 mars 1996 ; de la réforme de la dotation de solidarité urbaine, loi votée le 26 mars dernier, qui apporte aux municipalités concernées un supplément de ressources non négligeable – je pourrais vous citer un exemple où c'est 104 p. 100 de plus – ; de la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945, relative à l'enfance délinquante, visant les mineurs multi-récidivistes ainsi que des mesures d'ordre réglementaire, comme le renforcement des effectifs de police.

C'est la première fois que la situation économique de ces quartiers défavorisés est prise en compte et que l'emploi devient un objectif prioritaire.

Pendant longtemps, on a pensé que la reconstruction du bâti et l'encadrement des jeunes marginalisés suffiraient à résoudre les problèmes. Plus grave, on a continué pendant les années 1981 à 1993 à regrouper dans ces quartiers toutes les familles en grande difficulté. En matière de mesurées, nos prédécesseurs étaient les rois !

En 1994, un premier pas a été fait avec la création de conférences communales ou intercommunales du logement. La loi rendra obligatoires ces conférences dans les communes comprenant une ou plusieurs zones sensibles.

Cette disposition permettra, à terme, de rééquilibrer la composition sociale de ces quartiers. La dispense du loyer de solidarité ira dans le même sens.

Si nous pouvons, et c'est vraisemblable, régler au moins partiellement dans ces banlieues le problème crucial de l'emploi, éviter de continuer à les marginaliser, rendre des raisons d'espérer à ceux qui y vivent et qui souhaitent y demeurer dans le calme et la sécurité, nous aurons atteint notre but.

Les efforts que le Gouvernement s'est engagé à entreprendre et qu'il commence à mettre en œuvre, soit en matière d'animation – sports et culture – soit pour le maintien de la sécurité nous permettent d'espérer des résultats tangibles à court terme.

Il reste cependant à régler un problème que vous ne pouviez prévoir dans votre texte, messieurs les ministres, c'est celui de la capacité contributive des communes concernées. En effet, les communes dans lesquelles se trouvent les zones urbaines sensibles, les zones de redynamisation urbaine et les zones franches sont appelées, malgré l'effort important de l'Etat et des départements, à prévoir elles-mêmes une contribution financière souvent incompatibles avec leurs ressources.

C'est pourquoi il conviendra, lors de l'étude que mènent le Gouvernement et le Parlement pour la réforme de la fiscalité, d'envisager une meilleure répartition entre les communes des ressources provenant de la taxe professionnelle.

Nous en reparlerons sans doute prochainement, mais je pense que cette réforme pourrait être la dernière mesure qui permettrait à la loi que nous allons voter aujourd'hui d'avoir sa pleine efficacité.

**M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. Raymond Lamontagne.** Avec un certain nombre de mes collègues, il m'est apparu indispensable de mieux intégrer et de mieux informer les parlementaires concernés afin qu'ils puissent efficacement soutenir l'action menée sur le terrain, en collaboration avec les élus locaux.

Pour ce faire, nous avons souhaité une modification des articles 27 et 33 afin que les parlementaires fassent partie du conseil d'administration de l'établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, ainsi que de la commission chargée de l'établissement et du suivi du plan de sauvegarde.

Si vous pensez, messieurs les ministres, que cette mesure ressort plus du décret ou de la circulaire que de la loi, nous serions prêts à retirer l'amendement déposé en ce sens. Mais, nous souhaiterions être rassurés sur la participation active des parlementaires concernés.

Merci encore, messieurs les ministres, d'avoir contribué avec efficacité et dynamisme, au règlement du problème grave que constitue la vie de ces banlieues défavorisées.

Lorsque je parle de problème grave, je n'entends pas seulement évoquer le problème interne à la vie de ces quartiers, qui est primordial, c'est sûr. Mais je pense aussi aux habitants des zones limitrophes, qui sont ou seront à terme, si l'on n'y prend garde, inévitablement victimes du mal de vivre que génèrent ces secteurs défavorisés.

Bien entendu, je voterai, sans hésiter, le texte que vous nous proposez, et, avec vous, je suivrai attentivement sa mise en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Garmendia.

J'en profite pour remercier par avance tous les collègues – la liste est longue ! – qui voudront bien respecter les cinq minutes de temps de parole qui leur est impartie !

**M. Pierre Garmendia.** Messieurs le ministre, lors de votre conférence de presse du 18 janvier dernier, consacrée à la publication du pacte de relance pour la ville, un important dispositif consacré aux quartiers en difficulté semblait nous être proposé, liant la prise en compte d'un éventail très large de problèmes au resserrement des efforts de l'Etat sur un nombre limité de sites au sein desquels les problèmes les plus graves sont observés.

Cette conférence de presse nous proposait ainsi une réflexion sur quelque soixante-huit mesures pouvant être appliquées prioritairement sur les zones franches urbaines. Cette annonce, longtemps attendue, venait donner un sens concret à de nombreux propos largement relayés par la presse concernant ce que les uns appelaient un plan Marshall pour les banlieues, d'autres une discrimination positive pour les quartiers dégradés.

Si ces terminologies me semblent largement sujet à débat, voire à ambiguïté, le principe même du pacte de relance tel que proposé à l'époque apparaissait une mesure positive au profit des communes et des quartiers aujourd'hui sans ressources.

C'est la raison pour laquelle, lorsque les trente-huit élus concernés ont reçu votre appel à projet début mars, chacun, sans préoccupation politicienne, a eu à cœur d'y répondre en toute loyauté.

Cinq mois après votre conférence de presse de janvier, j'ai le sentiment toutefois que les espérances suscitées à cette occasion ont cédé la place à quelques inquiétudes.

Au niveau des moyens financiers, budgétaires pour être précis, le plan Marshall aboutirait à une réduction globale des crédits d'Etat affectés à la politique de la ville. Or, il n'est pas évident aujourd'hui que le reliquat budgétaire soit lui-même clairement concentré au sein de chaque département au profit prioritaire des zones franches urbaines ou des zones de redynamisation urbaines.

Si tel n'était pas le cas, compte tenu des ressources fiscales des communes concernées, par définition extrêmement limitées, il semblerait difficile, voire impossible, quelle que soit la bonne volonté des uns et des autres, d'assurer un partenariat à la hauteur des problèmes.

Un autre point d'inquiétude concerne la définition même des périmètres concernés. En effet, les propositions qui vous ont été faites, sur la base stricte de vos critères, ne pourraient être validées qu'à l'automne 1996. Comment, dès lors, travailler sur des propositions concrètes en mobilisant les acteurs locaux dont on ne sait pas, au jour d'aujourd'hui, s'ils seront véritablement les partenaires de demain.

Par ailleurs, la règle du financement croisé des actions pour la ville ne semble pas pouvoir être contournée. Or l'efficacité du pacte résiderait, vous en conviendrez, dans la mise en place de financements pluri-annuels, seuls garants d'une continuité des politiques locales et de la crédibilité d'un partenariat entre le public et le privé. La durée de cinq ans que vous suggérez, monsieur le ministre, devrait ainsi s'accompagner d'un engagement financier quinquennal, de type contrat de plan. Qu'en est-il exactement ?

Enfin, des questions importantes restent aujourd'hui sans réponse concernant les modalités de reversement par l'Etat des compensations financières aux exonérations fiscales consenties, concernant la saisine des entreprises existantes, concernant le financement des modifications de rythme scolaire, la réhabilitation des copropriétés dégradées et, d'une manière générale, la mobilisation des fonds ministériels déconcentrés au profit des projets recensés.

Pour conclure, je dirais que les objectifs du pacte de relance pour la ville devant se traduire par des actions transversales sur quelques quartiers semblent céder la place à un nouveau dispositif de relance de l'emploi dont le coût important ne permet pas une contrepartie immédiate en matière de résorption du chômage. Le soutien et l'adhésion des élus locaux ne pourront, monsieur le ministre, vous être acquis que dans la mesure où des réponses claires, précises et rapides seront données à ces quelques interrogations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Cardo.

**M. Pierre Cardo.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui organise la mise en œuvre d'une partie importante du pacte de relance pour la ville. Il s'inscrit dans le cadre défini par le Président de la République de la lutte contre la fracture sociale, mais aussi dans celui des politiques de la ville des années 80, en apportant quelques réponses et moyens nouveaux.

Ce texte comprend quatre parties principales.

Premièrement, la géographie d'application des mesures liées aux zones urbaines sensibles, aux zones de redynamisation urbaine et aux zones franches sur lesquelles je ne m'étendrai pas.

Deuxièmement, une action forte en faveur du développement économique dans les quartiers situés en zones franches et, dans une moindre mesure, en ZRU. Dans le contexte actuel, on peut considérer que cette mesure forte vient avec quinze ans de retard.

En effet, d'une part, il ne s'agit plus, comme il y a vingt ans, avec la DATAR, de mieux répartir l'expansion et l'emploi. La conjoncture est différente et ceux qui s'installent ici manqueront ailleurs. D'autre part, hélas ! les quinze années précédentes des politiques de la ville

n'ont pas su empêcher l'accumulation et la pérennisation de l'exclusion. Il est donc à craindre que ce ne soient pas les populations les plus exclues qui en bénéficient vraiment.

Cela étant, cette mesure est un effort considérable de requalification et de dynamisation des zones concernées. Elle apportera des recettes nouvelles à des villes plutôt pauvres dans l'ensemble.

Troisièmement, de nouveaux outils pour aménager les quartiers au niveau de l'habitat, d'une part, et des activités commerciales et artisanales, d'autre part. Cela nous manquait cruellement et cette mesure sera, sans doute, l'une des mieux adaptées aux problèmes que je viens d'évoquer et que nous rencontrons dans les quartiers.

Quatrièmement, une organisation de la concertation locale et une contractualisation avec la vie associative. Il appartiendra bien sûr, aux acteurs locaux, et notamment aux maires, d'assurer la réussite du système. Mais l'Etat tente d'organiser le partenariat et surtout de le pérenniser. Sur ce dernier point, la création d'un fonds local associatif, que je réclame depuis des années, sera très bien accueillie au vu des problèmes de trésorerie régulièrement posés par les retards de notification et surtout de paiement des subventions – l'Etat n'est pas seul en cause, entendons-nous bien.

Ce fonds sera bien accueilli à condition toutefois de ne pas demander aux communes plus d'une participation symbolique. En effet, ce sont elles qui doivent déjà cofinancer les actions nouvelles qui sont réclamées dans le cadre de la politique de la ville depuis des années et, souvent, hélas, payer plus vite les associations pour compenser les retards des autres partenaires.

J'ai ainsi résumé, en quelques mots, le projet que vous nous soumettez et que nous voterons, car, s'il n'apporte pas toutes les réponses que certains d'entre nous attendent, il constitue néanmoins une avancée significative de la politique qui vous est confiée. Il s'inscrit dans le cadre plus large du pacte de relance pour la ville et en est en fait le troisième volet soumis à notre assemblée.

En effet, lors de la loi sur l'apprentissage, nous avons déjà approuvé la création des emplois ville. Ces derniers me paraissent, sur le fond, la première pierre fondamentale des emplois d'utilité sociale tels que réclamés par le Conseil national de lutte contre l'exclusion et contenus dans un rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre au Premier ministre.

Le désaccord que j'ai pu exprimer lors du débat parlementaire, ne portait que sur des questions de forme et je ne désespère pas un jour d'être entendu. Quand je dis que je suis d'accord sur le fond, cela implique que je suis d'accord sur le principe qui consiste à redynamiser les dépenses passives du chômage et à créer un salaire plutôt que de maintenir des situations d'assistance avec allocations et subventions.

La politique contractuelle, instaurée entre l'Etat et les acteurs locaux, doit aussi concerner l'habitant que l'on veut rendre acteur. Le contrat de travail est le moyen le plus adapté pour y parvenir.

Sur la forme, mon désaccord provenait de deux faits.

D'une part, à un moment où nous affirmons avoir besoin des parents, que nous voulons voir se responsabiliser, il est dangereux de laisser entendre qu'on ne va créer d'emplois – donc donner d'existence – que pour les jeunes, alors que ceux-ci ont déjà un rôle parfois exorbitant dans la cité. Il paraîtrait important de donner la même possibilité d'existence aux adultes, afin qu'ils puissent eux-mêmes devenir parents responsables.

D'autre part, lorsqu'on prévoit un système permettant d'apporter une réponse à une population exclue qui n'en a jamais, on évite de l'ouvrir à des gens en mesure de prendre leur place parce qu'ils ne sont pas autant exclus. C'est là un risque. A titre d'exemple, le système mis en œuvre dans les Yvelines, dit 1 000 emplois, limite, pour les jeunes, les niveaux de recrutement du CAP, alors que le Gouvernement et l'Assemblée ont ouvert le recrutement aux bacheliers. Avec ce système-là, il est à craindre – mais ce n'est qu'une crainte – que, comme pour les CES, l'effet d'écumage se fasse et que ce système, prévu pour les exclus au départ, ne finisse par les exclure parce qu'on aura autorisé le recrutement de gens qualifiés.

Avec 45 p. 100 à la charge de l'employeur, donc des communes dans la plupart des cas, le risque n'est pas négligeable. Mais je m'en remets à l'évaluation qui aura lieu à cet égard. C'est en marchant qu'on apprend à marcher.

L'autre volet a été développé lors du vote de la réforme de l'ordonnance de 1945 ayant trait aux mineurs délinquants récidivistes. A cette occasion, le Gouvernement a tenté d'adapter la législation aux problèmes actuels concernant cette population en difficulté.

Les procédures ont été réduites et simplifiées et de nouveaux outils ont été prévus – les unités d'encadrement renforcé – pour essayer d'apporter une meilleure réponse à une population difficile que notre société a rarement su traiter. C'est là un volet important de la politique de la société urbaine que vous avez amélioré.

Toutefois, puisque nous parlons des quartiers et que c'est l'occasion de dire ce que l'on a sur le cœur, je souhaiterais, messieurs les ministres, vous interpeller, ainsi que notre assemblée, sur le problème de l'action judiciaire et éducative.

Avec les mesures sur l'habitat et l'aménagement, vous allez apporter un mieux vivre. Avec le développement économique et les emplois ville, vous donnez un peu de moyens et d'espoir. Avec les UER et les procédures à délai rapproché, ainsi que le renforcement policier prévu, vous fixez des limites aux comportements. Mais il me semble qu'il manque un volet, celui qui permettrait aux enfants de trouver des repères. C'est le rôle de l'école et des associations, me direz-vous. Sans doute, mais ce n'est pas suffisant.

Quand on a raté, comme c'est le cas dans nos quartiers, autant de gamins et qu'à quatorze ou quinze ans, on est obligé de se donner autant de moyens pour tenter de les ramener à la raison ou d'attendre, plus simplement, parce qu'on ne sait plus faire, l'âge de la prison, c'est qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas en amont.

Ce quelque chose, c'est le système préventif. Comment peut-il se faire que des enfants, dont les acteurs locaux savent pertinemment, depuis parfois l'âge de huit ans, qu'ils tournent mal, ne bénéficient pas d'une réponse éducative plus précoce? Pourquoi la justice attend-elle trop souvent, quand bien même l'enfant est signalé en danger, qu'il ait passé treize ans pour réagir, trop tard? Trop tard, car dès lors, l'action éducative en milieu ouvert ou le placement en internat sont rarement efficaces. Le pli est pris, et nombre de juges vous diront que les gamins, qu'ils reçoivent à cet âge-là sont déjà « tous cassés », et qu'on ne peut plus rien faire.

Pour ma part, j'ai proposé un certain nombre de réponses adaptées. Je pense notamment à ce qu'on a appelé pôle d'accueil pour jeunes en difficultés et maisons de l'espoir. Ils permettent de préparer le placement de l'enfant et de le réussir le plus tôt possible. Car tout le

problème réside dans la préparation et, dans ce domaine, on ne s'est pas vraiment donné de moyens. Il est vrai qu'il y a des blocages, comme il y en a eu pour la justice de proximité ou la responsabilisation des parents. Savez-vous que, dans ma ville, la médiation pénale, que j'ai mise en place, il y a déjà quatre ans pour traiter une centaine de dossiers par an, n'en aura finalement traité que deux? Il y a quand même un problème quelque part.

En tout état de cause, les Yvelines, qui ont été le département promoteur de ces idées, souhaitent être celui de l'expérimentation. J'espère que nous pourrions bientôt installer ces pôles sur différents sites.

Monsieur le ministre, puisque dans le pacte, la notion de partenariat a été clairement mise en exergue, tout comme celle d'évaluation, je souhaite que tous les partenaires de la politique de la ville puissent être évalués. Il n'est pas normal, en effet, qu'en treize ans de politique de la ville, il n'y ait que la commune et les associations qui l'aient été dans ma ville. Et pourquoi pas les institutions?

Je réclame donc, haut et fort, l'évaluation, sur quelques sites en France, de l'action de la justice des mineurs et de la protection judiciaire de la jeunesse, afin de mieux comprendre ce qui se passe. Pas toujours, mais trop souvent.

**M. Claude Girard.** Très bien!

**M. Pierre Cardo.** L'élu local que je suis en a assez d'être jugé responsable par les habitants du non-traitement de la délinquance et de la souffrance des mineurs et de ne pouvoir agir. Je souhaite que l'on sache enfin si les dysfonctionnements observés sont dus à un manque de moyens, à une inadaptation de la loi ou alors à sa mise en œuvre par les acteurs de l'action judiciaire.

En conclusion, pour résumer ce que je pense de ce projet de loi et, plus largement, du pacte de relance sur la ville, je dirai qu'on ne peut nier l'effort certain du Gouvernement. Donc, tous ceux qui ont pu, antérieurement, avoir en charge la mise en œuvre de la politique de la ville sont mal placés pour critiquer ce qui se fait en plus aujourd'hui, car on ne fait rien de moins.

Par contre, c'est vrai, certaines mesures probablement nécessaires ne sont peut-être pas suffisantes hélas! car elles arrivent un peu tard. C'est il y a quinze ans qu'il aurait fallu les mettre en œuvre, notamment dans le domaine économique.

**M. Rudy Salles.** Eh oui!

**M. Pierre Cardo.** Pour le reste, il y a tout un arsenal de mesures qui nous permettra d'être plus opérationnel dans les quartiers, c'est l'aspect positif.

Peut-être pouvons-nous regretter que certains sites – GPU, zones franches, etc. – aient regroupé beaucoup de moyens tandis que d'autres secteurs, malgré l'effort affiché par le Gouvernement, connaissent manifestement une réduction des crédits de fonctionnement ou une insuffisance des crédits d'investissement. C'est en tout cas ce que l'on peut observer dans mon département.

Je sais, monsieur le ministre, votre attachement à faire de ce pacte un outil au service des quartiers en difficulté et des populations qui y souffrent, mais espèrent. Je suis certain que vous éviterez toute contradiction entre votre volonté politique et sa mise en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Ghysel.



**M. Michel Ghysel.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mon intervention a pour objet d'insister sur deux aspects qui me paraissent essentiels pour le succès du plan de relance : la sécurité et le respect des droits acquis par tous ceux qui se sont battus dans des quartiers que nous souhaitons relancer.

Parlons d'abord de la sécurité. Il ne pourra pas y avoir de plan de relance qui réussisse si le sentiment d'insécurité persiste dans nos quartiers. En effet, aucune réduction d'impôt n'attirera de nouvelles activités ou ne confortera celles qui y sont restées si subsiste un climat qui a justement engendré la situation défavorable contre laquelle nous luttons.

A ce propos, je voudrais préciser quels ingrédients je considère comme nécessaires à la renaissance d'un sentiment de sécurité.

Bien sûr, on pense tout de suite aux effectifs de police, et c'est une bonne chose que votre loi ait permis de les accroître de 4 000 agents, dont 2 000 seront dès cette année affectés. Mais il est important que, dès la rentrée, des engagements précis soient pris sur la base d'un calendrier. Les responsables locaux en ont besoin pour planifier leur action. On doit aussi relancer la motivation des policiers en les fixant au plus vite sur ce que seront leurs moyens.

Ce sont là des conditions nécessaires. A mes yeux, elles ne sont pas suffisantes, toutefois.

Dans nos sociétés modernes, le différentiel entre ceux qui savent et ceux qui souffrent, entre ceux qui peuvent et ceux qui subissent est devenu insupportable, en effet. Ainsi que nous l'avons bien souvent dit au Conseil national des villes, des structures intermédiaires deviennent indispensables. Il manque ceux que j'appelle les médiateurs sociaux.

On pense, bien sûr, aux associations de quartiers, aux comités d'intérêt des quartiers, que vous connaissez bien à Marseille ou en Seine-Saint-Denis, aux associations sportives. J'insisterai pour ma part sur les écoles nationales de police. Il y a là en effet un gisement important qui doit pouvoir apporter sa contribution au maintien d'une véritable politique d'insertion et de prévention de la délinquance dans les quartiers. En guise de travaux pratiques, ces jeunes – les promotions sont de 200, 400 et quelquefois de 600 – pourraient très bien, en collaboration avec les municipalités et les conseils généraux, mener des actions dans les quartiers. Je vous propose donc d'institutionnaliser cette collaboration et de faire en sorte que dans ces zones franches que nous voulons lancer, le sentiment de sécurité soit le premier à être à la hauteur de nos espérances. La justice elle-même, à travers la protection judiciaire de la jeunesse, peut aussi intervenir.

Mon second propos concernera l'aspect économique.

Il serait tout à fait détestable que des commerçants, quelle que soit leur activité, qui ont duré avec ténacité dans des quartiers en voie de déliquescence se trouvent indirectement victimes de la rénovation opérée par l'établissement public d'aménagement et soient frustrés au moment où ils pourraient obtenir les fruits de leur courage. Il conviendra donc que les structures qui seront chargées de réaménager ces quartiers fassent preuve de discernement en matière d'expropriation. Il faudra aussi empêcher que la spéculation financière joue au détriment de ceux qui se sont battus pendant des années et des années pour que perdure leur quartier.

Monsieur le ministre, j'ai le sentiment que l'essentiel réside dans la motivation car on ne peut réussir que si l'on est convaincu. Certes, il n'est pas facile de se battre

dans une situation qui désespère les quartiers et génère des explosions de violence. Néanmoins, il est des moments où il faut savoir renverser des formules toutes faites. Je pense ainsi à celle qu'avait utilisée Guillaume le Taciturne selon laquelle il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. Nous devons prendre le contrepied de cette formule et proclamer qu'il faut entreprendre pour espérer, pour redonner l'espoir aux quartiers.

**M. Julien Dray.** C'est vrai !

**M. Michel Ghysel.** Il faut persévérer pour réussir ! C'est toute la grâce que je vous souhaite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'avais préparé une intervention écrite, mais, compte tenu du caractère confidentiel, je dirais presque familial, du débat, ce soir, je préfère m'écarter de mon texte pour traiter de certaines des questions en discussion aujourd'hui.

Auparavant je veux formuler une remarque sur une allégation dont nous allons entendre beaucoup de déclinaisons : il faudrait payer les dégâts que nous aurions causés à la France et les réparer. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous pouvez certes théoriser sur un certain nombre de choses...

**M. Laurent Cathala.** Ils ne peuvent pas théoriser !

**M. François Grosdidier,** rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Nous sommes pratiques !

**M. Julien Dray.** ... mais tel ne peut être le cas pour le sujet en discussion.

En effet, heureusement qu'est née une politique de la ville dans les années quatre-vingts ! Heureusement qu'a été mise en place une politique d'intervention forte et volontaire de l'Etat ! Heureusement qu'un effort considérable a été accompli en faveur de la rénovation du bâti ! Il n'est pas une cité de France qui n'ait alors connu une politique d'investissement forte de rénovation.

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** C'est vrai !

**M. Julien Dray.** C'est bien parce que cet effort a été consenti que nous pouvons aborder cette deuxième étape. L'analyse même des réussites et de ce qui a manqué dans le dispositif engagé nous permet même de tirer des leçons pour cette étape et pour les prochaines.

Dans ce domaine, en tous cas, vous avez été obligés de prendre en considération ce qui reste un acquis collectif pour la société française, c'est-à-dire la nécessité de mener une politique spécifique en faveur de la ville et de ne pas se borner à la considérer comme une zone d'agression au risque de limiter les discussions sur la ville à un débat sur la sécurité.

Ensuite je tiens à exprimer un certain sentiment de frustration, lequel semble d'ailleurs partagé par de nombreux orateurs qui auraient souhaité un débat global. Certes vous nous avez expliqué que vous aviez préféré aller plus vite, ce que nous pouvons comprendre compte tenu de l'urgence des problèmes auxquels nous sommes confrontés les uns et les autres, préférant présenter votre

pacte de relance pour la ville en plusieurs étapes afin d'éviter une trop longue attente. Néanmoins le fait que ce pacte soit « saucissonné » nous prive d'un débat général sur la situation réelle et sur l'efficacité des mesures que vous proposez. Nous sommes ainsi privés d'une vision globale sur l'ensemble des questions en cause.

Cela est regrettable car il me semble difficile d'examiner le pacte de relance pour la ville par tranche. L'interaction entre différents problèmes est telle que des échanges à leur égard, collectivement en tout cas, sont indispensables pour ceux qui ont le plus d'expérience, qui sont le plus présents dans ces cités. Pour illustrer mon propos, je traiterai de trois domaines en commençant par la sécurité.

En la matière vous avez rappelé que vous étiez intervenus sur la délinquance des mineurs avec le texte qu'a présenté M. Toubon. Nous avons donc eu un débat sur la sécurité des mineurs multirécidivistes, ou « multirécitrants » – comme vous le voyez, j'essaie de me faire à votre langage – mais nous n'avons pas examiné ce que nous sommes capables de faire en amont. Or cela nous manque aujourd'hui car il ne suffit pas de savoir ce que nous faisons quand un mineur a commencé à déraiper. Il est surtout essentiel de faire en sorte que cela n'arrive pas. Des solutions existent et nous devons en discuter collectivement.

Ainsi, je suis favorable à la mise en place de dispositifs permettant, au sortir de l'école primaire, d'éloigner les jeunes des mauvaises fréquentations qu'ils vont avoir dans leur cité. Actuellement, en effet, la plupart des familles ne sont pas capables d'assumer cette tâche car les parents ne disposent ni de l'autorité ni du temps nécessaire pour prendre en charge les enfants. Pourtant nous savons tous que les enseignants du primaire sont capables de dire, dans 90 p. 100 des cas, quels enfants risquent de déraiper après être entrés dans le secondaire. Pour l'instant il y a une sorte de pacte entre l'éducation nationale et ces élèves : ils passent dans l'institution secondaire et, à condition qu'ils ne chahutent pas trop, on n'est pas trop regardant et la dérive se produit.

Certes, nous disposons de nombreux instruments de répression mais, d'un certain point de vue, l'obligation de les utiliser montre que nous avons échoué. Il faut donc chercher à éviter cette situation. Pour cela l'éducation nationale doit consentir des efforts considérables. Il existe sans doute plusieurs solutions, mais j'ai une préférence pour la création d'établissements publics, sous forme d'internat, situés à l'extérieur des cités et utilisant une pédagogie appropriée pour mieux soutenir ces enfants. Il s'agit non de réinventer les lycées-casernes, mais de mettre en place des outils pédagogiques permettant de prendre en charge ces enfants et de les éloigner des mauvaises fréquentations.

Nous connaissons sans doute des échecs, mais nous aurons au moins sauvé certains enfants du dérapage, des mauvais exemples, des héros négatifs qu'ils auraient pris pour modèle, parce que nous aurons été capables de leur ouvrir d'autres perspectives.

Malheureusement nous ne pourrons avoir ce débat en examinant le pacte de relance pour la ville.

Pour ce qui est ensuite de la question des emplois, vous vous retranchez derrière la création de 100 000 emplois publics, en soulignant qu'il s'agit d'un investissement massif et que cela va engendrer une dynamique ! Je réponds : Stop ! Attention !

En effet, on ne s'en sortira pas si l'on se borne à vouloir acheter la paix sociale en distribuant un RMI, un contrat d'insertion, un petit job, à celui qui est le plus agité et qui menace d'occuper la mairie ou de casser la vitrine du commerçant voisin. La plupart des maires concernés ont désormais bien compris les limites de tels dispositifs qui font mettre le doigt dans l'engrenage du « toujours plus ». Ainsi les jeunes qui viennent derrière, après avoir vu les résultats obtenus par les autres, demandent autant ou davantage au maire en le menaçant de telle ou telle action.

Du bilan des dix dernières années il ressort que l'effort essentiel doit porter sur le développement de l'encadrement social dans ces quartiers. Or nous manquons de professionnels dans ce domaine. Pourtant, dans des quartiers comme les miens nous avons surtout besoin aujourd'hui non de jeunes de dix-huit ans auxquels on donne un petit job, mais de véritables animateurs professionnels disposant de compétences psychologiques et pédagogiques, de l'autorité nécessaire et capables de se faire respecter dans la cité.

Nous avons également besoin d'assistantes sociales pour intervenir, notamment dans les familles monoparentales. Je reçois régulièrement, dans ma permanence, des mères de famille qui m'avouent que, obligées de courir le matin et le soir pour travailler, elles ne parviennent plus à se faire respecter de leurs enfants. Elles doivent être aidées. Des assistantes sociales professionnelles pourraient proposer des solutions, aider, donner des conseils, car tout cela manque cruellement dans les quartiers en difficulté.

De la même manière, nous avons besoin des policiers et des enseignants les plus expérimentés dans ces quartiers. L'effort de l'Etat ne doit pas être limité à l'affichage d'un chiffre, comme celui des 100 000 emplois. Il est préférable de mieux cibler les compétences si l'on veut être vraiment efficace. Sinon, nous continuerons à faire du rafistolage, mais nous ne serons toujours pas en mesure de prendre en charge les problèmes réels des habitants de ces quartiers et de leur apporter un soutien sérieux.

Dans les quartiers en difficulté le véritable ennemi est l'isolement, notamment pour les mères et les pères de famille qui n'arrivent plus à se faire respecter de leurs enfants, auxquels ils n'ont pas de perspectives à offrir parce que les modèles ont disparu. Une intervention forte de l'Etat est absolument indispensable afin que l'on puisse leur offrir le soutien dont ils ont besoin.

Enfin il est bel et bon que l'Etat propose toute une série de dispositifs, mais la plus belle fille du monde ne peut offrir que ce qu'elle a. Ainsi, moi qui vis sa réalité quotidiennement, je puis vous assurer que vous pourrez proposer toutes les solutions possibles et imaginables en termes de perspectives à la ville de Grigny, rien s'y fera. En effet elle n'arrive plus à assumer ses besoins de fonctionnement et son potentiel fiscal est exploité au maximum.

Bien sûr, le conseil général peut proposer son aide pour la construction d'un gymnase ou d'une piscine. Mais la ville ne disposant pas des crédits nécessaires pour les entretenir, elle est obligée de refuser.

Je comprends qu'il soit plaisant pour le président d'un conseil général de venir couper un ruban et de voir un panneau indiquant que tel ou tel ouvrage a été réalisé avec le concours de l'assemblée départementale. Le ministre est également heureux car il peut comptabiliser cette réalisation dans son action. Mais là n'est pas la

question. Le problème est de donner aux villes les moyens de faire fonctionner tout simplement leurs services, afin de pouvoir aider au mieux leurs habitants.

Voilà trois sujets qui auraient dû être abordés dans le cadre de la discussion du pacte de relance de la ville parce qu'ils nécessitent des interventions spécifiques et des modifications dans la situation à laquelle nous sommes confrontés.

En ce qui concerne la question des zones franches dont nous discutons aujourd'hui, je n'ai pas d'état d'âme. J'ai même dit tout à l'heure que je n'avais pas d'âme, mais c'était une réflexion personnelle. (*Sourires.*)

Ainsi que je le répète depuis des années, il existe des sites particuliers envers lesquels l'Etat a une dette. Les problèmes s'y sont accumulés et les villes en cause ne pourront pas s'en sortir seules car, on aura beau faire toutes les pétitions de principe que l'on veut, elles ne disposent pas des ressources qui leur permettraient de sortir la tête de l'eau. Elles ont donc impérativement besoin d'une aide particulière de l'Etat et de dispositifs de soutien.

Je n'ai pas d'état d'âme non plus sur le fait qu'il faut changer certains dispositifs afin de favoriser l'insertion économique, les implantations d'activités dans ces villes pour recréer, ne serait-ce qu'une vie, une circulation qui ne soit pas simplement celle du chômage et de ceux qui ne travaillent pas.

Cela étant – nous avons d'ailleurs abordé ce débat de manière hybride dans cet hémicycle – je ne crois pas, mais on peut en discuter, que le modèle auquel nous devons faire référence soit le retour au village d'antan. Pour prendre une image, je ne pense pas qu'il faille tendre à rouvrir la boucherie Sanzot de Tintin dans les quartiers en difficulté. Certes, quelques petits commerces de proximité subsistent et nous devons les soutenir. Mais, soyons honnêtes : connaissez-vous beaucoup de maires dont les villes comprennent des quartiers en difficulté qui seraient capables de vous garantir la création de nombreux petits commerces de proximité dans ces zones ? En fait, il faut favoriser l'implantation de grosses activités économiques. D'un certain point de vue, nous le savons, l'argent va à l'argent.

Par exemple l'installation de Coca Cola à Grigny est utile pour la ville, non seulement en termes de taxe professionnelle – pourtant cela est appréciable, je le reconnais – ou en termes d'emploi, mais aussi par une certaine forme de redistribution. Nous devons en effet être capables d'obtenir de telles entreprises qu'elles réinvestissent, y compris dans le domaine social. Vous savez, que nous y sommes parvenus, monsieur le ministre.

Alors que l'objectif doit être d'attirer de grands acteurs économiques dans ces sites, le dispositif des zones franches est extrêmement limité. Je connais la réponse qui tient en un mot : l'Europe ! Je veux bien qu'elle ait imposé des limites en la matière, mais, même si je reconnais les bons côtés de l'Europe, je ne suis pas convaincu qu'il faille toujours se plier devant la Commission de Bruxelles. Malgré les réticences de nombreux collègues qui craignent ses foudres, je pense qu'en l'occurrence nous devons préserver notre identité. Nous avons en effet un besoin impérieux du retour de ces grandes activités économiques dans les quartiers en difficulté parce que cela générera de nouveaux rapports à l'intérieur de la ville. C'est pourquoi j'estime qu'il est indispensable d'aller beaucoup plus loin dans ce dispositif des zones

franches. Sinon, nous risquons de nous limiter à courir après le mythe du petit commerce de proximité qui reviendrait dans nos quartiers.

Nous avons déjà eu un débat de ce genre lors de l'examen des dispositions concernant les grandes surfaces. Que n'ai-je pas entendu à cet égard ! Comme l'on donne rarement dans la dentelle dans ce genre de débat on m'a même accusé d'avoir la reconnaissance du ventre. Malgré tout je persiste à affirmer que nous avons besoin des grandes surfaces dans les quartiers en difficulté. Qui dans cet hémicycle oserait se lever pour prétendre le contraire ? Cela est évident, car elles correspondent au mode de vie qui prévaut en banlieue.

Le problème est de savoir comment les faire évoluer, en leur faisant prendre en considération la réalité du milieu dans lequel elles sont installées, notamment en terme d'emplois et de rapports avec la population. Or votre action en ce domaine est limitée par un texte qui restreint fortement l'ouverture de grandes surfaces. Cela ne les émeut d'ailleurs guère, car elles ont ainsi des rentes de situation qui leur permettent de gagner de l'argent et elles vont aller se développer ailleurs en Europe.

J'aurais préféré que l'on autorise les implantations de grandes surfaces commerciales en leur imposant des devoirs civiques. On aurait accepté qu'elles viennent s'installer dans les quartiers en difficulté parce qu'elles correspondent à un mode de vie, à un mode de consommation, mais en étudiant des moyens de travailler avec elles pour améliorer la vie de ces quartiers.

Il en va de même pour la question des multiplexes de cinéma. Certains s'étaient opposés à leur développement au nom de l'exception culturelle. Or tout le monde sait que la réalisation de tels établissements en banlieue change bien des choses. Il est d'ailleurs faux de prétendre que cela favorisera seulement la promotion du cinéma américain.

**M. Michel Ghysel.** Vous allez vider les centres-villes !

**M. Julien Dray.** Je connais cet argument, mais je vis la réalité sur le terrain et je puis vous assurer que si vous nous donniez un multiplexe dans chacun des quartiers en difficulté de Grigny, les élus, toutes tendances confondues, seraient preneurs !

En effet leur installation change bien des choses : elle amène une animation ; elle offre aux habitants une alternative culturelle au rien-du-tout qu'ils connaissent actuellement. Ainsi les gens ne vont plus au cinéma, ils ne sortent plus, demeurent enfermés devant leur télé car ils ont peur. Telle est la réalité.

Vous devriez désormais mieux comprendre pourquoi je me sens frustré à l'occasion de l'examen du texte qui nous est proposé : j'aurais souhaité que l'on puisse, en même temps, débattre de tous ces sujets qui sont liés, en transcendant les divergences politiques qui nous opposent. En effet nous pouvons partir de la réalité, de nos expériences pour améliorer les dispositifs existants ou proposés. Néanmoins ne nous faisons pas d'illusion, nous connaissons tous la racine du mal ; elle n'est pas dans ces cités mais à l'extérieur : il s'agit du chômage. Malgré tout il ne faut pas renoncer car nous pouvons améliorer les choses.

Constatant que j'arrive au terme de mon temps de parole (*Sourires*)...

**M. le président.** Vous l'avez largement utilisé !

**M. Julien Dray.** ... je terminerai en affirmant une réalité qui n'a pas encore été évoquée dans ce débat.



Je vis en banlieue ; j'en suis fier et les gens qui y vivent en sont également fiers. Il existe partout une énergie, un potentiel considérable que nous devons respecter et valoriser. La banlieue ce n'est pas les voitures qui brûlent, montrées par le *Vingt heures* de TF 1. Les gens qui vivent dans ces cités en ont assez que l'on ne montre que cette image de leur vie en banlieue. On peut aimer vivre en banlieue. On y noue des relations affectives, sentimentales, culturelles, et autres très riches. La banlieue a produit de bons éléments dont certains siègent ici.

Nous aimons la banlieue. Elle n'est pas une zone de relégation. Au contraire, je crois qu'elle sera, à l'avenir, le lieu dans lequel vivra la grande majorité de la population. Notre principal effort doit être de la rendre humaine en lui donnant les moyens de surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. François Grosdidier, rapporteur pour avis.** Nous sommes obligés d'applaudir !

**M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration.** Il était tout de même meilleur que Derosier !

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Oh oui !

**M. François Grosdidier, rapporteur pour avis.** Et mieux que Cathala !

**M. Laurent Cathala.** C'est cela la différence !

**M. le président.** La parole est à M. Rudy Salles.

**M. Rudy Salles.** Monsieur le ministre, il y a plusieurs façons d'aborder les problèmes qui se posent dans nos quartiers. La première est la méthode 1981. Je ne vais pas faire plaisir à M. Dray, mais je dois rappeler que, à cette époque, chacun s'en souvient, le gouvernement socialiste avait régularisé les immigrés clandestins.

**M. Laurent Cathala.** Il avait bien fait !

**M. Rudy Salles.** Loin de refermer la fracture sociale, le Gouvernement avait alors ouvert une véritable fracture ethnique dont on subit encore les effets néfastes avec, notamment, le développement voulu et calculé du Front national.

Dans les années Rocard, l'idéologie a commencé à céder le pas au pragmatisme. Ici même, à cette tribune, en 1988, lors de son premier discours de Premier ministre, Michel Rocard a parlé des cages d'escalier, des ascenseurs et des boîtes aux lettres des immeubles des HLM qu'il convenait de remettre en état. Même s'il était louable de signaler ces problèmes du haut de cette tribune en demandant réparation, en revanche, le programme gouvernemental apparaissait bien court et traitait des conséquences en omettant de régler les causes.

En réalité nous avons tous assisté à la réhabilitation, puis à la dégradation du bâti sans que, pour autant, les problèmes soient réglés.

Puis, il y a eu la méthode Tapie. C'était l'époque de l'Etat spectacle : on montait des tréteaux, on faisait venir des caméras, beaucoup de caméras, et votre prédécesseur, monsieur le ministre, tournait quelques scènes et donnait le coup d'envoi d'un match en banlieue avant de repartir.

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Vers la rue des Saints-Pères, pas dans une HLM !

**M. Rudy Salles.** La population du quartier avait servi de faire-valoir ou de figurante et retrouvait, dès le lendemain, la grisaille des difficultés, de l'isolement et de l'indifférence.

**M. Jean-François Copé.** Très bien !

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Hélas !

**M. Rudy Salles.** Tant de fausses politiques de la ville ont laissé un goût amer chez tous ceux qui vivent dans ces quartiers et qui ont perdu confiance dans les élus et dans la politique.

Un tel climat a bien entendu profité au Front national qui, souvent, mettait le doigt sur les problèmes en apportant les mauvaises solutions. En ce qui concerne ce parti, j'ai l'habitude de dire que les problèmes que nous évoquons aujourd'hui constituent son fonds de commerce et qu'il ne faut pas attendre de lui une réelle volonté de les résoudre, car le jour où ces problèmes auraient disparu, le Front national cessera d'exister.

Plus sérieusement, votre projet de loi a été accueilli par les populations concernées avec espérance.

Pour vous donner un exemple, le comité de quartier de l'Ariane à Nice – ces comités existent depuis le début du siècle – a fait circuler plusieurs pétitions et recueilli des milliers de signatures pour que les habitants s'impliquent et soutiennent, fassent leurs propositions du texte de loi érigeant leur quartier en zone franche. La sélection de l'Ariane en zone franche a été fêtée par la population du quartier.

J'insiste sur ce point pour appuyer sur le côté humain de votre projet. C'est un projet certes économique, mais qui aura des répercussions directes sur les différents acteurs du quartier : les commerçants et artisans qui ont tenu bon jusque-là, les chômeurs qui vont pouvoir trouver un emploi, les entreprises qui lancent des projets et qui, soudain, donnent de ces quartiers, une image positive.

Sur un point néanmoins, je souhaite que votre projet puisse exonérer de la taxe foncière sur le bâti, les propriétaires occupants d'appartements. En effet, ceux qui ont acheté et se sont maintenus dans les lieux, ont souvent fait un gros sacrifice financier, aggravé par le fait que le prix de leur appartement avait baissé. Pourtant, ces populations ont été un élément de stabilité dans ces quartiers. Une telle mesure serait en outre de nature à inciter les locataires à acquérir leur appartement, ce qui représente l'avantage de fixer et de diversifier la population.

Autre cas, celui d'un quartier qui dépend de deux communes : l'une a été retenue zone franche, l'autre pas. Dans ce cas, le simple fait de traverser la rue vous fait changer de statut. C'est pourquoi, quand la situation se présente, je vous suggère éventuellement une modification du périmètre. Car, en raison de l'exonération du surloyer en zone franche, on risquerait de voir des transferts de population de nature à entraîner des déséquilibres fâcheux.

Je pense que vous serez attentif à cette question et que vous aurez à cœur d'y répondre par une solution adaptée.

Votre projet est donc un bon projet. Avant même d'être voté, il a commencé à produire des effets positifs. Là où aucune entreprise ne se serait aventurée, aujourd'hui les projets s'élaborent. Outre les emplois de ville, les promesses d'emplois privés sont annoncées chaque semaine. Les commerçants retrouvent le moral et, au lieu d'envisager la fermeture de leur boutique, ils songent au ravalement de la façade.

La politique du Gouvernement sur ce thème est positive car, avec 68 mesures, elle a l'ambition de répondre aux problèmes posés, notamment en matière de sécurité comme vous l'avez dit.

J'entends encore les anciens ministres socialistes de l'intérieur me dire qu'à Nice nous avons assez de policiers, alors que les effectifs n'avaient pas augmenté en cinquante ans, que la population avait doublé et que le nombre d'heures de travail hebdomadaire des policiers avait baissé. Avec 53 policiers supplémentaires en 1996 et autant en 1997,...

**M. Pierre Garmendia.** Sans doute moins !

**M. Rudy Salles.** ... c'est un effort sans précédent pour lequel il faut féliciter le Gouvernement.

Même si ce projet de loi est important et constitue une avancée très significative, certains problèmes subsisteront pour au moins une raison : il y a deux métiers que l'on n'envisage nulle part et qui, pourtant, sont à la base de la réussite ou de l'échec de notre société. Ces métiers sont celui de parent et celui de citoyen. Il faudra bien qu'un jour on ait un grand débat sur ces questions qui en conditionnent beaucoup d'autres, mais je ne serai pas plus long sur ce point car il mériterait de trop longs développements et le temps m'est compté.

Tout n'est donc pas réglé, loin s'en faut. Le retard accumulé par les socialistes sera difficilement rattrapé. Néanmoins, la relance d'un quartier, comme la relance de l'économie, a besoin de confiance.

Eh bien oui, nous avons confiance et nous avons tous le devoir, quel que soit notre bord politique, de nous mobiliser pour faire réussir le pacte de relance pour la ville, pour transformer l'espérance suscitée en réalité vécue et pour vaincre la décadence longue et continue et faire retrouver à ces quartiers le statut de quartiers comme les autres.

Oui, nous croyons que c'est possible. C'est maintenant une affaire que nous devons tous prendre en compte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Christian Vanneste.

**M. Christian Vanneste.** Mes chers collègues, nous allons voter un projet de loi d'une très grande cohérence, qui complète les dispositifs précédents, qui les dépasse en grande partie et qui ajoute un volet économique, novateur, même s'il reprend et amplifie les dispositions de la loi relative au développement et à l'aménagement du territoire. Il reprend et dépasse les dispositifs précédents, c'est-à-dire ceux qui ont été mis en place par les majorités précédentes, avec souvent peu d'efficacité, avec souvent, comme Rudy Salles le dénonçait à l'instant, cette gestulation médiatique d'antimodèles sociaux proposés comme des modèles de réussite sociale alors qu'ils ouvraient les pires chemins.

Ce n'est pas le cas de votre texte, messieurs les ministres, qui est un texte solide, bien charpenté, très complet qui, en prime, offre à la ville de Tourcoing une zone franche, le quartier de la Bourgogne ; je tiens particulièrement à vous en remercier. Dernièrement, un tract du Front national dénonçait cette élection en zone franche. Une fois de plus, le Front national rejoint les critiques que les socialistes adressent à votre pacte de relance. Comme le disait encore mon prédécesseur, on a toujours intérêt à protéger son fonds de commerce, même si c'est le malheur.

On peut aussi s'étonner que, non contents de s'opposer à ce pacte de relance, certains, bizarrement, jouent contre nous à front renversé en réinventant – si j'ai bien compris – les maisons de redressement et en souhaitant que les zones franches soient livrées au grand capitalisme ! Passons.

J'avais l'intention de déposer des amendements, mais devant la cohérence et la bonne volonté du Gouvernement, je n'en déposerai pas. Je ferai seulement trois observations.

La première est liée à la notion de zone. Comme l'a remarqué Jean-François Copé dans son intervention, elle est en contradiction avec l'esprit même du texte. En effet, la politique de la ville est opérationnelle, et doit, par nature, disparaître du fait de sa réussite et mettre fin à la politique de zonage des années 60. On est un peu contrarié de rencontrer, à chaque coin de page, la zone franche, la ZRU, la ZUS, etc. On aurait pu choisir des termes plus conquérants ; je pense notamment à la notion anglaise de « défi urbain » qui me paraît correspondre davantage aux ambitions de votre texte.

La deuxième remarque tient à la complexité même de la politique de la ville que l'on pourrait comparer à un double entonnoir : en haut, les décisions gouvernementales, les subventions des différents ministères concernés, quelquefois avec bien des difficultés le FIVE, puis le côté étroit du sablier, pour retomber ensuite sur les collectivités territoriales, sur les associations. Cette procédure est longue, surtout quand les collectivités territoriales font preuve de mauvaise volonté. Par exemple, la communauté urbaine de Lille dans le Nord, qui pendant des années s'est opposée à l'établissement public, ne crée aujourd'hui qu'une usine à gaz qui est un GIP, et le grand projet urbain est mis en place avec plus d'un an de retard. Il faudrait tendre, sinon dans le texte, au moins dans sa mise en œuvre, vers un système d'opérateur unique dans lequel l'Etat jouerait un rôle tout à fait essentiel et qui rendrait la politique de la ville plus efficace. On comprend bien que le texte, dans un esprit libéral, a voulu respecter le rôle des collectivités territoriales et le rôle des associations.

**M. Guy Hermier.** Merci pour les collectivités locales !

**M. Christian Vanneste.** Le caractère déterminant d'un opérateur unique aurait un rôle important notamment dans le domaine économique. Ainsi, les zones franches ne doivent pas être des zones d'entreprise – le texte le dit bien – ni le simple cadre de la réanimation du commerce local ; elles doivent permettre aussi l'implantation de micro-entreprises, employant de la main-d'œuvre de faible qualification.

Je prends un exemple dans ma région et, pour une fois, je rejoins, quoique de façon transversale, les propos de Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Comment est-ce possible ?

**M. Christian Vanneste.** La confection est un type d'activité qui est en train de disparaître, alors qu'elle fournit énormément de main-d'œuvre, mais est concurrencée par des exportations venant de pays qui pratiquent le dumping social et les bas salaires, et surtout le travail au noir. Eh bien, faisons en sorte, grâce au caractère volontariste de ce projet de loi, que de telles entreprises puissent s'installer dans les zones franches.

**M. François Grosdidier, rapporteur pour avis.** Très juste !

**M. Christian Vanneste.** Ce serait une façon de lutter contre le chômage et contre le générateur du chômage, c'est-à-dire les exportations des pays qui ne respectent pas la dignité élémentaire de l'homme.

Messieurs les ministres, je voterai bien sûr avec enthousiasme votre texte. Permettez-moi pour conclure une citation de Jean-Jacques Rousseau : « Les maisons font la ville, mais les hommes font la cité. » Eh bien, grâce à votre texte, rendons les maisons plus habitables et permettons aux habitants des cités de devenir des citoyens à part entière. Vous en avez bien pris le chemin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Bariani.

**M. Didier Bariani.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, je n'ai, à ce point du débat, l'intention ni sûrement la capacité d'apporter des éléments franchement novateurs.

**M. Laurent Cathala.** C'est dommage, on en avait besoin !

**M. Didier Bariani.** Au moins, j'apporterai un témoignage.

Nous savons que les jeunes des quartiers dits sensibles ont des handicaps lourds à surmonter. Nous savons aussi qu'il y a une limite aux discours angéliques et démagogiques et que, par voie de conséquence, il faut rompre avec l'assistanat et permettre à ces jeunes de devenir des acteurs en développant toutes les formes de participation auxquelles ils peuvent se prêter, et cela ne va pas de soi.

Les comités d'initiative et de consultation de quartier, que vous nous proposez, messieurs les ministres, devront mobiliser les habitants de ces quartiers, où d'ailleurs les taux d'abstention record prouvent le désintérêt pour la politique et surtout la tentation de faire tout autre chose.

Ce dont je veux témoigner, c'est de l'action des associations.

Si le rôle des associations était la thérapie absolue, on le saurait. Le monde associatif est néanmoins un partenaire sans lequel on ne peut pas faire grand chose et qu'il faut aider.

Au moment de la discussion de ce pacte de relance, que je soutiens, messieurs les ministres, j'appelle votre attention, comme parlementaire, mais aussi comme président d'une association sportive qui n'est pas l'Olympique de Marseille c'est sûr, mais qui n'est pas mal quand même,...

**M. Laurent Cathala.** J'atteste que c'est un grand club !

**M. Didier Bariani.** ... sur les problèmes que rencontre le monde associatif.

Priver les enfants du milieu scolaire ne leur fait ni chaud ni froid, parce que c'est plutôt une libération ; leur demander le soir de ne pas rester au sein de leurs familles, qui ont besoin d'un peu de paix, et les inviter à descendre dans la rue rejoindre les copain, n'est pas fait non plus pour les accabler – c'est plutôt leur tentation première ! – ; en revanche les priver de la vie associative, dans laquelle ils s'insèrent pour pratiquer un sport qui les attire et les intéresse, c'est les priver de quelque chose qui leur fait plaisir et c'est un biais par lequel on peut agir.

Or ces associations sont souvent pénalisées par le versement tardif des subventions de fonctionnement ; elles doivent souvent emprunter à hauteur des sommes atten-

dues ; une partie des fonds versés est alors utilisée au remboursement des emprunts. C'est pourquoi les conventions d'objectifs pluriannuelles sont très attendues. Cet engagement financier sur trois ans leur permettra d'avoir une meilleure lecture pour l'exécution de leur projet. Il est heureux que les problèmes de trésorerie soient pris en compte par la création d'un fonds local associatif.

Les associations ont aussi d'autres inquiétudes. Vous le savez, messieurs les ministres, elles attendent parfois jusqu'à deux ans le remboursement des frais d'accueil et de prise en charge des objecteurs de conscience – même si ce n'est pas ma tasse de thé ! – ou des CES. Elles ont été nombreuses à réagir lorsque la loi a imposé un brevet d'Etat à toute personne désirant enseigner un sport ; ce n'est pas une bonne trouvaille. Ce périple long et coûteux pour le candidat l'est tout autant pour l'association.

Enfin, la médecine du travail qui a été généralisée aux animateurs saisonniers a, elle aussi, contribué à accroître les charges qui pèsent sur les associations. Ce sont autant, non pas de tracasseries, mais de complications administratives qui augmentent sérieusement les difficultés de gestion de ces associations et alourdissent leurs frais.

Je ne voudrais pas que l'on reprenne d'une main ce que l'on donne de l'autre et que l'on décourage un peu les bonnes volontés.

Pour terminer ce témoignage, plus que cette intervention, j'insiste sur le fait que le sport a un rôle plus important que l'on croit dans la prévention de la délinquance. Ce n'est pas une thérapie absolue, mais c'est un facteur de cohésion sociale. C'est aussi un moyen privilégié d'intégration ; nous le mesurons tous dans nos quartiers.

Au moment où l'ennui, la drogue, la violence touchent une partie de la jeunesse, il est important que le sport témoigne de sa vocation à rassembler, à créer des liens de solidarité, de respect de l'autre, à être une école de vitalité et d'enthousiasme.

L'autre jour, dans la discussion de « l'amendement buvette » auquel le Gouvernement s'est opposé pour des raisons que je peux comprendre,...

**M. Julien Dray.** Non !

**M. Didier Bariani.** ... mais auxquelles je n'ai pas forcément adhéré, le ministre des affaires sociales s'est engagé de façon formelle devant notre assemblée à provoquer, dans les meilleurs délais, une réunion sur les problèmes de financement complémentaires des associations sportives. Je souhaite que vous vous y associiez l'un et l'autre, messieurs les ministres.

Les difficultés de financement des associations sportives sont endémiques et ne peuvent que croître et embellir. Avec la formation des jeunes, les interventions en faveur des clubs de quartiers, la situation économique et sociale que tout le monde connaît et qui rend le sponsoring de plus en plus difficile, les contributions des collectivités locales s'amoindrissent elles aussi.

Les associations ont de plus en plus de mal à vivre, sauf peut-être les clubs de très haut niveau, comme l'Olympique de Marseille. Toutes celles qui forment le tissu social local, sans lequel rien n'existe même au plus haut niveau, vont vers des difficultés croissantes du fait de l'aide de plus en plus restreinte des collectivités locales et des problèmes économiques que connaissent les entreprises.

Je souhaite donc que vous vous associiez à cette réflexion que nous a promise le ministre des affaires sociales sur les moyens de financement complémentaire



des associations qui, sans constituer la thérapie absolue de nos maux, sont des partenaires sans lesquels il ne peut pas y avoir dans nos quartiers de véritable politique d'intégration. Les jeunes qui viennent vers nous et que nous avons la chance de garder parmi nous plusieurs années, nous les rendons à la vie dans un meilleur état qu'au moment où nous les avons pris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

### DÉCLARATION D'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre une lettre l'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (n° 2808).

Acte est donné de cette communication.

6

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 19 juin 1996, de M. Georges Sarre et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête visant à établir les responsabilités dans la propagation de l'encéphalopathie spongiforme bovine en France.

Cette proposition de résolution, n° 2896, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

7

### DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu, le 19 juin 1996, de M. Jean-Claude Bonaccorsi, un rapport, n° 2895, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, portant dispositions diverses relatives à l'outre-mer (n° 2887).

8

### DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 19 juin 1996, de M. Alain Madalle, un rapport, n° 2893, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition

de résolution (n° 2790) de M. Marcel Roques sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (COM [94] 117 final/n° E 401).

9

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 19 juin 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Ce projet de loi, n° 2894, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

10

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 20 juin 1996, à neuf heures, première séance publique :

Discussion en deuxième lecture, du projet de loi, n° 2805, relatif à la « Fondation du patrimoine » :

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, (rapport n° 2847) ;

Discussion du projet de loi, n° 2878, autorisant l'approbation du deuxième protocole en date du 6 octobre 1995 annexé à l'accord général sur le commerce des services (ensemble les listes d'engagements dont la traduction est annexée à la présente loi) :

M. Roland Blum, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2881) ;

(Procédure d'adoption simplifiée.)

Discussion du projet de loi, n° 2879, autorisant l'approbation du troisième protocole en date du 6 octobre 1995 annexé à l'accord général sur le commerce des services (ensemble les listes d'engagements dont la traduction est annexée à la présente loi) ;

M. Roland Blum, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2882) ;

(Procédure d'adoption simplifiée.)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 2836, autorisant l'approbation de l'accord fiscal sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Panama :

M. Antoine Joly, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2883) ;

(Procédure d'adoption simplifiée.)

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2808, relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville :

M. Pierre Bédier, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 2876).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt et une heures trente-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

---



---

#### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 18 juin 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 650. – Proposition de directive du Conseil fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits en provenance des pays tiers introduits dans la Communauté. Proposition de directive du Conseil modifiant les directives 71/118/CEE, 72/462/CEE, 85/73/CEE, 91/67/CEE, 91/492/CEE, 91/493/CEE, 92/45/CEE et 92/118/CEE en ce qui

concerne l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits en provenance des pays tiers introduits dans la Communauté (COM [96] 170 final).

#### ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

CONSEIL NATIONAL DU BRUIT

(1 poste à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné M. Pierre Ducout comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la présente publication.

#### ANNEXE

*Questions écrites auxquelles une réponse écrite  
doit être apportée au plus tard le jeudi 27 juin 1996*

N°s 21499 de M. Jean-Claude Lenoir ; 22868 de M. Jean-Claude Lenoir ; 30801 de M. Pierre Rémond ; 31576 de M. Marcel Roques ; 32892 de M. Claude Girard ; 33576 de M. Denis Merville ; 34614 de M. Pierre Delmar ; 34817 de M. André-Maurice Pihouée ; 34878 de M. Francis Saint-Ellier ; 36080 de M. André Fanton ; 36457 de M. Michel Destot ; 36496 de M. Gérard Saumade ; 36630 de M. Alain Ferry ; 36776 de M. Bertrand Cousin ; 37214 de M. Gérard Larrat ; 37344 de M. Gérard Larrat ; 37419 de M. Daniel Colliard ; 37474 de M. Jean-Claude Gaysot ; 37560 de M. Pierre Forgues ; 37586 de M. Jean-Louis Idiart ; 37620 de M. Jean-Pierre Balligand.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

### de la 2<sup>e</sup> séance du mercredi 19 juin 1996

#### SCRUTIN PUBLIC À LA TRIBUNE (n° 281)

*sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement, Roger-Gérard Schwartzberg et 91 de leurs collègues.*

Majorité requise ..... 289

Pour ..... 96

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (63) :

*Pour* : 63. – MM. Léo **Andy**, Gilbert **Annette**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Pierre **Balligand**, Claude **Bartolone**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Michel **Berson**, Jean-Claude **Bois**, Augustin **Bonrepaux**, Jean-Michel **Bouche-ron**, Didier **Boulaud**, Jean-Pierre **Braine**, Mme Frédérique **Bredin**, MM. Laurent **Cathala**, Camille **Darsières**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Jean-Pierre **Defontaine**, Maurice **Depaix**, Bernard **Derosier**, Michel **Destot**, Julien **Dray**, Pierre **Ducout**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Durieux**, Henri **Emmanueli**, Laurent **Fabius**, Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Floch**, Pierre **Forgues**, Michel **Fromet**, Pierre **Garmendia**,

Kamilo **Gata**, Jean **Glavany**, Jacques **Guyard**, Jean-Louis **Idiart**, Maurice **Janetti**, Serge **Janquin**, Charles **Josselin**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Jean-Yves **Le Déaut**, Louis **Le Pensec**, Alain **Le Vern**, Martin **Malvy**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Louis **Mexandeau**, Didier **Migaud**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Michel **Pajon**, Paul **Quilès**, Alain **Rodet**, Mme Ségolène **Royal**, MM. Jean-Marc **Salinier**, Roger-Gérard **Schwartzberg**, Bernard **Seux**, Henri **Sicre**, Patrice **Tirolien** et Daniel **Vaillant**.

##### Groupe République et Liberté (23) :

*Pour* : 10. – MM. Pierre **Carassus**, Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Chevènement**, Régis **Fauchoit**, Jean-Pierre **Michel**, Alfred **Muller**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Mme Christiane **Taubira-Delannon** et M. Emile **Zucarelli**.

##### Groupe communiste (23) :

*Pour* : 23. – MM. François **Asensi**, Rémy **Auchédé**, Gilbert **Biessy**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, René **Carpentier**, Daniel **Colliard**, Jean-Claude **Gayssot**, André **Gérin**, Michel **Grandpierre**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. Jean-Claude **Lefort**, Georges **Marchais**, Paul **Mercieca**, Ernest **Moutoussamy**, Louis **Pierna** et Jean **Tardito**.